

Juin 2005

MERKUR

DE L'ÉTATZEBUERGER MERKUR
BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
www.cc.lu



DOSSIER

L'OFFICE DU DUCROIRE : GUICHET UNIQUE POUR LES EXPORTATEURS



■ ÉDITORIAL

Réforme insuffisante
de l'Inspection du Travail
et des Mines

■ UNION EUROPÉENNE



Les
moments forts
de la Présidence
luxembourgeoise

■ CHRONIQUE JURIDIQUE

La protection juridique
des logiciels par le brevet
d'invention

Parce que je mérite un banquier qui me comprend !



BUSINESS
ZEBRA

Se prendre le temps de vous écouter, analyser et comprendre vos besoins, anticiper les tendances du marché et agir rapidement avec des solutions pertinentes et efficaces, telle est la vocation de nos conseillers PME. Le développement de produits avantageux en est un atout supplémentaire: les formules **ZEBRA BUSINESS** et **ZEBRA BUSINESS plus** vous proposent tous les services autour de votre compte courant professionnel. Cette offre business "tout compris" inclut tous les services à réelle valeur ajoutée dont vous pouvez profiter au quotidien. Et ceci pour un rapport qualité/prix exceptionnel. N'hésitez plus et renseignez-vous dès aujourd'hui dans une de nos 80 agences à travers le pays ou sous www.zebra.lu.



SPUERKEESS
www.bcee.lu

En parfait partenaire.

Réforme de l'ITM insuffisante

La Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers ont relevé dans leur avis commun que le projet de loi visant à réformer l'Inspection du Travail et des Mines (ITM) ne leur donne pas satisfaction. En effet, l'occasion de transformer le système actuel répressif en un système proactif, dans lequel le conseil et l'assistance de l'ITM joueraient un rôle plus prononcé, pourtant l'un des objectifs essentiels de la réforme, a été manquée.

Nécessité d'une réorientation de la mission, des pouvoirs de l'ITM et des compétences de son personnel

Nul doute que la réforme de l'ITM «constitue une nécessité impérieuse» en vue d'adapter le système aux évolutions du monde du travail. Pourtant, le projet de loi omet de formuler sur base de dispositions intelligibles une «vision» autour d'objectifs plus clairs, orientés vers la résolution des problèmes concrets rencontrés actuellement dans le système d'inspection luxembourgeois.

Le personnel de l'ITM ne devrait pas être perçu comme des policiers, mais des conseillers, organisés en équipes sectorielles et pluridisciplinaires d'inspecteurs. Afin d'assurer leurs indépendance et compétence, leur recrutement devrait se faire sur base de critères objectifs, en fonction d'une qualification et d'une expérience professionnelles élevées (abstraction faite des expériences syndicales). Les agents actuels devraient se soumettre obligatoirement à des formations supplémentaires.

Les deux chambres estiment que certaines extensions des pouvoirs de police et d'intervention des futurs inspecteurs de travail vont trop loin et contrecarrent cet objectif. Certaines dispositions, comme le droit concédé à l'ITM de procéder à des investigations au sein des domiciles, heurtent de front les libertés individuelles.

Meilleure organisation interne

Le but de la réforme d'augmenter l'efficacité par une meilleure organisation et coordination internes ne sera pas atteint par le morcellement de l'ITM et le défaut de dispositions concrètes sur la collaboration et la coordination des agences locales.

En revanche, les deux chambres approuvent l'institution d'un organe de coordination national sous la forme du Comité de coordination du système national d'inspection du monde du travail.

Amender le projet de loi de façon substantielle

En ce qui concerne la forme rédactionnelle, la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers sont d'avis qu'à de nombreux endroits, le texte est imprécis et fait preuve d'incohérences.

Les conclusions des rapports du Bureau International du Travail (BIT), du Comité de Hauts Responsables de l'Inspection du Travail (CHRIT) et les réflexions des représentants patronaux émises au cours des travaux préparatoires n'ont, pour la majorité, pas été prises en considération. Le fait que le projet de loi se réfère à maintes reprises à des règlements d'exécution dont aucun projet n'a été porté à la connaissance des deux chambres ne rend le texte guère plus intelligible.

Le Conseil d'Etat a d'ailleurs partagé dans son avis très critique les réticences des deux chambres. En conclusion, la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers ne sauraient approuver le projet de loi dans sa forme actuelle et insistent sur l'importance et le caractère indispensable que présentent à leurs yeux, les propositions de modifications au projet de loi indiquées dans leur avis commun (www.cc.lu et www.cdm.lu).



DOSSIER

6 L'Office du Ducroire: Guichet unique pour les exportateurs

DOSSIER

6 L'Office du Ducroire: Guichet unique pour les exportateurs

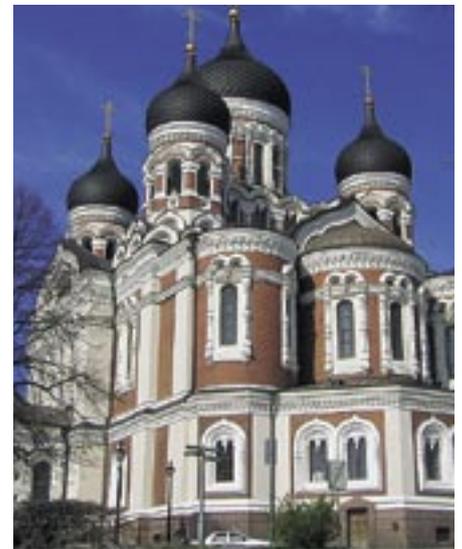
FLASH

- 21 Les moments forts de la Présidence luxembourgeoise
- 24 La société civile lance un appel pour le «OUI»
- 27 Visite d'un groupe de 25 étudiants de l'Université de St Thomas
- 27 Intensification des relations entre la Chambre de Commerce et l'Administration de l'Emploi
- 28 Mexico wants to increase its trade presence in Luxembourg and the European Union
- 28 Succès de la conférence sur la Gestion stratégique et opérationnelle des processus de travail
- 29 Cérémonie de remise des Awards 2005 à la CdC
- 29 L'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce se modernise

30 2. Wirtschaftstag
Luxemburg-Region Trier

INTERNATIONAL

- 32 De Kaunas à Tallinn: 5 journées de contacts commerciaux
- 34 Marc Neu: «50 % de mes contacts pourront déboucher sur des contrats commerciaux»
- 35 Le Luxembourg à la Motortec
- 36 Séminaire: Les opportunités d'affaires au Mexique
- 37 Visite d'une délégation bulgare et roumaine
- 38 20^e anniversaire du salon INITIATIVES
- 39 Journées d'opportunités d'affaires 2005
- 40 La santé et la sécurité: des valeurs sûres chez Cargolux!
- 41 Le Commissaire Špidla se félicite du lancement de la campagne «Halte au bruit»



FLASH

28 De Kaunas à Tallinn: 5 journées de contacts commerciaux

- 42 Appel à candidatures aux entreprises des Nouvelles Technologies
 - 43 EBRD TAM Programme: Experienced managers travel and share their expertise with SMEs
 - 44 Textes européens publiés du 26 avril 2005 – 31 mai 2005
 - 45 Sécurité: Ceintures de sécurité obligatoires
 - 46 Cadastre du Commerce
- #### LÉGISLATION ET AVIS
- 48 La protection juridique des logiciels par le brevet d'invention
 - 50 Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce
 - 55 Droits du travail: Dérogations au congé collectif
 - 55 Die kommunale Gesetzgebung
 - 56 Nouvelles dispositions fiscales
 - 57 La réforme de l'indemnité pécuniaire de maladie et ses répercussions sur le droit du travail

Editeur:

Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg
7, rue Alcide de Gasperi
L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-1

Fax: 43 83 26

E-mail: merkur@cc.lu

homepage: <http://www.cc.lu>

Paraît 10 fois par an

Tirage: 33 000 exemplaires
Reproduction autorisée avec
mention de la source.
Copie à l'éditeur

Rédacteur en chef:

Patrick Ernzer

Mise en page et

impression:

Imprimerie Centrale S.A.

Publicité:

Imprimerie Centrale
Service Régie, Bureaux:
119, rue Adolphe Fischer
L-1521 Luxembourg

Tél.: (+352) 40 36 10-1

Fax: (+352) 40 36 10-228

E-Juini: regie@ic.lu



LÉGISLATION ET AVIS

70 La protection juridique des logiciels par le brevet d'invention

COMMERCE

60 Le secteur de la distribution des véhicules automobiles

FORMATION

64 L'achat de formation: Acheter du stage ou acheter du changement?

66 Remise de certificats de compétence professionnelle

68 Présentation de la nouvelle grammaire de la langue luxembourgeoise

68 L'ASTI lance une campagne de promotion de la langue luxembourgeoise

70 7^e Forum Franco-Allemand: Salon de l'étudiant et de recrutement européen

INNOVATION

72 Luxinnovation a présenté son rapport annuel 2004

73 Luxinnovation appelle les entreprises luxembourgeoises à participer au Science Festival 2005

74 Promouvoir les savoir-faire innovants du Luxembourg



ECONOMIE

64 Les entreprises et les TIC en 2004

74 New FP6 CALL FOR PROPOSALS in Information Society Technologies (IST)

75 Plus de 2.800 annonces de technologies en ligne

77 109 inventeurs Goodyear à l'honneur

78 Fonds national de la recherche: Présentation des résultats 2004

79 The Luxembourg IPv6 SUMMIT to be held in Luxembourg

ÉCONOMIE

80 La lente érosion de la compétitivité de l'économie se poursuit

82 Les entreprises et les TIC en 2004

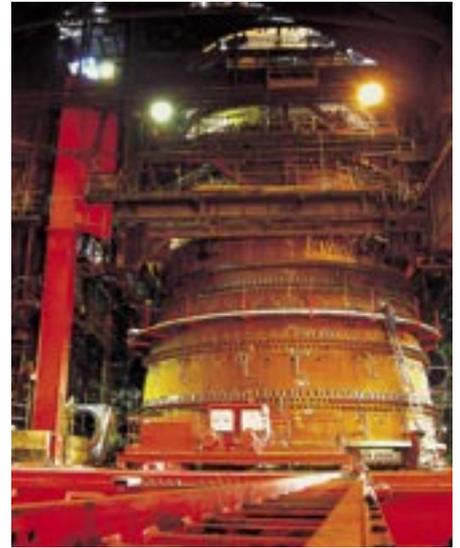
84 Les principaux employeurs luxembourgeois au 1.1.2005

85 Production industrielle: + 0,5% au premier trimestre 2005

86 Amélioration de la confiance des consommateurs en mai 2005

ACTUALITÉS ENTREPRISES

88 Paul Wurth clôture l'exercice 2004 avec d'excellents résultats



ACTUALITÉS ENTREPRISES

88 Paul Wurth clôture l'exercice 2004 avec d'excellents résultats

90 Netline et CETREL deviennent «Partner Luxembourg e-commerce Certified»

91 28 médailles pour le Crémant de Luxembourg

92 Eurefi, dix ans au service du développement transfrontalier

93 Onzième édition du guide Explorator

94 Fast forward étend son offre de compétences

95 Les Etablissements Marcel Grosbusch & Fils présentent leurs nouvelles installations à Ellange

96 Traçabilité chez Boissons Heintz grâce au nouveau système radiofréquences

97 Quick propose un nouveau programme nutritionnel trimestriels

98 Réouverture des agences de voyages Sales-Lentz à Esch-sur-Alzette et Dudelange

98 Tango et RIM lancent BlackBerry au Luxembourg

Conception graphique: Millenium - Bertrange
Couverture: Rose de Claire
Crédit photographique: MEV, Agence Blitz, Service Information et Presse (SIP)

Les articles publiés et signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas forcément l'opinion de la Chambre de Commerce, qui ne peut donner aucune garantie

expresse ou implicite sur l'exactitude, l'exhaustivité, la véracité, l'actualité, la pertinence ou la fiabilité des informations figurant dans le Merkur.

L'Office du Guichet unique pour

L'Office du Ducroire est un acteur-clé de l'économie luxembourgeoise puisqu'il favorise les relations économiques et financières internationales du Luxembourg, principalement par l'acceptation de risques dans le domaine de l'exportation, de l'importation et des investissements internationaux.

Souvent méconnu du grand public, l'Office du Ducroire constitue pourtant un facteur-clé pour l'exportateur luxembourgeois qui s'engage sur des marchés lointains. Créé en 1961, l'Office du Ducroire a pour objet de favoriser les relations économiques et financières internationales dans l'intérêt du Luxembourg, principalement par l'acceptation de risques dans le domaine de l'exportation, de l'importation et des investissements internationaux. Sur le plan international, l'Office du Ducroire participe aux travaux au sein de l'Union Européenne et de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques) relatifs aux crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public.

Depuis mai 2002, le Ducroire constitue, par l'intermédiaire du «Comité pour la promotion des exportations luxembourgeoises» (COPEL), le guichet unique regroupant toutes les aides financières à l'exportation et facilitant ainsi la tâche aux entreprises exportatrices intéressées. Le comité COPEL est rattaché sous forme de sous-comité à l'Office du Ducroire. Cette nouvelle mission du

Ducroire consiste à aider les entreprises luxembourgeoises dans leurs démarches de prospection à l'étranger sous forme de remboursement partiel des frais liés à la promotion, la formation à l'exportation et à la participation à des foires.

Pour les crédits à l'exportation, le Ducroire entretient une étroite collaboration avec les banques commerciales, la Société Nationale de Crédit d'Investissement (SNCI) en ce qui concerne la mise à disposition de fonds pour le refinancement et le COPEL en matière de stabilisation ou de bonification du taux d'intérêt.

Le nom de «Ducroire» est dérivé du latin *credere*, qui a donné le verbe *croire* et le mot *crédit* en français. Le substantif masculin *crédit* apparaît au XV^e siècle au sens de *confiance*, *considération*. De nos jours, on préférera le terme de *confiance* à celui de *crédit*, dont la signification est devenue essentiellement commerciale, financière et juridique. Avec une expérience de près de 45 années, l'Office du Ducroire permet d'éviter les pièges du risque commercial et du risque politique. Il a été créé pour aider les exportateurs à accomplir des opérations du commerce extérieur dans

un cadre serein où l'exportateur peut se protéger contre les risques imprévisibles. Il redonne ainsi un peu de son sens premier au terme de *crédit* en instaurant un climat de confiance et de sécurité pour les sociétés exportatrices.

■ L'Office du Ducroire depuis ses origines

Le système d'assurance-crédit a été introduit, dans la plupart des pays européens, immédiatement après la Première Guerre mondiale. A partir de 1945 ceux-ci développèrent leurs mécanismes d'assurance et en firent une arme pour la reconquête des marchés étrangers. Se voyant ainsi désavantagés vis-à-vis de leurs concurrents, nos exportateurs demandèrent avec insistance la création d'un organisme luxembourgeois. C'est sous l'égide de leurs représentants professionnels, la FEDIL et la Chambre de Commerce, que nos entreprises développèrent des initiatives.

Le Gouvernement reconnut le bien-fondé de cette demande, tout en étant conscient des limites de sa réalisation. En effet, l'assurance, constituait un risque cumulé, pouvant facilement avoir des conséquences désastreuses pour l'assureur dans notre petit pays à structure économique monolithique. De plus, le Luxembourg manquait d'expérience en matière d'évaluation des risques et il était illusoire de vouloir mettre sur pied un réseau d'informations qui aurait pu le renseigner sur les risques relatifs aux affaires internationales. Or, la possibilité de recourir à une banque de données à la fois commerciales, politiques et économiques sur les débiteurs situés dans les diver-

Ducroire:

les exportateurs



ses parties du monde est considérée comme essentielle en matière d'assurance-crédit. Une solution purement nationale semblait donc, «a priori», exclue.

Pendant les années 50, le retard du Luxembourg en la matière était réel et les entreprises luxembourgeoises rencontraient des difficultés alors que leurs concurrents étrangers étaient en mesure d'offrir des conditions de crédit de plus en plus attrayantes, grâce notamment à un système d'assurance-crédit fon-

ctionnant le plus souvent sur la base de dotations budgétaires ou d'une garantie étatique.

La première approche du gouvernement luxembourgeois consista à vouloir étendre la compétence de l'Office National du Ducroire belge au territoire luxembourgeois vu l'étroite solidarité qui existait entre les deux pays. En raison de difficultés d'ordre juridique et de problèmes de gestion posés par une telle solution, cette idée rencontra toute-

fois des objections de la part des autorités belges. Après de longues négociations entre la Belgique et le Luxembourg, le gouvernement belge vota, le 25 juillet 1960, une loi autorisant l'Office National du Ducroire à conclure des traités de réassurance ou de co-assurance avec des institutions étrangères. Cette décision permettait au Luxembourg de créer un Office du Ducroire à base nationale qui travaillerait en collaboration avec l'Office National du Ducroire.



1961: Création de l'Office du Dueroire

Après différents essais législatifs restés sans suite, la loi créant l'Office du Dueroire fut finalement votée le 25 novembre 1961 par la Chambre des Députés et il fallait alors mettre au point la convention de réassurance avec la Belgique. Le Comité du Dueroire, nommé par arrêté du Conseil de gouvernement du 26 janvier 1962, s'attela immédiatement à cette tâche. Le secrétariat de l'Office du Dueroire fut confié à la Chambre de Commerce. Par les canaux de celle-ci ainsi qu'à travers les publications de la Fédération des Industriels, le Dueroire se fit connaître auprès des entreprises exportatrices.

Les premières affaires furent présentées au début de l'année 1964 sous forme de polices individuelles. A partir de 1966, le Dueroire se développa rapidement. Les premières polices d'abonnement furent conclues et les engagements augmentèrent de 150%. En raison de la structure industrielle de l'époque, les affaires soumises en assurance

portaient essentiellement sur des produits sidérurgiques. Depuis les années 70, le Dueroire a connu une évolution importante de ses affaires et de ses engagements. Le capital mis à disposition par l'Etat est passé de 1 à 40 millions d'euros.

En 1981, à la suite de la généralisation des problèmes d'insolvabilité dans de nombreux pays en raison de la crise économique mondiale, le législateur autorisa l'institution d'un fonds spécial d'assurance Dueroire pour le compte de l'Etat. En vertu de cette loi, le Dueroire put garantir des risques dont la gravité et la durée dépassèrent les possibilités techniques de l'assurance mais dont la réalisation fut cependant jugée opportune par le gouvernement en conseil. Le plafond des engagements pris à ce titre fut limité à dix pourcent de la somme des dotations libérées et des réserves cumulées. Les possibilités créées par la loi de 1981 au titre de la couverture pour le compte de l'Etat s'avèrent rapidement trop réduites. Des modifications concernant le fonc-

tionnement du fonds spécial d'assurance Dueroire et des relèvements du plafond des engagements pour le compte de l'Etat furent nécessaires. La dernière modification intervint en 1997. Par règlement grand-ducal du 27 juillet 1997, le plafond des engagements d'assurance Dueroire pour le compte de l'Etat fut fixé à 800 millions de francs (20 millions). La couverture pour le compte de l'Etat ne se répercutant pas sur la relation contractuelle établie entre l'assuré et le Dueroire.

L'impact de l'évolution du commerce mondial sur les crédits à l'exportation, les techniques d'assurance-crédit et les politiques de couverture ainsi que les modifications législatives intervenues entraînèrent une adaptation de la convention signée en 1963 entre les deux offices du Dueroire. Une nouvelle convention de collaboration fut signée le 12 octobre 1982, et renouvelée en 1997. La collaboration prit la forme d'une coopération technique étroite et d'une réassurance partielle. Ainsi le Dueroire a-t-il pu

bénéficier de la large expérience belge en la matière, pour en faire profiter les entreprises exportatrices luxembourgeoises. Les contacts réguliers à tous les niveaux entre les deux offices du Ducroire ont réussi au fil des temps à créer un climat de confiance qui se caractérise par un respect mutuel de l'autonomie de chacune des deux institutions.

Suite à l'instauration de la libre prestation des services en matière d'assurance-crédit en 1990, ainsi que la réalisation du grand Marché Unique en date du 1^{er} janvier 1993, et suite à l'évolution des techniques du métier et des exigences auxquelles sont confrontés les agents économiques luxembourgeois dans le commerce international face à la concurrence étrangère, une mise à jour du statut de l'Office du Ducroire s'imposa. **La loi du 24 juillet 1995 régissant l'Office du Ducroire** et abrogeant la loi modifiée du 25 novembre 1961 portant création d'un Office du Ducroire a mis le Ducroire luxembourgeois en conformité avec les exigences communautaires.

■ Autres collaborations

Le Ducroire se doit, vu la concentration inévitable des risques en raison de la taille de notre économie et les développements au niveau communautaire et de l'OCDE en matière d'assurance-crédit, de rechercher des coopérations au niveau national et international pour être en mesure d'offrir aux exportateurs luxembourgeois un produit compétitif, conformément à sa mission légale.

Depuis 1980: Conventions de réassurance

La collaboration croissante entre les entreprises luxembourgeoises et étrangères a nécessité en parallèle des coopérations internationales en matière d'assurance-crédit et de financement des exportations. A cet effet, des négociations ont été conduites dès 1980 avec les assureurs crédits autrichien et français qui ont abouti à la signature d'une convention de réassurance entre l'OEKB et le Ducroire d'une part et entre la COFACE et le Ducroire, pour les produits sidérurgiques, d'autre part. Par la suite, l'Office du Ducroire a con-

clu des accords de réassurance avec les assureurs crédit canadien (EDC), britannique (ECGD), néerlandais (NCM), allemand (HERMES), autrichien (OeKB) et finlandais (FINN-VERA). En 2001, une nouvelle convention de réassurance a été signée avec la COFACE. Ces accords de réassurance visent à offrir à l'exportateur luxembourgeois une seule couverture pour ses opérations d'exportation incorporant à la fois des fournitures et prestations luxembourgeoises et étrangères.

1988: Accord de coopération entre l'Office du Ducroire et le COPEL (Comité pour la Promotion des Exportations Luxembourgeoises)

En 1988, un accord de coopération a été signé entre l'Office du Ducroire et le COPEL (Comité pour la Promotion des Exportations luxembourgeoises). La contribution du COPEL prend la forme d'une garantie donnée à la banque intervenante que le taux d'intérêt fixe du crédit garanti à un emprunteur étranger pour le financement de crédits liés à l'exportation de biens d'équipement luxembourgeois et





de prestations y afférentes sera stabilisé pendant la durée du financement, en cas de recours par ladite banque à des emprunts sur le marché international.

1994: Prise de participation dans le capital de la COBAC (Compagnie Belge d'assurance-crédit)

Afin d'améliorer les services offerts aux exportateurs nationaux, l'Office du Ducroire a pris, en 1993, une participation dans le capital de la COBAC (Compagnie Belge d'assurance-crédit), qui par la suite est devenue Euler Hermes Credit Insurance Belgium, premier assureur-crédit privé en Belgique. Cette participation venait compléter celle de la Compagnie financière «Société française d'assurance-crédit» (SFAC), actionnaire majoritaire, et de l'Office National du Ducroire de Belgique.

Les entreprises luxembourgeoises disposent de ce fait pour leurs transactions commerciales d'une panoplie plus complète des facilités d'assurance-crédit.

A la suite de ces accords, le Ducroire n'a en principe plus directement offert la couverture du risque commercial à court terme sur les pays membres de l'OCDE, mais a transféré les portefeuilles existants couvrant ces risques à Euler Hermes, tout en restant l'intermédiaire des assurés pour la gestion journalière de leur police.

2002: Convention de coopération entre l'Etat et l'Office du Ducroire concernant le financement des biens et services d'origine luxembourgeoise

Conscient que la conquête de nouveaux marchés figure parmi les principaux défis dans la vie d'une

entreprise, l'Office du Ducroire a mis en place, en coopération étroite avec le Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, le Ministère des Finances et le Ministère de l'Economie, de nouveaux instruments financiers de soutien aux exportations au cours de l'année 2002. Ce nouveau dispositif d'aides a été mis en vigueur par la signature de la convention de coopération entre l'Office du Ducroire et le Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur le 29 avril 2002. L'objectif de cette convention est la promotion des exportations luxembourgeoises à travers l'octroi d'un soutien public sous forme de remboursement partiel des frais liés à la promotion, formation à l'exportation, à la participation à des foires ou de participation directe dans le financement des exportations.

**EXPORTER
SANS PERDRE LE NORD**



ASSURANCE-CRÉDIT



2004: Sortie du capital de Euler Hermes Credit Insurance Belgium

En 2004, suite à une décision du Conseil d'Administration de l'Office National du Ducroire belge (OND) de se structurer en société anonyme détenue par l'Etat belge, l'OND a décidé de sortir du capital d'Euler Hermes, et l'Office du Ducroire luxembourgeois (ODL) a dû, en fonction des accords conclus dans le passé, procéder à la même séparation. Par conséquent, Euler Hermes a acquis les 25% détenus par l'Office National du Ducroire et les 5% de l'Office du Ducroire Luxembourgais dans Euler Hermes Credit Insurance Belgium et détient désormais 100% du capital de sa filiale belge. Cette transaction n'a cependant pas empêché l'Office du Ducroire et Euler Hermes de poursuivre leurs relations d'affaires.

2005: Prise de participation dans Trade Credit Re (TCRe SA)

Enfin, plus récemment, l'Office du Ducroire luxembourgeois a décidé d'élargir ses services à la couverture «Excess of Loss» en prenant une participation dans la

société belge Trade Credit Re Insurance Company S.A. (TCRe), créée le 2 avril 2004.

L'assurance «Excess of Loss» est un contrat par lequel l'assureur s'engage à indemniser l'assurance des pertes majeures due à l'insolvabilité de droit de ses débiteurs. L'assuré exerce de façon autonome sa propre présentation et surveillance de la santé financière de ses débiteurs. La couverture «Excess et Loss» est devenue le concept moderne de l'assurance-crédit.

Suite aux modifications et restructurations intervenues dans le monde de l'assurance-crédit (directive européenne, concentration et internationalisation des assureurs-crédits privés), le Ducroire est amené à adapter régulièrement ses structures et ses produits aux nouvelles exigences dans ce domaine. L'Office du Ducroire se doit, dans la défense des intérêts des exportateurs luxembourgeois, de prendre les mesures nécessaires afin d'offrir à partir d'un guichet unique une gamme complète de produits d'assurance aux entreprises luxembourgeoises.

A ce jour, l'actionnariat comprend entre autres la Compagnie

du Bois Sauvage, l'Office national du Ducroire belge, l'Office du Ducroire luxembourgeois et Fortis Venturing. La compagnie commercialise ses services dans plusieurs pays européens.

■ Les instruments de soutien du Ducroire

De plus en plus d'entreprises sont devenues fragiles face à un marché plus concurrentiel que jamais. Cette concurrence a contraint bon nombre d'entreprises à diminuer leurs coûts afin de pouvoir offrir un prix de vente compétitif. Or le marché domestique restreint du Luxembourg ne permet pas de bénéficier d'économies d'échelles suffisantes de sorte que les entreprises locales sont contraintes d'exporter la majorité de leurs produits.

I. L'assurance-crédit: la protection contre les «mauvais payeurs»

Quand vous vendez un produit ou un service, vous vous attendez à être payé. Mais êtes-vous sûr de bien connaître vos clients et d'apprécier leur solvabilité? Malgré toutes vos précautions, vous n'êtes jamais à l'abri d'un mauvais payeur ou de la faillite d'un acheteur fidèle que vous pensiez inébranlable.

En effet, les exportations ne se font pas sans risques. Pour les exportations vers les pays lointains, les imprévus sont nombreux: carence ou faillite du débiteur, guerres, catastrophes naturelles, décisions imprévisibles des autorités publiques ou pénurie de devises... Certaines de ces exportations n'auraient pu se conclure sans assurance-crédit.

Pour l'entreprise exportatrice, il est important d'étudier à l'avance l'environnement institutionnel et législatif des marchés en question et de s'informer sur la solvabilité des clients. Si l'obtention d'informations sur l'environnement des marchés n'est en général pas liée à des difficultés majeures, l'analyse de solvabilité sur les débiteurs

IT & TELECOM

SPECIAL FEATURE

12 September 2005 N°20



BUSINESS REVIEW - MONTHLY NEWS & ANALYSIS FOR DECISION MAKERS FOR LUXEMBOURG
48, Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg Tel.: +352 262655-1 Fax: +352 262655-40 E-mail: info@businessreview.lu

Monthly news and analysis for Luxembourg
business
review

étrangers, pose des problèmes plus importants.

L'entreprise luxembourgeoise peut essayer de réaliser l'analyse client sur place ou d'engager un bureau d'information spécialisé. Cependant la collecte d'information n'exclut pas le risque de non-paiement. Dans le cas d'un imprévu, l'entreprise doit supporter elle-même la perte.

C'est à ce moment qu'intervient l'Office du Ducroire en assurant les entreprises luxembourgeoises contre les risques de non-paiement de leurs clients, que ces risques soient d'origine politique ou liés à l'insolvabilité ou à la carence des débiteurs. L'intervention porte sur plusieurs niveaux:

Risque pays

Le Ducroire observe en permanence la situation politique et économique de tous les pays du monde. Toute amélioration ou détérioration du risque est aussitôt communiquée à l'assuré.

Prévention et surveillance

Pour chaque débiteur, une limite de crédit est fixée qui détermine la somme maximale couverte. Le Ducroire se charge d'évaluer la solvabilité des clients actuels et futurs, et les surveille en permanence. Tout signe de défaillance est communiqué immédiatement.

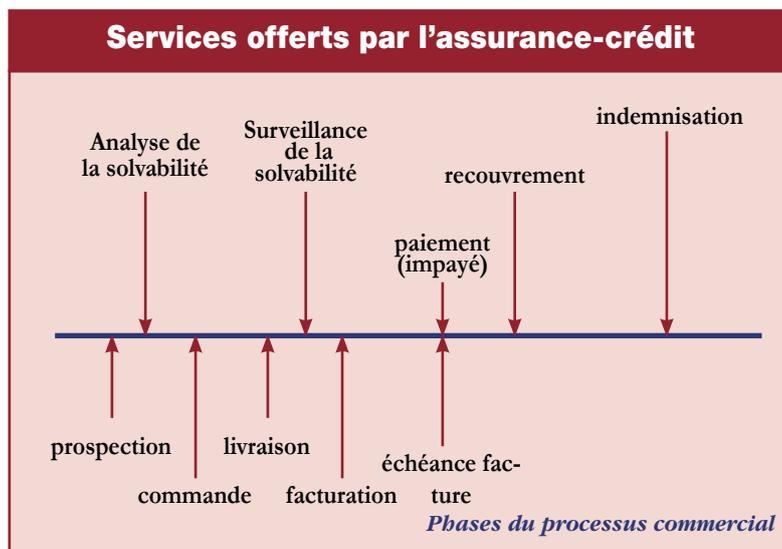
Recouvrement

Si une facture n'est pas réglée à l'échéance convenue avec le client, le Ducroire se charge du recouvrement. Le Ducroire essaie de trouver une solution à l'amiable ou engage une procédure judiciaire. Il dispose de partenaires se trouvant sur place qui parlent parfaitement la langue du débiteur et qui connaissent le système juridique du pays concerné.

Indemnisation

Si malgré tous les efforts entrepris, la créance reste entièrement ou partiellement impayée, le Ducroire indemnise pour la quotité fixée dans la police.

L'assurance Ducroire bénéficie en général de la garantie de l'Etat luxembourgeois et couvre



gine politique (force majeure) ainsi que l'insolvabilité ou la carence des clients. En assurance-crédit une distinction est faite entre les exportations de biens de consommation et services généralement payables à court terme (délai de crédit inférieur à un an) et les exportations de biens d'équipement payables à moyen ou long terme (crédit acheteur, crédit financier, crédit fournisseur).

Le Ducroire couvre les crédits à court terme (maximum 180 ou 360 jours selon la nature des marchandises ou services), les crédits à moyen terme (de plus de 360 jours à 5 ans) et à long terme (au-delà de 5 ans), les opérations spéciales payables au comptant (essentiellement des travaux d'entreprise ou des prestations d'ingénierie étalés sur plusieurs mois payables au fur et à mesure de leur exécution).

Le champ d'application de l'assurance Ducroire pour les opérations à court terme est en principe limité aux pays non industrialisés. Pour les opérations d'une durée supérieure à un an le Ducroire couvre tous les pays.

La technique d'assurance est différente suivant qu'elle porte sur les risques de l'opération avant ou après l'exécution par l'assuré de ses obligations de livraison. La couverture pendant la période qui s'écoule entre

son porte sur les sinistres de résiliation du contrat. Après la livraison, l'exportateur peut se couvrir contre le risque de non-recouvrement des créances ou encore contre les sinistres de non-paiement.

En ce qui concerne les modalités de couverture, le Ducroire ne couvre en principe jamais un risque à 100%. La participation de l'assuré dans la perte éventuelle est en effet considérée comme essentielle en assurance-crédit pour inciter l'exportateur à la prudence dans la signature du marché et à coopérer dans la récupération de la créance sur le débiteur. La quotité garantie est généralement de 90% pour les risques commerciaux et de 95% pour les risques politiques.

A l'instar d'autres types d'assurances et afin d'éviter une concentration trop importante des risques l'assureur-crédit impose une certaine diversification des risques. Permettre à l'assuré de décider lui-même s'il juge un risque acceptable pour lui ou non conduirait certainement à une sélection des mauvais risques en faveur de l'assureur. Par conséquent, en ce qui concerne les pays OCDE, il est obligatoire de faire assurer au minimum tous les débiteurs à l'intérieur d'un pays; pour les pays hors OCDE l'assureur demande la



couverture de toutes les créances en risque.

L'assurance des investissements à l'étranger

La couverture Ducroire est en principe destinée aux investissements à l'étranger qui contribuent soit au développement économique et social du pays hôte soit au développement des relations économiques du pays hôte, avec le Grand-Duché de Luxembourg. La durée normale de la police est de quinze ans. Après une période initiale minimale de trois ans définie dans les conditions particulières, l'investisseur peut résilier la police chaque année. L'Office du Ducroire évaluera l'intensité du risque politique. Outre le risque de guerre, il évaluera la stabilité du pays et l'environnement politique dans lequel aura lieu l'investissement. Evidemment, un investisseur souhaite bénéficier d'une sécurité suffisante pour le transfert correct

au Luxembourg des dividendes ou des revenus de la vente de l'investissement. Dans son analyse de ce risque de transfert, l'Office du Ducroire étudiera le risque d'inconvertibilité des revenus en monnaie locale par le fait d'un manque de devises transférables (pénurie de devises). De plus l'Office du Ducroire vérifie si l'investissement s'opérera dans un cadre juridique acceptable. En particulier, il étudiera avec attention la législation sur les sociétés, la réglementation des changes, l'éventuelle législation en matière d'investissements étrangers, etc. Le cadre légal est une donnée importante pour le bon fonctionnement de l'investissement. Il est également déterminant pour une éventuelle action ou recours contre les pouvoirs publics du pays hôte en cas de sinistre.

L'UEBL (Union Économique Belgo-Luxembourgeoise) a conclu avec certains pays des accords bilatéraux pour la protection réciproque

des investissements. L'existence d'un tel accord est l'un des principaux facteurs d'évaluation d'une demande d'assurance.

Opérations assurables

Toutes les formes d'investissements sont assurables. Les plus fréquentes sont:

- la création ou la participation dans le capital d'une entreprise à l'étranger; l'apport à assurer peut s'effectuer en espèces ou en nature;
- les prêts assimilables aux investissements; ces prêts, qui ne sont en principe pas liés à la fourniture de biens d'équipement, comportent pour le bailleur de fonds l'acceptation d'un risque d'entreprise; cela implique entre autres que les prêts doivent être accordés à des entreprises privées et présenter des caractéristiques de subordination;
- garanties de prêts bancaires; elles sont soumises par des actionnaires en faveur des banques

prêteuses de fonds; ces banques peuvent être luxembourgeoises, locales ou étrangères;

- réinvestissement de profits.

L'assurance porte sur le montant en principal, mais peut aussi être étendue aux fruits de l'investissement (intérêts ou dividendes) ainsi qu'à des apports complémentaires dans le futur.

Risques couverts

Risque d'atteinte à la propriété: risque que l'investisseur soit dépossédé de son investissement. Cette perte peut se révéler totale ou partielle, mais elle doit être définitive.

Elle se produit lorsque:

- l'assuré ne peut plus exercer les droits liés à son investissement (p.ex. le droit de jouir des revenus de son investissement ou d'exercer le pouvoir de décision associé à l'assurance);
- l'entreprise locale est dans l'impossibilité d'exercer ses droits (p.ex. la possibilité de réaliser le projet prévu ou de disposer de ses actifs ou de les réaliser).

Si le caractère définitif de la perte n'est pas prouvé, l'Office du Ducroire considérera la perte comme définitive lorsque l'impossibilité pour l'assuré ou pour l'entreprise locale d'exercer leurs droits durera plus de 12 mois.

Risque de non transfert:

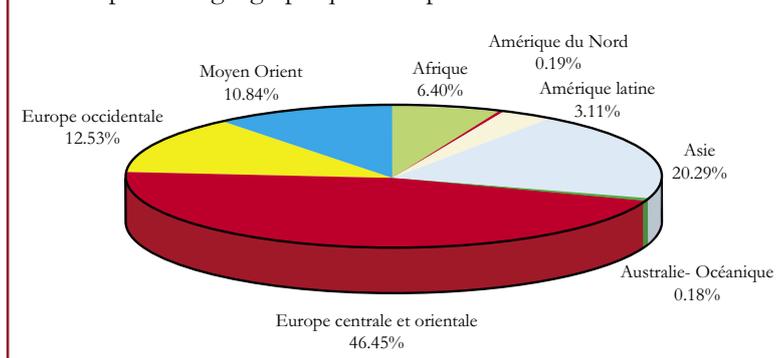
Impossibilité de rapatrier au Luxembourg les dividendes, les fruits de désinvestissement, le remboursement d'un prêt d'investissement, les fonds déposés auprès du pays hôte, pour lesquels toutes les formalités nécessaires à la conversion et au transfert ont été accomplies.

Sinistres couverts

La perte découlant d'une atteinte à la propriété et/ou du défaut de paiement doit résulter directement d'un des événements suivants:

- expropriation de l'entreprise locale;
- guerre;
- fait du prince: décisions arbitraires ou discriminatoires des autorités locales envers l'investisseur;

Répartition géographique des opérations assurées en 2004



- rupture du contrat: la couverture peut être étendue au risque de rupture de contrat. Cette extension vise les engagements contractuels pris par les pouvoirs publics du pays hôte. La couverture de la rupture de contrat porte sur les dommages qui résultent directement et exclusivement d'une faute grave des pouvoirs publics dans le cadre des contrats, et pour autant que cette faute cause la perte totale de l'investissement. La couverture est généralement limitée dans le temps (5-8 années d'exploitation).

■ Progression de 35,5 % des opérations assurées en 2004

La mission de l'Office du Ducroire est de continuer d'offrir à partir d'un guichet unique une gamme complète de produits d'assurance aux entreprises luxembourgeoises qui assurent leurs opérations commerciales à l'étranger. Au niveau international, le commerce mondial a connu une progression importante en 2004. L'économie luxembourgeoise a profité de cette croissance et selon les dernières publications du Statec, le secteur des exportations a fortement contribué à la croissance du Luxembourg. Au vu de l'activité développée par l'Office du Ducroire en 2004, il y a lieu de constater que le Ducroire a soutenu cette progression des exportations.

Lors de la présentation du dernier rapport d'activités de l'Office du Ducroire, rendu public le 1er juin dernier, Etienne Reuter, son président, a commenté les chiffres clés pour l'année 2004. Les entreprises luxembourgeoises ont fait appel à ses services pour assurer 5.740 contrats (contre 4.387 en 2003). En 2004, le montant des opérations couvertes a atteint un total de 513 millions d'euros, ce qui correspond à une hausse de 38% en un an. Dans le cadre de la forte progression du commerce mondial en 2004, les exportations luxembourgeoises portent sur un montant global de 9,78 milliards d'euros et ont fait un bond de 10% entre 2003 et 2004.

Si le volume des indemnités payées par le Ducroire a fortement progressé en 2004 (65% avec 742.000 euros contre 450.000 euros en 2003), les retards de paiements déclarés par les assurés ont atteint 1,7 millions d'euros contre 3,1 millions d'euros en 2003, ce qui reflète une nette amélioration de la morale de paiement des clients. Des récupérations sur les créances antérieurement indemniées ont pu se faire pour un total de 296.000 euros.

II. Les aides financières à l'exportation

La conquête de nouveaux marchés figure parmi les principaux défis dans la vie d'une entreprise. Le Ducroire a la volonté d'épau-

Véritable outil du quotidien destiné à mettre les entreprises en contact, le Local est l'annuaire de référence des fournisseurs de produits et services aux professionnels.

Le Local couvre intégralement le marché du B-to-B dans le Grand Duché de Luxembourg à savoir 3.500 sociétés. Le Local est distribué à l'ensemble de ces sociétés.

Complémentaire à l'annuaire papier, le site www.kompasslocal.lu offre une recherche facile et rapide par des index Qui, Quoi, Où. Le site est mis à jour quotidiennement.

Mettez votre entreprise en valeur:

Investissez dans le 1^{er} annuaire B-to-B

LOCAL

Grand-Duché de Luxembourg

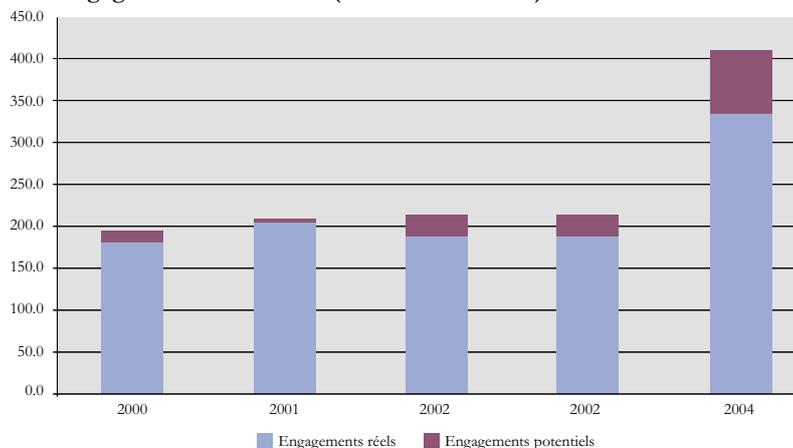


www.kompasslocal.lu

Kompass Luxembourg
Bâtiment Olympia
9 route des Trois Cantons
L-8399 Windhof (Koerich)
Tél +352 26 25 99 50
Fax +352 26 25 99 57
E-mail: info@kompass.lu



Engagement au 31.12.2004 (en millions d'euros)



Le Ducroire distingue deux types d'engagements en fonction du stade d'avancement des opérations concernées. Les **engagements réels** au 31 décembre 2004 représentent le total des créances couvertes dans le cadre d'assurances émises avant le 31 décembre 2004, mais non encore échues. Les **engagements potentiels** représentent des promesses d'assurances émises par le Ducroire et engageant le Ducroire, pour des marchés en cours de négociation mais non encore conclus. Au 31 décembre 2004, les engagements réels s'élèvent à 336,3 millions d'euros. 81 % de ces engagements viendront à échéance au cours de l'année 2005. Les engagements potentiels totalisent 73,9 millions d'euros.

| 2004 | 2003 | 2002 | 2001 | 2000 |
|--------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Brésil | Arabie Saoudite | Arabie Saoudite | Arabie Saoudite | Arabie Saoudite |
| Chine | Brésil | Bolivie | Bolivie | Australie |
| EAU-Dubai | Chine | Brésil | Brésil | Brésil |
| EAU-Sharjah | Corée du Sud | Chine | Chine | EAU-Dubai |
| France | EAU-Dubai | EAU-Dubai | Corée du Sud | Israël |
| Italie | EAU-Sharjah | Hongrie | EAU-Dubai | Italie |
| Pologne | Pologne | Pologne | Inde | Pologne |
| Roumanie | Roumanie | Roumanie | Pologne | Rép. Tchèque |
| Russie | Russie | Russie | Roumanie | Roumanie |
| Rép. Tchèque | Rép. Tchèque | Rép. Tchèque | Rép. Tchèque | Turquie |

Liste des dix principaux pays débiteurs couverts durant les 5 dernières années par l'Office du Ducroire (par ordre alphabétique)

ler les entreprises luxembourgeoises dans cette tâche de la manière la plus efficace et la moins bureaucratique possible. Le souci d'apporter un service optimal aux entreprises luxembourgeoises a conduit ainsi le Ducroire à mettre en place, en coopération étroite avec l'Etat, des instruments financiers de soutien aux exportations.

Basé sur la loi du 24 juillet 1995 régissant l'Office du Ducroire et la décision du Conseil de Gouvernement du 30 novembre 2001 concernant la réforme des instruments financiers de soutien à l'exportation, ce dispositif d'aides a été mis

en vigueur par la signature de la convention de coopération entre l'Office du Ducroire et le Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur le 29 avril 2002.

L'objectif de la convention est de favoriser le développement des relations économiques internationales du Luxembourg, notamment par la promotion des exportations de biens et de services d'origine luxembourgeoise à travers l'octroi, sous certaines conditions, d'un soutien public aux entreprises exportatrices luxembourgeoises.

Pour réaliser cet objectif, le Ducroire peut:

- intervenir dans le cadre des opérations de crédit à l'exportation pour bonifier ou stabiliser les taux d'intérêts liés aux crédits commerciaux;
- verser sous forme d'une bonification majorée, lors de l'échéance des effets à la banque, un subside ayant pour effet de stabiliser et de réduire considérablement le taux d'intérêt lié à un crédit commercial. Un taux d'intérêt négatif peut être envisagé. Le subside est constitué par la différence entre le taux subsidié et le taux de financement, majoré de la commission bancaire;
- subvenir dans le cadre d'un financement mixte, en partie ou en totalité, au financement de la composante libérale (don), liée en droit ou en fait à la composante non-libérale (crédit commercial) de l'opération;
- contribuer au financement d'une assistance technique fournie dans le cadre d'un crédit à l'exportation et dispensée aux utilisateurs locaux de biens ou services d'origine luxembourgeoise;
- intervenir pour supporter en partie les frais liés à la promotion de produits d'origine luxembourgeoise à l'étranger ou à la formation de personnel.

Exemples de frais éligibles:

- Réalisation de supports promotionnels (multimédia, brochures, etc.) destinés à la prospection de nouveaux marchés à l'exportation ainsi que la traduction des documents techniques et commerciaux nécessaires
- Frais de location d'une surface de stand lors de la participation à des foires et des salons internationaux à caractère professionnel à l'étranger
- Coûts d'études ou de services de conseil nécessaires au lancement d'un nouveau produit ou au lancement d'un produit existant sur un nouveau marché

- Formation abordant les différents aspects du commerce extérieur

Conditions de l'intervention

- 50 % maximum des frais engagés
- maximum de 100.000 EUR par entreprise par période de 3 ans

Tout soutien public à l'exportation est néanmoins soumis aux trois conditions contraignantes suivantes:

- la transaction, respectivement l'activité soutenue, doit porter sur l'exportation de biens ou de services d'origine luxembourgeoise et avoir un intérêt pour le développement de l'économie luxembourgeoise;
- le soutien public doit être conforme aux règles de l'OCDE en matière de crédit à l'exportation bénéficiant d'un soutien public et de crédit d'aide liée;
- le soutien public doit être compatible avec les règles de l'UE en matière de concurrence.

Aux fins de la mise en œuvre de la présente convention, il a été fait recours au «Comité pour la promotion des exportations luxembourgeoises (COPEL)» auquel fait référence la loi du 4 décembre 1981 relative aux prêts d'Etat. Le comité Copel est rattaché sous forme de sous-comité à l'Office du Ducroire.

Le comité Copel se compose de quatre représentants issus d'un ministère: un représentant ayant dans ses attributions la promotion du commerce extérieur, un représentant ayant dans ses attributions les Affaires étrangères, un représentant ayant dans ses attributions l'Economie et un représentant ayant dans ses attributions les Finances. Ce comité décide de la



Le Comité du Ducroire (de g. à dr.): Nicolas Soisson, Secteur privé, Claude Wirion, Ministère des Finances, Claude Lanners, Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur (membre jusqu'en février 2005), Etienne Reuter, Ministère des Finances, Pierre Gramegna, Secteur privé, Marc Thill, Ministère des Affaires Etrangères et de l'Immigration, Claude Witry, Secteur privé, Jean Guill, Directeur du Trésor.

recevabilité des demandes émanant des entreprises et vérifie la compatibilité de la demande en fonction des critères mis en place par l'UE et l'OCDE. Il émet pour chaque demande individuelle un avis à l'attention du Comité du Ducroire sur l'opportunité d'accorder ou non un soutien public à l'exportation. Tout soutien public dépassant 500.000 EUR est soumis à l'approbation du Gouvernement en Conseil.

En 2004, 35 paiements ont été effectués pour un montant total de 343.000 €. Au 31 décembre, les promesses valables s'élevaient à un montant de 417.855 €. Sur les 66 demandes introduites, 9 ont fait l'objet d'un avis négatif.

■ Les perspectives de l'Office du Ducroire

La bonne progression des activités de l'Office du Ducroire satisfait ses membres. «C'est un signe que l'instrument Ducroire est attractif», fait remarquer Etienne Reuter, son président. L'augmentation du nombre d'entreprises exportatrices montre que les efforts de promotion déployés par l'Office du

Ducroire ces dernières années commencent à porter leurs fruits.

Le recours aux instruments de promotion du Copel contribue à diriger les entreprises vers le guichet unique. La politique du guichet unique vise à centraliser toutes les activités de conseil en matière de financement des exportations et de promotion des exportations.

Au niveau international, il faut tenir compte de l'ouverture du marché mondial. Il est important que les entreprises continuent à être actives dans des parties du monde qui ne font pas partie de l'Union Européenne. Différents pays comme la Chine, le Brésil, ou la Russie sont de plus en plus les moteurs de la croissance économique au niveau mondial. Dès aujourd'hui les entreprises luxembourgeoises, assurées auprès de l'Office du Ducroire, intègrent ces marchés dans leurs plans d'expansion afin de se développer au même rythme que ces économies.

Il faut espérer que les opérations puissent continuer à se développer au rythme engagé en 2003 et 2004. ■

Pour toute information complémentaire, en ce qui concerne l'assurance-crédit ou les aides financières, veuillez contacter: OFFICE DU DUCROIRE, 7, rue Alcide de Gasperi L-2981 Luxembourg, Tél.: (352) 42 39 39 – 320, Fax: 42 39 39 – 821, E-mail: odl@cc.lu, Internet: www.ducroire.lu



Les moments forts de la Présidence luxembourgeoise

La Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne s'est achevée le 30 juin 2005. Il est donc l'heure de faire un premier bilan et de revenir en images sur les moments forts d'une Présidence luxembourgeoise qui fut marquée par plusieurs dossiers de taille, notamment les négociations sur le cadre financier de l'Union européenne pour la période 2007 à 2013, la révision à mi-parcours du processus de Lisbonne, l'examen du pacte de stabilité et de croissance, l'élargissement à 27 avec la signature des traités d'adhésion avec la Bulgarie et la Roumanie.

La Présidence luxembourgeoise a réussi à amener le Conseil européen et le Conseil des ministres à prendre quelques décisions dans des secteurs où les controverses étaient particulièrement vives en début d'année. La réforme réussie du pacte de stabilité et de croissance a ainsi mis fin à une longue période d'incertitude qui hypothéquait la gestion de la zone euro.

Un deuxième grand mérite de la Présidence luxembourgeoise fut de donner une nouvelle force à la stratégie de Lisbonne. Une compétitivité renforcée, une modernisation accrue des politiques économiques européennes, une volonté retrouvée d'innover et d'avancer sur le plan de la recherche: voilà les grands axes d'une stratégie de Lisbonne revigorée qui ne fait pas pour autant l'impasse, ni sur la cohésion sociale - laquelle est restaurée comme un grand objectif de l'Union européenne - ni sur une politique environnementale

respectueuse de l'emploi et de la compétitivité.

La stratégie de Lisbonne n'a pas été changée quant au fond, ce qui a changé c'est la méthode d'application de la stratégie. Il y a eu une prise de conscience que ce seront les États membres qui, par le biais de programmes nationaux de réforme, s'approprièrent la stratégie et deviendront ainsi redevables devant les parlements nationaux de la bonne traduction nationale des objectifs européens.

Un troisième dossier qui fut mené à bien par la Présidence luxembourgeoise fut la fixation, au niveau de l'Union européenne, des nouveaux objectifs en matière d'aide publique au développement. D'ici 2015, l'effort européen de coopération devra être porté à 0,70% des richesses nationales, avec comme objectif intermédiaire l'atteinte de 0,56% des richesses nationales d'ici 2010. Cette décision augmentera le niveau de l'aide européenne, qui passera de 46 milliards d'euros en 2006 à 66 milliards d'euros en 2010. Plus d'argent, donc, pour contribuer à l'éradication de la pauvreté mondiale. A signaler que le Luxembourg remplit déjà depuis de nombreuses années l'objectif d'aide de 0,7% du P.I.B. fixé jadis par l'ONU.

Enfin, gouvernement luxembourgeois, Jean-Claude Juncker, s'est fortement engagé tout au long de la Présidence luxembourgeoise pour améliorer les relations de l'Union européenne avec son partenaire américain. Deux rencontres EU-USA ont été organisées durant la

Présidence luxembourgeoise. Une première s'est tenue le 22 février 2005 à Bruxelles (Il s'agit de la première visite d'un président américain auprès des institutions européennes de l'UE) et une deuxième, le 20 juin 2005. Le rapprochement et la confiance regagnée entre l'Europe et les Etats-Unis ont pu être mesurés lors de la conférence sur l'Irak qui a été - sur suggestion de la Présidence luxembourgeoise - co-présidée par l'Europe et les Etats-Unis le 22 juin à Bruxelles.

La Présidence luxembourgeoise n'est pas parvenue, avant la fin juin 2005, à obtenir un accord politique sur les perspectives financières de l'Union européenne. Après les deux référendums négatifs de la France et des Pays-Bas sur la Constitution européenne, l'UE s'installait un peu plus encore dans une crise profonde.

Lors de son discours sur les résultats de la Présidence luxembourgeoise, le Premier Ministre Juncker s'est contenté de constater que dix pays ont ratifié le traité constitutionnel, tandis que deux autres, la France et les Pays Bas, l'ont rejeté. L'UE a décidé de poursuivre le processus de ratification tout en acceptant que certains États membres intercalent une période de réflexion, d'explication et de débat et donc de reporter les référendums ou les ratifications parlementaires qu'ils avaient programmés. Le premier ministre luxembourgeois a lancé un appel à tous les États membres pour mener un large débat sur l'orientation future de l'Union européenne tout en essayant de sauve-

garder l'esprit et l'ambition d'une Europe politique telle qu'esquissée dans le traité constitutionnel. Juncker a clôturé son discours par ces phrases: «Nous n'avons pas le droit de défaire ce que nos prédécesseurs ont fait parce que les générations qui vont suivre auront besoin d'une Europe politique. Si elle n'est pas politique, elle ira à la dérive. Elles ont besoin et veulent avoir une Europe solidaire, une Europe sociale, une Europe compétitive, une Europe forte chez elle, une Europe forte dans le monde. Alors, vieux Européens et Européens convaincus, allons-y! Courage!»



(© Copyright: Tom Wagner/eu2005.lu)

La Présidence luxembourgeoise s'est fortement engagée pour améliorer les relations de l'Union européenne avec son partenaire américain. Jean-Claude Juncker, Premier ministre luxembourgeois, et George W. Bush, Président des Etats-Unis d'Amérique



(© Copyright: Conseil de l'UE)

Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères et Condoleezza Rice, secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique



(© Copyright: Tom Wagner/eu2005.lu)

«Les générations qui vont suivre auront besoin d'une Europe politique», Jean-Claude Juncker a clairement exposé son idée de l'Europe lors de son discours sur les résultats de la Présidence luxembourgeoise le 23 juin 2005



Garder la face! L'échec des négociations sur les perspectives financières de l'Union européenne n'a pas fait perdre le sourire à Jack Straw, ministre britannique des Affaires étrangères, Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, Tony Blair, Premier ministre britannique et Jean-Claude Juncker, Premier ministre

(© Copyright: SIP)

L'ouverture des négociations d'adhésion avec la Croatie et les travaux préparatoires pour la négociation avec la Turquie ont été des moments forts de la Présidence luxembourgeoise. Ici Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères et président en exercice du Conseil de l'Union européenne, reçoit le ministre turec des Affaires étrangères, Abdullah Gül



(© Copyright: eu2005.lu/Christophe Olinger)

Cérémonie de signature du traité d'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'UE dans l'Abbaye de Neumünster à Luxembourg



*“ Behält Lëtzebuerg
mat der Verfassung
nach seng national
Identitéit? ”*



Eng Verfassung
fir Europa

**REFERENDUM VUM
10. JULI 2005**

D'Unioun respektéiert d'Gläichheet vun de Memberlänner esou wéi hir national Identitéit mat hire grondleeënde politeschen a constitutionnelle Strukturen. D'Förderung vun der kultureller a sproochlecher Identitéit bleift eng national oder regional Kompetenz vun de Memberstaten. D'Unioun setzt sech als Zil, dës Aktiounen z'ënnerstëtzen. Och zu Lëtzebuerg ginn eis Sprooch an eis Kultur weiderhi vun den Awunner geprägt.

Informéiert Iech

www.verfassung-fir-europa.lu

Europäer sinn, Lëtzebuurger bleiwen



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Référendum sur le traité constitutionnel

La **société civile** lance un appel pour le «**OUI**»

Un mois avant la tenue du référendum luxembourgeois sur le traité établissant une constitution pour l'Europe, des représentants de la société civile ont lancé le 9 juin 2005 un appel en faveur du «OUI» à la constitution européenne. Le texte soumis à référendum national est loin d'être parfait. Mais ce traité constitutionnel marque une étape importante pour la construction d'une Europe réconciliée dont le plus grand mérite est d'avoir su créer un espace de paix, de sécurité et de prospérité. Le Luxembourg a beaucoup contribué au projet européen et en a été un des plus grands bénéficiaires.

Sans ignorer les faiblesses du traité constitutionnel, fruit d'un compromis à vingt-cinq, les 66 personnalités de la société civile avancent 12 raisons qui plaident en faveur d'un « OUI ».

- 1- Le traité constitutionnel a été préparé par une Convention composée de membres du Parlement européen, des Parlements nationaux et de représentants des gouvernements. Il a été revu et adopté à l'unanimité par les 25 gouvernements des pays membres. Il revêt donc une légitimité démocratique.
- 2- Le traité constitutionnel place l'Union européenne dans l'histoire millénaire de l'Europe en rappelant ses «héritages culturels, religieux et humanistes.» Ces derniers imprègnent l'ensemble du texte et lui donnent sa véritable dimension.
- 3- Le traité constitutionnel établit une charte des droits fondamentaux (liberté, égalité, refus de toutes les discriminations, notamment l'égalité entre les femmes et les hommes ...) qui acquièrent force

juridique contraignante. La charte est un garant pour tous les habitants de l'Union et crée un socle de valeurs que devront respecter tous les Etats qui voudront un jour la rejoindre.

- 4- Le traité constitutionnel consacre l'espace de droit et de sécurité qui s'est construit aux cours des 50 dernières années. Les politiques de contrôle aux frontières, d'immigration, d'asile et de visas relèveront désormais de l'Europe ce qui constitue une avancée importante.
- 5- En intégrant dans un document unique les traités antérieurs, le traité constitutionnel apporte plus de clarté et de transparence dans le fonctionnement des institutions. Il délimite les compétences des différents organes de l'Union et rend le processus de décision plus lisible (mieux comprendre qui fait quoi dans l'Union).
- 6- Le traité constitutionnel améliore sensiblement le fonctionnement des institutions européennes en approfondissant l'action communautaire et démocratique: extension du vote à la majorité, augmentation des pouvoirs du Parlement européen, implication des parlements nationaux, droit d'initiative législative des citoyens par pétition à partir d'un million de signataires.
- 7- Le traité constitutionnel pense à l'avenir en consacrant le concept de développement durable. Il fait en même temps du maintien d'un niveau de santé élevé et de la protection de l'environnement une de ses préoccupations majeures. Par là il est fidèle au rôle pionnier joué par l'Union dans l'élaboration du protocole de Kyoto.

- 8- Le traité constitutionnel veille à la cohésion sociale de nos sociétés en prônant une économie au service des hommes et des femmes et une politique de solidarité entre groupes sociaux et classes d'âge. Le traité met en valeur une protection sociale adéquate, l'amélioration des conditions de vie et de travail ainsi que le dialogue social. Il reconnaît notamment la spécificité du sport dans sa fonction sociale et éducative.
- 9- Le texte constitutionnel reconnaît la diversité culturelle et linguistique des Etats membres. Il respecte l'identité de chacun et rejette toute volonté d'uniformisation. En cela il est conforme à la devise de l'Union Européenne: «Unie dans la diversité».
- 10- Le traité constitutionnel se place dans la tradition de notre pays qui depuis l'appel de Robert Schuman (1950) a répondu favorablement à toute avancée européenne. Le rejeter serait renier notre passé. Le traité maintient le nombre de nos députés au Parlement Européen et consolide Luxembourg en tant que capitale européenne, siège d'importantes institutions communautaires.
- 11- Le traité constitutionnel renforce la position de l'Europe dans le monde par la création d'un poste de Ministre des Affaires étrangères de l'Union et d'un poste de Président du Conseil européen pour une durée de 2,5 à 5 ans. Il rendra ainsi l'Union plus visible sur le plan international par une politique étrangère et de sécurité commune renforcée.
- 12- Le traité constitutionnel ne crée ni un Etat fédéral ni ne rétrograde l'Union au niveau d'une simple Confédération. Il partage

Acquérir ou Vendre une Entreprise en toute Confidentialité.



DEXIA

Banque Internationale
à Luxembourg

Transmettre son entreprise. Certes pas une décision facile à prendre. Ni à mettre en oeuvre. Parce que la réussite d'une telle opération nécessite une parfaite connaissance du marché et de ses acteurs, les compétences pour réaliser une analyse complète et

sans faille de l'entreprise, sans oublier le souci d'une totale discrétion durant toute la durée des négociations. La solution qui s'impose à Luxembourg? AVEC, la solution de confiance.



De g. à dr.:
Pierre
Gramegna,
Marc
Theissen,
Gilbert
Trausch,
Marie-Paule
Prost-Heinisch
et Erny Gillen

les compétences entre l'Union et les Etats membres selon le principe de subsidiarité qui dit que l'Union n'agit que là où les Etats seuls ne peuvent légiférer utilement et qui convient le mieux à la nature de la construction européenne et à la protection des identités nationales.

Les signataires de l'appel au «OUI» ont rappelé qu'en cas de rejet du traité, l'Union européenne serait obligée de se replier sur le traité de Nice de 2001 dont l'application freine l'Europe. Dire «non» signifierait un recul, alors même qu'il est hautement improbable qu'un nouveau traité constitutionnel, soumis lui aussi au vote à l'unanimité, puisse faire mieux. Tel quel le traité constitutionnel ne fermerait aucune porte à l'avenir et n'enregistrerait aucun recul social. Bien au contraire, il ouvrirait la voie à une Europe plus forte politiquement, économiquement et socialement. ■

Les signataires

1. Guy AACH, Commerçant
2. Henri AHLBORN, Economiste
3. Serge ALLEGREZZA, Economiste
4. Charles BARTHEL,
Directeur du Centre R. Schuman
5. Hubert BAULER, Professeur
6. Romain BAUSCH, Economiste
7. Tom BELLION, Economiste
8. Hubert CLASEN, Chef d'entreprise
9. Alwin DE PRINS, Etudiant
10. Guy DOCKENDORF, Professeur
11. Romain ERNST, Ouvrier
12. Fernand ERNSTER, Commerçant
13. Danièle FALTZ, Directrice de lycée
14. Carine FEDERSPIEL, Médecin
15. Liliane FISCH, Secrétaire de direction
16. Lily GANSEN, Présidente d'Association
17. Norbert GEISEN, Boulanger
18. Erny GILLEN, Professeur de théologie
19. Pierre GRAMEGNA, Economiste
20. Hubert HAUSEMER,
Professeur de Philosophie
21. Marc HENGEN, Assureur
22. Frank HOFFMANN, Metteur en scène
23. Jean-Claude HOFFMANN,
Producteur de musique
24. Maryse HOFFMANN, Commerçante
25. Jean HOSS, Avocat
26. Edmond ISRAËL, Banquier
27. Ginette JONES, Assistante sociale
28. Camille KERGER, Compositeur
29. Joseph KINSCH, Chef d'entreprise
30. Anne KREMER, Joueuse de tennis
31. Paul KREMER, Professeur de philosophie
32. Charles KROMBACH, Ingénieur
33. Jean-Paul LEHNERS, Historien
34. Raymond LIES, Médecin
35. Marc LIMPACH, Juriste
36. Ger MAAS, Artiste-peintre
37. Roger MANDERSCHIED, Ecrivain
38. Jean MEYER, Docteur en droit
39. Charles MULLER, Directeur de Théâtre
40. Frantz-Charles MULLER, Président Natura
41. René NUSS, Musicien
42. Marc OLINGER, Directeur de Théâtre
43. Josianne PEIFFER, Actrice
44. Marianne PESCH-DONDELINGER,
Agricultrice
45. Jean PETIT, Architecte
46. Paul PHILIPPE, Président de la FLF
47. Patrice PIERETTI, Professeur d'économie
48. Gilbert PREGNO, Psychologue
49. Marie-Paule PROSTHEINISCH,
Physicienne
50. Gérard RASQUIN, Juriste
51. Paul RECKINGER, Installateur
52. Isabelle SCHAEFERS, Apprentie-Opticien
53. Francis SCHATZ, Directeur de lycée
54. Romain SCHMIT, Economiste
55. Paul SCHUMMER, Employé privé
56. Denis SCUTO, Historien
57. Roger SEIMETZ,
Historien, Comédien
58. Patrice SILVERIO, Dirigeant PME
59. Gaston STEIN, Avocat
60. Marc THEISEN, Avocat
61. Gilbert TRAUSSCH, Historien
62. Alex WEBER, Notaire
63. Nicole WEIS, Infirmière graduée
64. Marie-Anne WERNER, Professeur
65. Joé WIRTZ, Gynécologue obstétricien
66. Michel WURTH, Chef d'entreprise

20 mai 2005

Visite d'un groupe de **25 étudiants** de l'Université de **St Thomas (Houston, Texas)**

Dans le cadre d'un voyage d'études de deux semaines en Europe, un groupe de 25 étudiants en MBA de l'Université de St Thomas à Houston (Texas) a été accueilli à la Chambre de Commerce. Lors de cette visite, Carlo Thelen, membre du Comité de Direction de la Chambre de Commerce, a présenté l'économie luxembourgeoise, avant d'expliquer aux étudiants les avantages offerts par le Luxembourg en qualité de terre d'accueil des investissements étrangers. Les étudiants ont posé de nombreuses questions complémentaires, témoignant ainsi de leur intérêt pour le Grand-Duché.



Ils sont repartis satisfaits, avec le sentiment de mieux connaître notre pays et son environnement économique.

Une visite des institutions européennes et de plusieurs entreprises figurait également au programme. ■

24 mai 2005

Intensification des relations entre la **Chambre de Commerce et l'Administration de l'Emploi**

Dans un souci de mieux orienter les demandeurs d'emploi inscrits à l'Adem et afin de les guider lors de la création de leur propre entreprise, un groupe de consultants et de placeurs du service «placement» de l'Adem a été reçu à la Chambre de Commerce. Gérard Eischen, le Responsable de l'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce a présenté les différents services qu'offre la Chambre et donné de plus amples détails en matière de création d'en-



treprise. Vu le vif intérêt manifesté par les participants, cette action sera

reconduite pour d'autres services de l'Adem dans un futur proche. ■

May 26, 2005

Mexico wants to increase its trade presence in Luxembourg and the European Union

Lucien Emringer, Honorary Consul of Mexico in Luxembourg, Dr Luis Ernesto Derbez Bautista, Minister for Foreign Affairs, Pierre Gramagna, General Manager Chamber of Commerce of Luxembourg



The Chamber of Commerce held a seminar about how to do business with Mexico. The welcome speech was pro-

nounced by M. Pierre Gramagna, Director General of the Luxembourg Chamber of Commerce. The list of speakers in-

cluded such experienced people as the Minister of Foreign Affairs of Mexico H. E. Luis Ernesto Derbez and the Ambassador of Mexico to Luxembourg and Belgium H. E. Maria de Lourdes Dieck Assad.

Due to a renewed open and market-oriented policy and to its large market, Mexico is the tenth largest economy in the world. It is also the largest economy and has the highest per capita GDP in Latin America.

The 2001 global economic recession affected the Mexican economy, but recovery is on its way with 4.4% growth in 2004. The conduction of the monetary and fiscal policies have brought about low inflation and interest rates. Political and economic stability favors the business environment. ■

Les intervenants, Muriel Chandon et Patrice Silverio, consultants senior ABC Luxembourg, ont expliqué aux participants comment la gestion stratégique et opérationnelle identifie les processus de travail de l'entreprise et peut améliorer la performance globale de l'entreprise

26 mai 2005

Succès de la conférence sur la Gestion stratégique et opérationnelle des processus de travail



L'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC) a organisé une conférence sur la Gestion stratégique et opérationnelle des processus de travail au Centre de Conférences de la Chambre de Commerce. Cette conférence

s'est déroulée sur un mode interactif. Les intervenants, Muriel Chandon et Patrice Silverio, consultants senior ABC Luxembourg, ont passé en revue les éléments clés d'une gestion performante des processus de travail en entreprise. ■

27 mai 2005

Cérémonie de remise des Awards 2005 à la Chambre de Commerce

Après huit années de bons et loyaux services, les Trophées F/P/C/ ont cédé la place aux Communication & Design Awards Luxembourg qui ont été décernés vendredi 27 mai 2005 lors d'une séance académique à la Chambre de Commerce.

Après la projection des projets des différentes catégories, la remise des awards, animée par Luc Melsen, a récompensé les 19 meilleures créations.

Auparavant, un jury international composé d'une dizaine de professionnels de la communication et présidé par Kina Fayot, avait eu la délicate mission d'examiner près de 200 projets de l'année 2004 émanant d'agences adhérentes ou non aux associations MarkCom et Design Luxembourg. Regroupés en 12 caté-

gories, les 51 nominés ont séduit les professionnels de la communication grâce à leur originalité, leur créativité, leur qualité d'exécution, la formulation du message et leur efficacité (pour les catégories site Internet et mailing).

Les awards 2005 ont distingué les meilleurs acteurs du marché de la communication ainsi que leurs commanditaires et ont favorisé l'échange d'idées, de savoir-faire et le partage d'expériences tout en permettant à la communication d'améliorer davantage l'image économique du Luxembourg. Ils s'inscrivent pleinement dans



Dans la catégorie "Auto-promotion", Raoul Thill de l'Atelier graphique Bizart, reçoit le prix "Silver" des mains de Paul Emering, Secrétaire Général de la Chambre de Commerce, sponsor de l'événement

la ligne déontologique de MarkCom et Design Luxembourg qui chacune, en représentant les intérêts de leurs adhérents, œuvrent pour élever le niveau de la créativité et favoriser le professionnalisme grâce au respect de bonnes pratiques tout en développant les échanges entre les professionnels et le grand public. ■

ESPACE ENTREPRISES

L'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce **se modernise** pour mieux **vous accueillir**

La Chambre de Commerce poursuit sa politique de modernisation avec l'ouverture prochaine d'un nouvel Espace Entreprises. Pour cause de déménagement, l'Espace Entreprises sera fermé le mercredi 22 juin à partir de 14h00 et le vendredi 24 juin toute la journée.

Du lundi 27 juin au vendredi 12 août inclus, l'Espace Entreprises occupera pendant la durée des travaux des locaux provisoires situés au Centre de Formation de la Chambre de Commerce/ IFCC au rez-de-jardin, salle F3 et F5. Vous trouverez également la Mutualité de Cautionnement au rez-de-jardin, salle F7.

Dès le 16 août 2005, nous vous accueillerons avec plaisir dans notre nouvel Espace Entreprises.

31 Mai 2005

2. Wirtschaftstag Luxemburg-Region Trier



*Pierre Gramegna
(Handelskammer
Luxemburg),
Wolfgang Natus
(IHK Trier),
Michel Wurth
(Handelskammer
Luxemburg) und
Arne Rössel (IHK
Trier) wollen
der Großregion
wirtschaftliche
Impulse geben*

Die gemeinsame Vollversammlung, an der neben zahlreichen Vollmitgliedern der beiden Kammern auch Luxemburgs Wirtschafts- und Außenhandelsminister Jeannot Krecké teilnahm, fand in der Handelskammer Luxemburg statt

Am 30. Mai 2005 trafen sich die Handelskammer Luxemburg und die Industrie- und Handelskammer Trier auf Kirchberg zum 2. Wirtschaftstag Luxemburg-Region Trier zusammen. Gegenstand der gemeinsamen Vollversammlung, an der neben zahlreichen Vollmitgliedern der beiden Kammern auch Luxemburgs Wirtschafts- und Außenhandelsminister Jeannot Krecké teilnahm, war eine Vertiefung der Partnerschaft und eine verstärkte Zusammenarbeit auf allen wichtigen regionalen und internationalen Dossiers. Jeannot Krecké versicherte den Vertretern der beiden Kammern, dass er sich auch als Minister der Grossregion verstehe und im Ausland eifrig für den gemeinsamen dynamischen Wirtschaftsraum werbe. Der Präsident der Luxemburger Handelskammer, Michel Wurth, nannte die Zusammenarbeit der beiden Industrie- und Handelskammern „gelebtes Europa“ und meinte, dass in einer globalisierten Welt das Konzept der Großregion beste Zukunftsaussichten habe. Wolfgang Natus, Präsident der IHK Trier, bezeichnete die Zusammenarbeit der „Moselfranken“ als vorbildlich auch wenn



beim zentralen Anliegen der beiden Kammern, d.h. bei der Besserung der Autobahn-Verbindungen zwischen beiden Regionen, bisher noch nicht viel geschehen ist. Der Direktor der Handelskammer, Pierre Gramegna, zeigte sich erfreut, dass in allen anderen Bereichen wie berufliche Weiterbildung, Förderung der Jungunternehmer oder gemeinsames Wirtschaftsportal umso mehr Fortschritte erreicht werden konnten. Auch die Arbeiten am gemeinsamen Handelsatlas seien fast abgeschlossen. Als weitere Ziele der gemeinsamen Zusammenarbeit wurden ein einheitliches Tourismus-Marketingkonzept und eine gemein-

same Vermarktung der Moselweine genannt.

Im Anschluss an die Sitzung fand ein gemeinsames Mittagessen in der Handelskammer statt, während dem die Mitglieder der beiden Vollversammlungen und die Mitarbeiter der beiden Kammern die Gespräche des Morgens noch vertiefen konnten. Am Nachmittag standen eine Besichtigung der Industriebrachen auf den Geländen der ehemaligen luxemburgischen Stahlfirma „Arbed“ (heute: Arcelor) in Esch-Belval und eine ausführliche Beschreibung der dort geplanten Entwicklungsprojekten durch die Planungsgesellschaft Agora auf dem Programm. ■

20. Mai 2005

Besuch des **Wirtschafts- und Sozialgeographischen** Instituts der **Universität zu Köln**

Anlässlich der traditionellen Exkursion des Wirtschafts- und Sozialgeographischen Instituts der Universität zu Köln, welche dieses Jahr in die Großregion Saarlorlux führte, besuchte vor kurzem eine Studentengruppe die Handelskammer Luxemburg. Hier bekamen die

Kölner Studenten eine ausführliche Beschreibung der Aufgabengebiete der Handelskammer und einen Vortrag über die luxemburgische Wirtschaft und die grenzüberschreitende wirtschaftliche Zusammenarbeit in der Großregion aus Luxemburger Sicht. ■



2. Juni 2005

Schüler des **Berufskollegs Barmen Europaschule** aus Wuppertal besuchten die **Handelskammer**

Um sich über die beruflichen Perspektiven in Luxemburg, die sich für sie aufgrund ihrer Ausbildung ergeben, zu informieren, hat kürzlich eine Schülergruppe des Berufs-

kollegs Barmen Europaschule aus Wuppertal die Handelskammer besucht. Es wurde den Schülern aus Deutschland eine ausführliche Beschreibung der luxemburgischen Wirtschaft vorgestellt. ■



Kompetenz im Hallenbau

Wir von Brüninghoff planen und bauen seit beinahe 30 Jahren für die unterschiedlichsten Branchen in Deutschland. Das heißt: 30 Jahre tägliche Problemlösung, Planungsleistung, Fertigungskompetenz in Holzleim-, Stahl- und Fertigbetonbauweise, Bauleitung und Projektmanagement. In diesen Jahren wurden Bauvorhaben für Industrie und Gewerbe sowie Sportstätten und landwirtschaftliche Gebäude erfolgreich geplant und bis zur schlüsselfertigen Übergabe begleitet.

Für uns ist eine Planung nur gut, wenn die gewählten Baustoffe aus Holz, Stahl oder Stahlbeton, die Konstruktion und die Funktionalität auf lange Sicht den Erwartungen unserer Bauherren entsprechen. Die Basis dafür ist eine ausreichende Planungstiefe. Wir planen nicht nur wirtschaftlich im Sinne einer sparsamen Verwendung von Baumaterialien oder optimierter Grundrisse, sondern denken auch an die späteren Betriebskosten der Projekte. Eine kurze Bauzeit durch präzise Ausführungsplanung,

perfekte CAD-Planung des Objektes, hohe Vorfertigung von Fertigteilen und Bauelementen, Herstellung auf modernsten CNC-Fertigungsanlagen im eigenen Betrieb, die umfassende Bauleitung sowie permanente Kostenverfolgung und Kontrolle aller Arbeitsabläufe während der gesamten Realisierungsmaßnahme sind für uns wesentliche Maßnahmen für einen wirtschaftlichen Bauverlauf und eine reibungslose Montage. Das ergibt die Sicherheit für den schlüsselfertigen Hallenbau.

Auf uns kann man sich verlassen. Bei uns kommt alles aus einer Hand. Nahezu 200 kompetente Mitarbeiter in allen Bereichen engagieren sich für Sie. Und wir wissen, worum es geht und worüber wir sprechen. Das alles macht uns zu kompetenten Partnern im Hallenbau.

Unser Ziel ist es, Ihr Vertrauen zu gewinnen.



Brüninghoff
Holzleimbau
Zimmerei
Beton- und Stahlbau
Fertigbauteile
Schlüsselfertiges Bauen

Industriestraße 14 · D-46359 Heiden/Westfalen · Postfach 11 63 · D-46355 Heiden/Westfalen
Tel. +49 (0) 28 67/97 39-0 · Fax +49 (0) 28 67/97 39-900 · Internet: www.brueninghoff.de · E-Mail: info@brueninghoff.de

8-13 mai 2005

De Kaunas à Tallinn:

5 journées de contacts commerciaux



Depuis le 1^{er} mai 2004, l'Union européenne a 10 nouveaux Etats Membres. Les grands pays comme la Pologne, la République tchèque et la Hongrie font les gros titres dans la presse. Parmi les nouveaux membres comptent cependant également des pays dynamiques de plus petite taille tels que l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie.

Souvent mentionnés comme «les Pays Baltes», l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie sont des pays indépendants avec des cultures, économies et populations différentes. Une ressemblance entre les trois pays est le

développement rapide et la croissance économique.

Ces trois pays furent la destination d'une mission économique organisée par la Chambre de Commerce à l'initiative de l'Agence Wallonne à l'Exportation (AWEX). Sept entreprises luxembourgeoises représentantes de secteurs d'activité très divers ont utilisé cette possibilité de nouer de nouveaux contacts avec des entreprises lituaniennes, lettonnes et estoniennes.

La mission économique commençant le 9 mai dans la ville de Kaunas en Lituanie menait ensuite dans les

Calendrier

Juillet

1

Séance d'information sur le salon INITIATIVES 2005

5 - 7

Visite d'une délégation du secteur financier de l'Inde

12-15

Mission économique en Taiwan

Septembre

7 - 9

Visite d'Etat avec délégation commerciale en Slovaquie

6 - 9

Visite accompagnée au salon HI Industry, Herning, Danemark (Initiative B2Fair)

7 - 11

Participation au salon ASEM Trade and Investment Exhibition, Xiamen, Chine

19 - 23

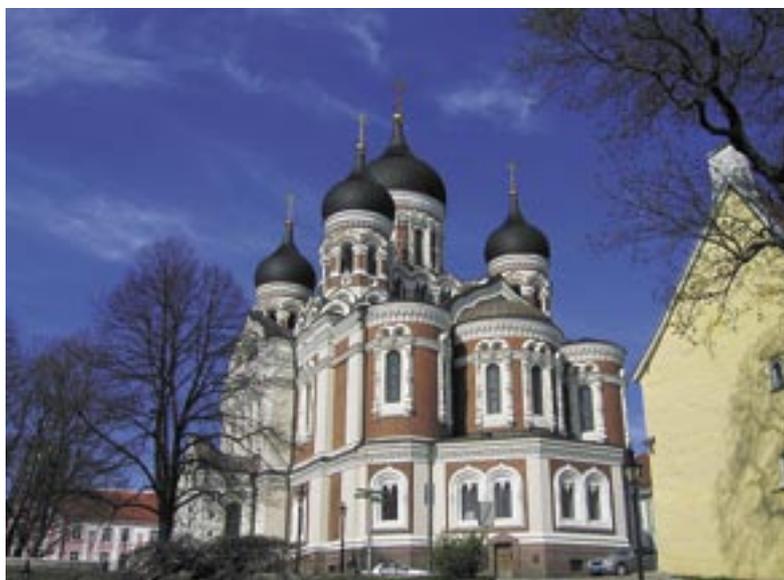
Mission économique en Russie coordonnée par l'AWEX

21

Forum des Fournisseurs des Industries de l'Automobile à Luxembourg

26/9 - 1/10

Stand collectif à la Foire Internationale de Plovdiv, Bulgarie



trois capitales Vilnius, Riga et Tallinn. Dans chaque ville des rendez-vous avec les entreprises baltes étaient organisés. Des visites en entreprise ont donné encore davantage la possibilité de rentrer en contact avec des chefs d'entreprises des trois pays en question. Au total les entreprises luxembourgeoises ont rencontré près de 180 entreprises lors de rendez-vous individuels.

■ Lituanie

La mission a commencé en Lituanie qui est, avec une population d'environ 3,7 millions d'habitants et une superficie de 65.300 km², le plus grand pays des 3 pays visités. Dans ce pays situé entre la Russie (Kaliningrad), la Biélorussie et la Lettonie, et baigné par la mer Baltique (99 km de côtes), Kaunas est la deuxième ville. La région de Kaunas a environ 700.000 habitants et est en plein développement. Disposant de dix universités la région réalise 20% de la production industrielle de la Lituanie. La région pense se développer en un centre de transport et logistique, surtout grâce à sa position géographique à l'égard de la «Via Baltica» qui liera Helsinki à Varsovie. De plus, la région dispose d'un aéroport et d'infrastructures ferroviaires et fluviales. Le secteur des nouvelles technologies y est également promu. Lors du premier jour de la mission, les entreprises luxembourgeoises ont noué de nombreux contacts commerciaux dans les locaux de la Chambre de Commerce, d'Industrie et de Métiers de Kaunas. Le deuxième jour, les contacts ont eu lieu dans la capitale de Lituanie: Vilnius. Vilnius a une population d'environ 600.000 habitants. Son centre historique a été totalement reconstruit et de nombreux projets de construction sont en cours.

■ Lettonie

En Lettonie, le deuxième pays de la mission, les contacts pour les entreprises ont été organisés à Riga. Riga compte 1,3 millions d'habitants (2,4 millions en Lettonie) et est la

plus grande capitale des trois Etats Baltes. La caractéristique géographique principale de la Lettonie réside dans son importante activité portuaire (trois ports: Riga, Liepaja et Ventspils) le long de ses 500 km de côtes. La Lettonie est assez pauvre en ressources énergétiques et matières premières. Toutefois, le bois (43% du territoire sont recouvert de forêts) et quelques matières premières à usage industriel (gypse, dolomite, glaise et sable) sont produites par la Lettonie. 70,4% du PNB est généré par le secteur des services. Des activités importantes dans ce cadre sont le transport, le secteur immobilier et les services financiers. En 2004, la Lettonie a réalisé une croissance économique de 7,4%.

En Lettonie, la délégation des entreprises belges et luxembourgeoises a été invitée au Musée des Beaux Arts de Riga en l'honneur de l'exposition de la ville de Mons «Un XX^e siècle d'art wallon», en présence de Monsieur Suinen, Administrateur Général de l'AWEX.

■ Estonie

Le dernier pays de la mission, l'Estonie, s'est développée, lors de ces dernières années, en un pays exemplaire en ce qui concerne l'utilisation des nouvelles technologies. Le nombre de connections à l'Internet s'élève aujourd'hui à 632 par 1.000 habitants. Le principe d'«e-gouvernement» est largement appliqué et la déclaration des impôts ne se fait que par l'Internet. De plus, le pays se développe dans le domaine du transit comme une plaque tournante entre l'ouest, l'est et le nord. Vu sa proximité de la Scandinavie, la Suède et la Finlande sont les plus grands investisseurs en Estonie. En ce qui concerne les échanges commerciaux, ces pays occupent également les premières places.

■ Opportunités pour les entreprises luxembourgeoises

Pour les entreprises luxembourgeoises, différents secteurs d'activité

ont offert des opportunités d'affaires. Dans ces trois pays, la construction est un secteur en développement. Vu les projets en cours et prévus dans le domaine de l'infrastructure et du bâtiment, ce secteur se développera encore davantage dans les prochaines années. Le secteur environnemental des trois pays offre également des opportunités pour les entreprises de l'Europe occidentale. Les exigences environnementales depuis l'adhésion à l'UE demandent des connaissances et expériences dans ce domaine. Avec l'intégration dans l'UE et la croissance des salaires, la population dans les Etats Baltes recher-

Messen und Ausstellungen

PITTI IMAGINE BIMBO

Fachmesse für Kindermoden

1. - 3.7.2005

FLORENZ (IT)

Tel.: 0039 055 36 931

IPSO SUMMER

Internationale Fachmesse für Sportartikel und Sportmode

3. - 5.7.2005

München (DE)

Tel.: 0049 89 949 11 628

CBD

Internationale Fachmesse für Bau, Innenausbau und Heimtextilien

6. - 9.7.2005

Kanton (CN)

Tel.: 0086 20 26 08 16 36

FIMI

Internationale Fachmesse für Kinder- und Jugendmoden

8. - 10.7.2005

Valencia (ES)

Tel.: 0034 96 38 61 100

FOOD & BEVERAGE TRADE FAIR

Internationale Messe für Nahrungsmittel und Getränke

14. - 16.7.2005

Kuala Lumpur (MY)

Tel.: 00603 8024 6500

OUTDOOR

Europäische Outdoor-Fachmesse

21. - 24.7.2005

Friedrichshafen (DE)

Tel.: 0049 7541 7080

CPD WOMAN-MAN-KIDZ

Internationale Modemesse

24. - 26.7.2005

Düsseldorf (DE)

Tel.: 0049 211 4396 01

JA

Internationale Schmuckmesse

24. - 27.7.2005

New York (USA)

Tel.: 001 646 654 50 00

Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Veranstalter vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen. Für weitere Auskünfte wenden Sie sich bitte an Frau Bettina MILEWSKI, Tel.: 42 39 39-372.

La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises intéressées de la documentation sur les foires et salons pour consultation sur place. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme Bettina MILEWSKI, tél.: 42 39 39-372.

che également à diversifier sa nourriture. Ainsi, la demande pour les produits alimentaires étrangers augmente.

D'autres secteurs qui peuvent constituer des débouchés attrayants pour les entreprises luxembourgeoises sont: l'industrie pétrolière,

les machines et biens d'équipement (Lituanie), la chimie, le tourisme, le transit (Lettonie) et les nouvelles technologies (Estonie).

Participants luxembourgeois

- Agroprim
- Astron Buildings

- Carshine
- Dexia - Banque Internationale à Luxembourg
- Experta Corporate and Trust Services Luxembourg
- Dresdner Bank Luxembourg
- Instal-Fit
- Saint-Gobain

Pour de plus amples informations sur la mission économique dans les Etats Baltes ou sur d'autres activités organisées dans ce domaine, nous vous prions de contacter le Département International - Affaires européennes de la Chambre de Commerce (Téléphone: 42 39 39 - 360 - Fax: 43 83 26 - E-mail: europa@cc.lu).

Témoignage

Marc Neu: «50% de mes contacts pourront déboucher sur des contrats commerciaux»



Un des participants à la mission économique dans les Etats Baltes était la société Carshine. Depuis 1997, Carshine S. A. offre dans son atelier, situé dans le parking souterrain du centre commercial «La Belle Etoile» à Bertrange, des services personnalisés adaptés dans le domaine de l'automobile pour les particuliers et les entreprises. Les services offerts couvrent la gestion de parc véhicules, l'immatriculation, les interventions administratives, les formalités import et export, la propreté et la gestion-maintenance

des véhicules, ainsi que la revente de véhicules d'occasion. La société offre entre autres une gamme étendue de films de protection solaire pour vitrages de voitures et bâtiments, ainsi que des systèmes d'alarme et localisation de véhicules par satellite.

Pour Monsieur Neu, directeur de Carshine, la mission économique a constitué un premier voyage dans les Etats Baltes. «Ma première impression de ces pays est très positive», dit Monsieur Neu. «Les représentants des entreprises que j'ai rencontrés lors de la mission économique étaient tous

très dynamiques et très intéressés à entrer en contact avec des entreprises de l'Europe de l'Ouest. De plus, j'étais surpris de la beauté des villes visitées. Nous avons rapidement vu surtout les centres pittoresques de quelques grandes villes, imprégnées d'histoire. Les travaux de rénovation et renouvellement déjà accomplis sont impressionnants».

Monsieur Neu a constaté lors de ces rendez-vous commerciaux que les trois Etats Baltes ont chacun leur propre culture. «En Lettonie, par exemple, les entrepreneurs étaient très bien préparés aux rendez-vous. Ils savaient exactement ce qu'ils voulaient et ils étaient *straight to the point*».

Bien que la société «Carshine» soit une petite structure, son directeur considère important d'explorer de nouveaux débouchés à l'étranger, de trouver des partenaires au niveau international et de diversifier la gamme des produits et services. Ainsi, la société a déjà participé en mars 2004 à une mission économique en Pologne. Selon Monsieur Neu, les contacts noués dans les Etats



M. Marc Neu, Directeur de Carshine S.A.

Baltes s'annoncent plus prometteurs qu'en Pologne. «A l'époque, la Pologne n'était pas encore un membre de l'Union européenne et l'importation et l'exportation des véhicules automobiles étaient soumises à des formalités assez lourdes. Pour cela, les contacts dans les Etats Baltes peu-

vent se concrétiser plus facilement. Dans cette optique, l'élargissement a vraiment simplifié beaucoup de choses pour les entreprises. Le fait que depuis le 1^{er} mai 2004 plus d'un million de voitures ont été importées en Pologne est un bon exemple des effets de l'élargissement».

Pour l'entreprise «Carshine», l'objectif principal de sa participation à la mission économique dans les Etats Baltes était d'établir des contrats commerciaux avec des partenaires du monde automobile. L'entreprise y a également cherché à explorer le marché des films solaires. La réalisation de l'objectif principal s'annonce très positive. «De tous mes contacts dans les Etats Baltes, une vingtaine au total, je pense que 50% pourront déboucher sur des partenariats commerciaux. Dans les semaines qui suivent (Réd.: premières semaines de juin) le premier contrat sera pro-

bablement signé». Par sa participation à la mission économique, Monsieur Neu a également pu analyser les besoins des trois Etats Baltes dans le domaine de l'automobile.

Pour les films solaires, Monsieur Neu a constaté que le marché dans les Etats Baltes est plus difficile. Plusieurs grands distributeurs étrangers y sont présents via des importations d'Inde, de Russie et des USA.

La mission économique dans les Etats Baltes ne sera pas la dernière activité organisée par la Chambre de Commerce à laquelle l'entreprise «Carshine» participera. «Il faut découvrir les possibilités dans plusieurs pays. Les missions économiques offrent la possibilité d'avoir un contact direct avec les entreprises lo-cales. Surtout comme première porte d'entrée dans un pays, elles facilitent le travail pour les entreprises, surtout pour celles de petite et moyenne taille.» ■

11-13 mai 2005

Le Luxembourg à la **Motortec**



Le salon «Motortec», qui a eu lieu du 11 au 15 mai 2005 à Madrid, a enregistré un record de participation s'élevant à plus de 2.000 entreprises. Pour la première fois, le Département International de la Chambre de Commerce et son Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI ont organisé une visite accompagnée à ce salon international d'équipements et composants pour l'automobile.

Cette année, la «Motortec» a réuni 2.122 entreprises, dont 857 exposants à l'IFEMA, la foire de Madrid, s'étendant sur plus de 55.000 m². La «Motortec» est considérée comme une référence dans



le secteur de l'automobile, après les salons allemand et français. Les 27 pays qui y ont participé, ont fait de cette 8^e édition la plus grande participation internationale de son histoire.

Le nombre de participants étrangers a augmenté de 55% par

rapport à l'édition précédente. Cette hausse de la présence internationale est due aux nouveaux projets mis en place dans lesquels 22 pays ont été représentés: le programme International concernant l'Amérique du Sud; «Europe Auto-parts» pour les pays d'Europe de

l'Est; et le projet du Cadre Méditerranéen.

Le salon a pu représenter tous les groupes sectoriels de l'industrie de l'automobile, avec une présence majoritaire du groupe des pièces de rechange et accessoires (46,9%), les équipements de garages (15%), suivis des groupes des peintures, stations-services et composants de véhicules industriels.

Pour la première fois, la Motortec a accueilli la bourse de coopération «Europe Autoparts»; un projet du réseau des Euro Info Centres initié par la Commission européenne,

qui a comme but de promouvoir, encourager et soutenir la coopération entre les entreprises du secteur des équipements et composants de l'automobile.

«Europe Autoparts» (12 et 13 mai) a comptabilisé plus d'une centaine d'entreprises provenant d'Allemagne, Belgique, Bulgarie, France, Luxembourg, République Tchèque, Roumanie, Pologne, Portugal et Suède. Cette bourse de coopération a eu pour action principale la rencontre professionnelle entre entreprises. Le «matchmaking» a eu lieu entre visiteurs et visiteurs ainsi

qu'entre visiteurs et exposants, à la recherche de partenaires internationaux; le but étant de promouvoir la coopération et l'échange des technologies.

Quatre participants issus de huit entreprises luxembourgeoises ont participé à la visite accompagnée organisée par le Département International et son Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI. Quatre entreprises ont participé à la bourse de coopération «Europe Autoparts». Ces derniers ont qualifié cet événement de matchmaking de «très intéressant et productif». ■

27 mai 2005

Séminaire: Les opportunités d'affaires au Mexique



La Chambre de Commerce a organisé le 27 mai un séminaire remarqué sur les opportunités d'affaires au Mexique. L'introduction de Monsieur Pierre GRAMEGNA, directeur de la Chambre de Commerce, a mis l'accent sur les relations bilatérales entre le Luxembourg et le Mexique. Les exportations du Luxembourg, basées essentiellement sur les métaux communs et les machines et appareils, envers la première économie d'Amérique latine ont augmenté à un rythme accentué ces dernières années.

Monsieur Luis Ernesto DERBEZ, Ministre des Relations Extérieures du Mexique et Madame Maria de Lour-

des DIECK ASSAD, Ambassadeur du Mexique auprès de la Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg, ont exposé les multiples atouts du Mexique et présenté les opportunités d'affaires à réaliser. Ce pays plein de ressources, doté d'une population de plus de 100 millions d'habitants, est la dixième puissance économique mondiale et une carte maîtresse dans la région. S'il souffre encore de divers freins au développement, le Mexique a pris un bon virage et conserve la confiance des investisseurs. Il est devenu la troisième destination des investissements directs étrangers dans le monde. En Amérique latine, le Mexique est ainsi le seul

pays, avec le Chili, à bénéficier de l'«investment grade», note qui permet de se financer à des conditions très favorables sur les marchés internationaux. Le Mexique a signé 13 accords de libre échange. L'accord entre l'Union européenne et le Mexique en vigueur depuis 2000, qui se concrétisera par une libéralisation complète des échanges en 2007, joue en faveur des exportations européennes. Le taux de croissance, estimé à 4% en 2004 et à 3,7% en 2005, s'est établi à un niveau qui n'avait pas été atteint depuis quatre ans. Les cours élevés du pétrole jouent aussi en faveur de la reprise économique mexicaine, avec des recettes qui dépasseront

8% du PIB. Le Mexique a donc bien repris des couleurs.

Les investisseurs luxembourgeois, eux, ne s'y sont pas trompés, notamment dans l'automobile, la robinetterie et le cargo. Monsieur Istvan von HABSBURG, responsable de l'Amérique latine chez IEE, a mis en avant

l'importance du Mexique en tant que porte d'entrée pour le marché américain ainsi que l'excellente qualité de la main d'œuvre locale. Monsieur Lucien SCHUMMER, vice-président stratégie et alliances chez Cargolux, a exposé les activités de Cargolux. La compagnie luxembourgeoise de

fret aérien y est présente depuis 1980 et dessert ce vaste marché 7 fois par semaine.

Les slides présentés par Madame Maria de Lourdes DIECK ASSAD peuvent être consultés sur: www.cc.lu/index.php?type=art&id=411. ■

Le 31 mai et 1^{er} juin 2005

Visite d'une délégation bulgare et roumaine

Le 31 mai et le 1^{er} juin 2005, le Département International, Affaires Européennes, de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg a accueilli une délégation multisectorielle d'entreprises bulgares et roumaines. Le programme de la visite s'est déroulé en deux parties: tout d'abord une conférence suivie d'une bourse de coopération. Seize entreprises de la Bulgarie et Roumanie et trente-sept entreprises luxembourgeoises ont participé à l'événement.

L'ouverture de la conférence a



été effectuée par Monsieur Robert DENNEWALD, Vice-Président de la Chambre de Commerce. Les présentations de l'économie luxembourgeoise ont été assurées par Monsieur Carlo THELEN, Membre du Comité

de Direction de la Chambre de Commerce et Chef du Département International ainsi que par Monsieur Guy KAISER, Attaché de Presse auprès de l'ABBL. Le programme a été suivi par des exposés détaillés et informa-

tifs sur les récents développements économiques de la Bulgarie et de la Roumanie qui accèderont à l'Union Européenne en 2007.

Suite à la conférence, les participants ont eu la possibilité de participer à la bourse de contacts pour laquelle plus de 100 rendez-vous ont été arrangés entre les entreprises luxembourgeoises et celles en provenance de la Bulgarie et de la Roumanie. Les rendez-vous individuels ont eu pour but de mieux faire connaître les opportunités présentes sur les marchés bulgare et roumain mais aussi de trouver des premiers contacts dans ces pays. ■

Pour de plus amples informations sur la visite de la délégation ou les marchés respectifs, nous vous invitons à prendre contact avec le Département International – Affaires Européennes de la Chambre de Commerce, tél.: 42 39 39 360, fax: 43 83 26, e-mail: europa@cc.lu, personne de contact: Madame Sabrina SAGRAMOLA.

19-21 octobre 2005

20^e anniversaire du salon INITIATIVES

Cette année le salon INITIATIVES fêtera son 20^e anniversaire et le Grand-Duché de Luxembourg y célébra sa troisième participation collective consécutive.

Conseil en gestion, marketing & communication, informatique & Internet, finances et assurances, services de bureaux et de télécommunications, logistique et maintenance, ressources humaines ... Ces domaines ne sont qu'une petite partie de la panoplie des services visés par ce premier salon «b2b» de la Belgique. En principe, toute entreprise qui offre des services à une autre entreprise trouvera au salon INITIATIVES son client potentiel.

Depuis 1986, INITIATIVES a construit, autour d'un salon du service et du conseil aux entreprises, un forum «business» unique en Wal-



lonie. En 2004, près de 14.000 visiteurs professionnels ont ainsi pu se rencontrer, et entrer en contact avec près de 300 sociétés exposantes.

Depuis quelques années, le salon accueillera un nombre croissant d'entreprises étrangères. Non seulement

le Grand-Duché de Luxembourg était représenté en 2004, mais également le Nord de la France (Reims, Lens, Lille,...), la région de Maastricht (NL), la région d'Aachen (D) ainsi que la Tunisie.

INITIATIVES 2005

Entreprise: _____

Nom/Prénom: _____

Fonction: _____

Adresse: _____

Code postal/Localité: _____

Téléphone/Fax: _____ / _____

E-mail: _____ @ _____

- Je suis intéressé(e) à participer à la séance d'information sur la 20^e édition du salon INITIATIVES qui se déroulera le 1^{er} juillet 2005 à la Chambre de Commerce.
- Je suis intéressé(e) à recevoir de plus amples informations sur le salon INITIATIVES 2005 et les conditions de participation.

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
Département International – Affaires Européennes L-2981 LUXEMBOURG
Tél.: 42 39 39 360 / Fax: 43 83 26 / E-mail: europe@cc.lu
Personnes de contact: M. Niels Dickens / Mme Sabrina Sagramola

Souhaitez-vous recevoir de plus amples informations sur le salon INITIATIVES ou sur les conditions de participation au stand collectif?

Participez à la séance d'information organisée à la Chambre de Commerce le 1^{er} juillet 2005 ou contactez le Département International

– Affaires européennes de la Chambre de Commerce (Téléphone: 42 39 39 – 360. Fax: 43 83 26. E-mail: europa@cc.lu).

Calendrier

Journées d'opportunités d'affaires 2005

| DATE | PAYS | VILLE |
|----------|-----------------------------|-----------------|
| 07. sept | KOWEIT | KOWEIT CITY |
| 07. sept | ISRAEL | TEL AVIV |
| 14. sept | CHINE | SHANGHAI |
| 21. sept | CUBA | LA HAVANNE |
| 30. sept | TURQUIE | ISTANBUL |
| 04. oct | UKRAINE | KIEV |
| 04. oct | OUZBEKISTAN | TACHKENT |
| 05. oct | SINGAPOUR | SINGAPOUR |
| 14. oct | LIBAN | BEYROUTH |
| 14. oct | ARABIE SAOUDITE | RIYAD |
| 28. oct | HONGRIE | BUDAPEST |
| 28. oct | SLOVENIE/ CROATIE/BOSNIE | LJUBLJANA |
| 28. oct | POLOGNE | VARSOVIE/POZNAN |
| Nov. | SLOVAQUIE | BRATISLAVA |
| 15. déc | HONG-KONG | HONG-KONG |
| 15. déc | TAIWAN | TAIPE |
| 15. déc | VIETNAM | HANOI |
| 16. déc | COREE DU SUD | SEOUL |
| 16. déc | AUSTRALIE | SYDNEY |
| 16. déc | NOUVELLE-ZELANDE | AUCKLAND |

Afin d'aider les entreprises luxembourgeoises à pénétrer les marchés étrangers, la Chambre de Commerce organise régulièrement des journées d'information qui ont pour but de faire connaître les opportunités qu'offrent les marchés et d'aider les entreprises à écouler leurs produits ou services. Ces journées se présentent sous forme d'entretiens individuels avec les attachés économiques et commerciaux belges.

Pour tout renseignement supplémentaire concernant les journées d'opportunités d'affaires avec les attachés économiques et commerciaux, veuillez contacter Madame Bettina Milewski, tél.: 42 39 39-372, e-mail: bettina.milewski@cc.lu ou Monsieur David Luty, tél.: 42 39 39-316, e-mail: david.luty@cc.lu.

Projet Piaste

La santé et la sécurité: des valeurs sûres chez Cargolux!



■ Un leader sur le marché européen et mondial

La société Cargolux, créée en 1970 et établie à Luxembourg, compte parmi les plus performants acteurs dans le domaine du frêt aérien à niveau mondial. Avec une jeune flotte de 13 Boeing 747-400F, avec un réseau de plus de 55 destinations dans tous les continents et adapté aux exigences des clients, avec un personnel hautement qualifié et motivé, Cargolux a réussi à s'établir comme une référence en matière de qualité, de fiabilité et de flexibilité dans le cargo aérien.

Cargolux est la première société tout-cargo en Europe et occupe la huitième place dans le classement mondial des plus grandes sociétés de cargo aérien. La société emploie 971 personnes dans ses différentes divisions à Luxembourg, à savoir Operations, Finance, Maintenance & Engineering, Ground Handling et Administration. Le nombre d'employés à niveau mondial s'élève à 1.384 unités. En 2004, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 1,2 milliard de dollars US et un bénéfice net de 83,5 millions de dollars US.

■ Un positionnement pour l'avenir

Actuellement, Cargolux est en train de finaliser son planning et ses études pour la construction d'un nouveau hangar de maintenance à Luxembourg-Findel. En effet, les deux hangars actuels ayant été conçus à l'époque pour recevoir les avions du type DC8, ne sont plus appropriés aux exigences liées à la maintenance d'avions du type 747 actuellement en service chez Cargolux. Cargolux espère pouvoir mettre en chantier le projet du nouveau hangar dans le premier trimestre 2006. Ce hangar, aux dimensions calculées à recevoir deux avions gros-porteurs du type 747 ou A380, offrira des conditions de travail, de sécurité et d'ergonomie qui conviennent aux hauts standards de sécurité et à la réputation de Cargolux. En attendant, il importe de souligner le mérite du personnel de la division Maintenance&Engineering à fournir un travail de haute qualité et d'extrême fiabilité dans des conditions adverses. ■



La Chambre de Commerce et son Euro Info Centre ont eu le privilège jeudi 12 mai dernier, de pénétrer un haut lieu de la sécurité aérienne dédiée au transport de marchandises: Cargolux Airlines International S.A.

Dans le cadre du Projet Piaste, soutenu par la Commission européenne, Cargolux a proposé une visite des installations aux 36 entreprises présentes (venues du Grand-Duché, mais également de Lorraine et de Wallonie) avec un accent tout particulier sur les pratiques de sécurité et de santé mises en place par la société.

Devant une assistance captivée et très curieuse, les représentants de la société ont mis en valeur le rôle de leader de Cargolux dans le domaine du frêt aérien et ont témoigné de leur engagement en matière de priorité accordée à la sécurité tant des opérations, des appareils et de leur personnel.

Le projet PIASTE est financé par la Commission Européenne. Pour de plus amples renseignements, l'Euro Info Centre de la Chambre de Commerce se tient à votre disposition par téléphone (42 39 39 - 333/335), par e-mail (eic@cc.lu) ou par fax (43 83 26). Personne de contact: Monsieur François Nénon.

Le Commissaire Špidla se félicite du lancement de la campagne «Halte au bruit»

Avec le soutien de:



Halte au bruit! - Le Commissaire Špidla (droite) et Hans-Horst Konkolowsky, Directeur de l'Agence européenne, ont compris le message.

Vladimír Špidla, Commissaire européen chargé de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances, s'est félicité du lancement de la campagne européenne «Halte au bruit», destinée à faire mieux connaître les risques liés au bruit excessif au travail. A partir de l'année prochaine, de nouvelles règles européennes abaisseront à 87 décibels la limite d'exposition sonore quotidienne des travailleurs. On estime à plus de 13 millions le nombre de travailleurs victimes d'une perte d'audition sur leur lieu de travail, non seulement dans l'industrie lourde, mais aussi dans des secteurs comme les services, l'éducation et les loisirs.

Le Commissaire Špidla a déclaré: «Le bruit ne provoque pas uniquement des problèmes d'audition. Il peut également être à l'origine d'accidents du travail et accroître le stress. Il constitue une source d'inquiétude croissante dans l'ensemble du monde du travail européen, des usines aux

centres d'appels en passant par les fermes et les écoles. La nouvelle directive européenne, qui doit entrer en application dans tous les Etats membres d'ici février 2006, abaisse les niveaux sonores auxquels les travailleurs peuvent être exposés et fait obligation aux employeurs d'éliminer les risques ou de les réduire au maximum.»

La directive «Bruit» de 2003 fixe des prescriptions minimales en matière de protection des travailleurs contre les risques pour la santé et la sécurité, et notamment pour l'ouïe, résultant d'une exposition au bruit. Elle abroge la directive «Bruit» de 1986 et abaisse de cinq décibels les niveaux d'exposition déclenchant obligatoirement une action. Le texte prévoit l'obligation d'évaluer les niveaux sonores lorsque les travailleurs sont susceptibles d'être exposés à des risques, d'éliminer les risques à la source ou de les réduire autant que possible, d'assurer une surveillance sanitaire lors-

que l'évaluation des risques révèle un risque pour la santé, et de fournir aux travailleurs une protection auditive individuelle s'il est impossible de prévenir autrement les risques liés à l'exposition au bruit.

Près d'un tiers des 160 millions de travailleurs européens (dans l'ancienne UE-15) sont exposés à des niveaux sonores élevés pendant plus d'un quart de leur temps de travail. Ils sont près de 40 millions (l'équivalent de la population de l'Espagne) à devoir élever la voix au-dessus du niveau d'une conversation normale pour se faire entendre pendant au moins la moitié de leurs heures de travail. L'Organisation mondiale de la santé a reconnu la perte d'audition induite par le bruit comme «la maladie industrielle irréversible la plus répandue». La diminution des capacités auditives ne risque pas seulement d'empêcher la personne de réaliser pleinement son potentiel professionnel; elle peut aussi détruire sa vie sociale et l'isoler de la communauté qui l'entoure.

La campagne «Halte au bruit», menée par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, s'inscrit dans le cadre de la stratégie communautaire de santé et de sécurité au travail 2002-2006; elle sera couronnée par une semaine européenne sur le même thème, qui aura lieu du 24 au 28 octobre de cette année.

■ A la recherche des prix luxembourgeois et européen pour la santé/sécurité

Tant sur le plan national qu'euro-péen, les entreprises ayant mis en place des bonnes pratiques en matière de lutte contre le bruit peuvent déposer leur candidature à la poste du Lauréat santé/sécurité 2005. Les prix décernés

en 2005 ont pour but de récompenser les entreprises ou organisations qui ont contribué de façon significative et novatrice, au sein des entreprises, à la prévention des risques liés au bruit. La finalité des prix est de démontrer, à l'aide d'exemples, à tous les employeurs et travailleurs européens les avantages découlant des bonnes pratiques en matière de sécurité et de santé au travail. ■

Pour le Grand-Duché de Luxembourg, l'Inspection du Travail et des Mines est responsable de l'organisation de la Semaine européenne et dispose d'informations plus détaillées. L'ITM vous informera de la date limite de réception des candidatures. Paul Weber, Directeur Inspection du travail et des mines, 3, rue des Primeurs, L-2361 Strassen, Tél. (352) 478-6150, Fax (352) 49 14 47, E-mail: paul.weber@itm.etat.lu, Internet: <http://lu.osha.eu.int> et <http://ew2005.osha.eu.int>

Innovation

Appel à candidatures aux entreprises des **Nouvelles Technologies**



Vous avez développé des solutions informatiques innovantes? Vous souhaitez faire connaître vos produits au Grand-Duché? Organiser seul un séminaire reste impossible pour votre structure? Vous venez de créer votre société et souhaitez faire connaître vos acti-

vités au plus grand nombre? Vous pensez que vos produits constituent une réelle nouveauté/innovation sur le marché luxembourgeois?

La Chambre de Commerce et son Euro Info Centre vous offrent gratuitement la possibilité de présenter ce que vous maîtrisez le mieux: vos produits. Le 1^{er} décembre prochain, les portes du Centre de Conférence de la Chambre de Commerce seront ouvertes aux entreprises souhaitant présenter leurs nouveautés ou leurs produits.

Principe

- Manifestation ouverte aux entreprises membres de la Chambre de Commerce
- Mise à disposition des équipements techniques nécessaires à la présentation
- Promotion auprès des entreprises nationales et organisation logistique mise en place par la Chambre de Commerce.

Des pratiques, des bonnes pratiques, des meilleures pratiques...

Les pratiques recherchées peuvent couvrir les domaines suivants:

- services informatiques aux entreprises, ...
- sécurisation des données, sécurité des réseaux, ...
- Internet, développement web, référencement, positionnement payant, e-marketing, ...
- gestion de la santé/sécurité, de la qualité, de l'environnement, ...
- etc.

Modalités

Afin de poser votre candidature, il vous suffit de faire parvenir aux coordonnées ci-dessous:

- les coordonnées de votre société
- les nom, prénom et fonction d'une personne de contact au sein de la société

- un descriptif du contenu envisagé de la présentation (format: 1 page DIN A4 maximum).
- Après étude du dossier, les candidats sélectionnés recevront une confirmation de leur participation et seront contactés par l'EIC en vue de définir les besoins techniques nécessaires à la mise en place de la manifestation. ■

Pour de plus amples renseignements ou pour envoyer votre candidature, nous vous prions de bien vouloir utiliser les coordonnées suivantes: Euro Info Centre – Luxembourg, PME/PMI
 – Chambre de Commerce, 7, rue Alcide de Gasperi/L-2981 Luxembourg, E-mail: eic@cc.lu,
 Tél.: 42 39 39 – 333/335/Fax: 43 83 26, Personne de contact: Monsieur François Nénon.

Sécurité

EBRD TAM Programme:

An opportunity for experienced managers to travel and share their expertise **with SMEs**

The TurnAround Management Programme (TAM) of the European Bank for Reconstruction and Development (EBRD), in conjunction with the Luxembourg EBRD Technical Cooperation Fund, and other donors, provides recently retired chief executives and senior managers from market economies to act as mentors to senior management of potentially viable companies and heads of local communities in Russia, Ukraine, Central Asia, the Caucasus, and South East Europe.

The goal of TAM is to increase the competitiveness of the private small and medium sized enterprises (SMEs) by transferring know-how, developing management skills, and assisting enterprises to survive and operate successfully in a market economy.

TAM is seeking to increase the depth and breadth of Luxembourg advisors on its database to take part in its highly successful enterprise re-

structuring projects. All candidates are required to:

- be domiciled in Luxembourg;
- have a minimum of 15 years "hands on" experience as senior managers within one industry;
- have experience of multicultural environments;
- be fluent in both written and spoken English and
- be willing and fit to travel regularly.

Among other industries, TAM would be particularly interested to meet senior managers from the areas of:

- agriculture
- iron and steel;
- food processing;
- plastic and rubber;
- chemicals;
- mechanical and electrical equipment;
- tourism and services;
- environmental protection (including energy efficiency and waste management).

Please note that TAM is not involved in assisting enterprises from the fields of banking, financial services, military products/services, gambling and tobacco.

A typical TAM assignment covers an 18 month period. During this time the advisor is required to make several on-site visits of up to 7 days at a time. TAM provides daily fees and per diems to its advisors and reimburses travel costs incurred. The maximum number of days per contract for an individual is normally 32.

In conjunction with the Chamber of Commerce of Luxembourg and Luxembourg Senior Consultants, TAM will be organising an event in Luxembourg to give interested parties an opportunity to meet representatives of the Programme on 30th June 2005 at the Chamber of Commerce of Luxembourg, Rue Alcide de Gasperi, 7 – L-2981 Luxembourg. ■

If you would like to attend the event or wish to register your interest in being added to the database, please contact Simone Joachim at the Chamber of Commerce of Luxembourg (simone.joachim@cc.lu) no later than 30th June, 2005. For further information: <http://www.tambas.org>

Textes européens

publiés du 26 avril 2005

– 31 mai 2005



L'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI vous offre, par le biais du bulletin de la Chambre de Commerce, la possibilité de commander gratuitement des recommandations, communications, décisions, directives et règlements européens. Vous trouverez ainsi dans chaque édition du Merkur une liste référentielle contenant une sélection de ces textes publiés lors de la période précédant sa parution.

Pour obtenir un ou plusieurs des documents listés, il vous suffit de nous retourner le bon de commande en cochant le numéro du document ainsi que la langue de votre choix. Le(s) document(s) souhaité(s) vous sera/seront transmis gratuitement par courrier normal ou par courrier électronique. ■

Communications publiées du 26 avril 2005 – 31 mai 2005

- | | | |
|---|--------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 | 2005/C 00/06 | Installations à câbles transportant des personnes |
| 2 | 2005/C 01/02 | Application de l'article 10 bis du règlement 3030/93 sur la clause de sauvegarde spécifique concernant les produits textiles |
| 3 | 2005/C 17/03 | Entreprises de première transformation de tabac agréées par les Etats membres |
| 4 | 2005/C 29/03 | Stratégie pour le respect des droits de propriété intellectuelle dans les pays tiers |

Décisions publiées du 26 avril 2005 – 31 mai 2005

- | | | |
|---|----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 5 | 2005/338/CE | Critères écologiques pour l'attribution du label écologique communautaire aux services de camping |
| 6 | 2005/341/CE 2005/343/CE | Critères écologiques et exigences d'évaluation et de vérification pour l'attribution du label écologique communautaire aux ordinateurs personnels et ordinateurs portables |
| 7 | 2005/342/CE 2005/344/CE | Critères écologiques pour l'attribution du label écologique communautaire aux détergents pour la vaisselle à la main, nettoyeurs universels et nettoyeurs pour sanitaires |
| 8 | 2005/369/CE | Déchets d'équipements électriques et électroniques |

Directives publiées du 26 avril 2005 – 31 mai 2005

- | | | |
|----|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 9 | 2005/30/CE | Réception des véhicules à moteur à deux ou trois roues |
| 10 | 2005/31/CE | Objets céramiques destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires |
| 11 | 2005/34/CE | Modification de la directive 91/414/CEE en vue d'y inscrire les substances actives étoxazole et tépraloxymid |

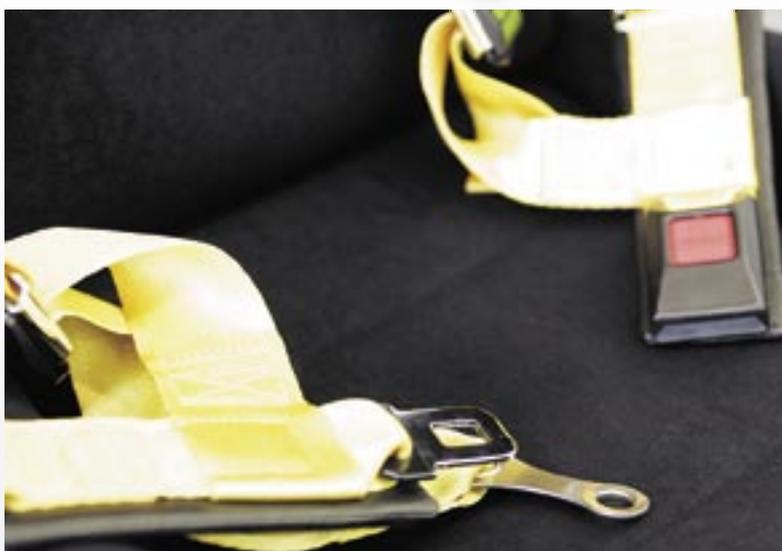
Règlements publiés du 26 avril 2005 – 31 mai 2005

- | | | |
|----|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 12 | 673/2005 | Droits de douane supplémentaires sur les importations de certains produits originaires des USA |
| 13 | 692/2005 | Droits antidumping définitifs sur les importations de balances électroniques de Chine |
| 14 | 713/2005 | Droit compensateur définitif sur les importations de certains antibiotiques à large spectre originaires de l'Inde |

| | | |
|----|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 15 | 719/2005 | Restitutions à l'exportation dans le secteur du lait et des produits laitiers |
| 16 | 715/2005 716/2005 | Ouverture et mode de gestion d'un contingent tarifaire pour la viande bovine congelée du 1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 |
| 17 | 782/2005 783/2005 | Modalités pour la communication des résultats en matière de statistiques sur les déchets |

Sécurité

Ceintures de sécurité obligatoires



Le Parlement européen, en adoptant trois directives sur l'installation obligatoire des ceintures de sécurité, a posé un jalon important en vue de réduire très substantiellement le nombre des victimes des accidents de la route d'ici 2010. Par conséquent, l'installation obligatoire de ceintures de sécurité dans les véhicules utilitaires devrait démarrer six mois après l'entrée en vigueur de la directive, soit au cours du dernier trimestre de cette année. D'abord appliquée aux nouveaux types de véhicules, elle sera étendue ensuite aux nouveaux véhicules dont le type est déjà en production. Cette

mesure, qui concerne tous les véhicules utilitaires et, au premier chef, les autocars de tourisme et les minibus, combinée avec l'obligation du port de la ceinture, contribuera sans nul doute à infléchir les chiffres dramatiques que l'Europe a connus ces dernières années.

Deux millions de véhicules utilitaires seront concernés chaque année par l'installation obligatoire de ceintures de sécurité. Parmi ces véhicules figurent en première ligne les autocars de tourisme. Le port de la ceinture de sécurité devrait éviter aux passagers d'être éjectés au moment où ces véhicules versent sur le flanc,

Bon de commande

- à remplir à la machine ou en lettres majuscules -

Entreprise: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____@_____

http:// _____

Nous souhaitons recevoir les textes législatifs suivants:

en français en allemand en anglais

autre (à préciser) _____

- | | | | |
|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| <input type="checkbox"/> 1 | <input type="checkbox"/> 2 | <input type="checkbox"/> 3 | <input type="checkbox"/> 4 |
| <input type="checkbox"/> 5 | <input type="checkbox"/> 6 | <input type="checkbox"/> 7 | <input type="checkbox"/> 8 |
| <input type="checkbox"/> 9 | <input type="checkbox"/> 10 | <input type="checkbox"/> 11 | <input type="checkbox"/> 12 |
| <input type="checkbox"/> 13 | <input type="checkbox"/> 14 | <input type="checkbox"/> 15 | <input type="checkbox"/> 16 |
| <input type="checkbox"/> 17 | | | |

**Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg**
Département International – Affaires européennes
Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI

Personnes de contact:

M. Niels DICKENS, Mme Anne-Cécile SADOT
7, rue Alcide de Gasperi • Luxembourg/Kirchberg
Adresse postale: L-2981 Luxembourg
Tél.: 42 39 39-333 • Fax: 43 83 26
E-mail: eic@cc.lu



COLAS & LANG

CONSEILS COMPTABLES ET FISCAUX

| | |
|------------------------|-----------------------|
| COMPTABILITE & BILANS | 60, RUE DE LUXEMBOURG |
| DECLARATIONS FISCALES | L-5752 FRISANGE |
| GESTION DE SALAIRES | TELEPHONE 23 66 18 90 |
| TRAVAUX DE SECRETARIAT | TELEFAX 23 66 18 91 |



situation qui se produit malheureusement fréquemment et au cours de laquelle de nombreuses personnes trouvent la mort dans des cir-

constances particulièrement dramatiques en se retrouvant écrasées en dessous du véhicule.

(Communiqué par la Représentation de la Commission Européenne au Luxembourg) ■



Cadastre du Commerce

Depuis plusieurs mois, la Chambre de Commerce relève des informations sur le terrain concernant les commerces luxembourgeois. En tout, plus de 3.200 commerces ont été répertoriés. Ces données seront insérées dans une base de données appelée «**Cadastre du Commerce**» et seront utilisées à des fins statistiques sur le pouvoir d'achat, l'offre existante par branche etc. Afin de favoriser l'actualisation de ces données, il sera demandé aux commerçants de colla-

borer à cette étude en remplissant ou corrigeant les données manquantes se trouvant dans le questionnaire qui leur sera envoyé.

De plus, certains commerces n'ayant pas été répertoriés parce qu'ouverts récemment, pourraient ne pas se trouver dans notre base de données. Nous demandons à ces commerces de contacter directement la Chambre de Commerce. ■

Nous remercions d'ores et déjà les commerçants pour le temps consacré à cette enquête et nous nous tenons à leur entière disposition pour tous renseignements supplémentaires. Personne de contact: Mlle Cécile Mérenne, Département Création et Développement des Entreprises, 7, rue Alcide de Gasperi, L-2981 Luxembourg, Tél.: 42 39 39-363, Fax: 43 83 26, E-Mail: cecile.merenne@cc.lu

MATERIEL ELECTRIQUE ■ APPAREILS ELECTRIQUES ■ APPAREILS DE MESURE
ECLAIRAGE ■ SECURITE ■ AUDIO-VIDEO-SAT

ARTECH

SOCIETE ANONYME

L'ART DE LA TECHNOLOGIE

70, MILLEWEE • GASPERICH • BP 1044 • L-1010 LUXEMBOURG
TEL. 49 33 33 • FAX 40 26 34 • E-mail com@artech.lu

Le réseau interrégional **1,2,3,GO** pour entreprendre

04 juillet 2005

**Remise de prix
interrégionale**

édition 2004-2005

« Soirée de clôture »

Chambre de Commerce - Luxembourg



Informations et inscription gratuite obligatoire sur :

www.123go-networking.org

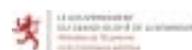
Confidentialité et respect de la propriété intellectuelle.



Organisé par:



Avec le soutien de:



Groupes Ciments Luxembourgeois | primesphere S.A. | SES Global | Siemens S.A. | Luxcontrol



Codex - Format S.à r.l. - Entreprises Magazine

Brasserie Nationale Boffering S.A. | Caves Bernard Massard S.A. | Cératizit | Fiduciaire Weber et Bontemps Sàrl | Goodyear S.A. | Heintz van Landewyck Sàrl | Office Ernest T. Freylinger S.A. | Paul Wurth | Sacred Heart University | Soteg S.A. | Telindus | CA2M | Ministerium Rheinland-Pfalz | Grand-Nancy | HITEC S.A.

La protection juridique des logiciels par le brevet d'invention

La question de la brevetabilité des logiciels suscite une vive controverse, qui est alimentée par des arguments de pure technique juridique, des arguments de politique économique communautaire de libre concurrence et des arguments de politique mondialiste, cela notamment depuis que la Commission européenne a déposé le 20 février 2002 une proposition de directive relative à la brevetabilité des inventions mises en œuvre par ordinateur.

Préalablement à la présentation de la proposition de directive par la Commission européenne, cette dernière avait lancé une consultation auprès du grand public dont l'objet était de déterminer si des mesures d'harmonisation en matière de brevets de logiciels étaient souhaitées et nécessaires et dans l'affirmative de déterminer le niveau d'harmonisation requis.

La consultation auprès du grand public a pu dégager deux grands courants d'opinions.

L'approche en faveur de la brevetabilité des logiciels avait été défendue par l'industrie, les organisations régionales ou sectorielles représentant de nombreuses entreprises de toute taille, telle que Union des confédérations de l'industrie et des employeurs en Europe (UNICE) et les organisations ou associations regroupant des professionnels de la propriété industrielle, telle que l'Association Internationale pour la Protection de la Propriété Intellectuelle, (AIPPI).

L'approche en faveur de la protection par le brevet d'invention des inventions mises en œuvre par ordinateur est essentiellement motivée par le souhait d'éliminer les imprécisions sur les limites de la brevetabilité des logiciels dans les législations européennes. En effet, bien que les dispositions fixant les conditions de délivrance pour les brevets d'invention soient les mêmes dans tous les pays membres de la Convention sur le brevet européen, l'interprétation de ces dispositions par les jurisprudences et leur mise en application par les offices nationaux de délivrance de brevets différent, ce qui est une source d'insécurité juridique, décourageant les investisseurs internationaux et produi-



sant un effet négatif sur la compétitivité des entreprises tant au niveau européen, qu'au niveau mondial, cela d'autant plus que les Etats-Unis et le Japon adoptent une approche très favorable à la brevetabilité des inventions mises en œuvre par ordinateur.

Les partisans du logiciel libre prônent l'interdiction de la brevetabilité des logiciels. Cette approche est principalement motivée par la crainte d'une appropriation privée par les grandes entreprises d'envergure mondiale des procédés de transmission du savoir, des informations et de la richesse culturelle.

Les partisans de cette approche se fondent néanmoins sur le droit d'auteur pour concéder des licences d'exploitation des logiciels libres qu'ils créent. Il convient de souligner à cet égard que le droit d'auteur, tout comme le brevet d'invention d'ailleurs, confère un monopole d'exploitation temporaire sur l'œuvre créée, à son titulaire, lui permettant de négocier des contrats d'exploitation de l'œuvre, communément appelés licences d'exploitation.

Afin d'éclairer la question de la brevetabilité des logiciels, il convient d'analyser le niveau de protection juridique conféré par le brevet d'invention et le droit d'auteur à l'état actuel de la législation et de la jurisprudence européennes et de le comparer aux dispositions harmonisatrices de la proposition de directive.

■ Conditions de protection des logiciels par le brevet d'invention

Les conditions de protection des logiciels par le brevet d'invention à l'état actuel de la législation et de la jurisprudence des pays membres de la Convention sur le brevet européen se présentent comme suit:

L'article 52 paragraphe 2 (c) de la Convention sur le brevet européen (CEB) exclut les programmes d'ordinateur de la protection par le brevet d'invention ce qui n'a toutefois pas pu empêcher la délivrance de

milliers de brevets concernant des inventions mises en œuvre par ordinateur tant par l'Office européen de brevets, que par les offices nationaux de délivrance des brevets.

Une invention ne pourra être protégée par le brevet d'invention à défaut de répondre aux critères de nouveauté, d'activité inventive et d'application industrielle.

Une invention est considérée nouvelle si elle n'est pas comprise dans l'état de la technique accessible au public avant la date de dépôt de la demande de brevet. L'état de la technique est constitué par l'ensemble des connaissances techniques publiées ou accessibles au public au moment du dépôt de la demande.

L'invention doit impliquer une activité inventive, ce qui sera le cas si elle ne découle pas de manière évidente de l'état de la technique.

Pour être susceptible d'application industrielle, l'invention doit pouvoir être fabriquée dans tout genre d'industrie. C'est relativement à cette dernière condition que les chambres de recours de l'Office européen des brevets ont dégagé la **condition fondamentale du caractère technique** des inventions mises en œuvre par ordinateur.

Les inventions mises en œuvre par ordinateur qui répondent à cette condition ne sont pas exclues de la protection par le brevet d'invention au sens de l'article 52 paragraphe 2 (c) précité de la Convention sur le brevet européen. Ces inventions ne sont en effet pas considérées comme se rapportant aux « programmes d'ordinateur en tant que tels ». **Une innovation qui n'apporte aucune contribution à l'état de la technique n'est pas une invention au sens du droit des brevets.** En conséquence une méthode de traitement des données, ou une méthode destinée au traitement de données économiques mise en œuvre par ordinateur n'est pas considérée comme invention brevetable.

La notion du caractère technique des inventions mises en œuvre par ordinateur est toutefois appré-

hendée de manière différente par les jurisprudences nationales des Etats membres de la Convention sur le brevet européen. Le Bundesgerichtshof allemand a ainsi pu adopter une approche très laxiste relativement à l'interprétation de cette condition allant jusqu'à admettre la brevetabilité de méthodes mises en œuvre par ordinateur pour l'exercice d'activités économiques et cela en l'absence de toute contribution technique, contrairement à la jurisprudence anglaise qui a décidé que ces méthodes ne sauraient en aucune manière bénéficier de la protection par le brevet d'invention, alors même qu'une contribution technique serait constatée.

Intervenant uniquement dans le cadre de la procédure de délivrance des brevets d'invention, les chambres de recours de l'Office européen des brevets n'ont par ailleurs pas su adopter un rôle harmonisateur relatif à l'interprétation de la condition du caractère technique des inventions mises en œuvre par ordinateur.

■ L'étendue de la protection conférée par le brevet d'invention

Le brevet d'invention protège une invention dans les limites des revendications de brevet qui déterminent l'étendue de la protection conférée. Ce principe s'applique même si on peut trouver diverses façons d'y parvenir en utilisant des programmes dont les codes sources diffèrent (Proposition de directive, exposé des motifs, page 8). Par conséquent, à partir du moment où l'invention mise en œuvre par un ordinateur apporte une contribution technique à l'état de la technique, l'étendue de la protection conférée sera beaucoup plus large que celle conférée par le droit d'auteur. *Le droit d'auteur interdit en effet la copie substantielle du code source sans interdire la possibilité d'exprimer les mêmes idées et principes dans différents codes sources* (Proposition de directive, exposé des motifs, page 9). C'est cette étendue de la protection conférée par le bre-

vet et donc du monopole d'exploitation de l'invention mise en œuvre par ordinateur que les partisans du logiciel libre redoutent, non sans raison.

■ Conclusion

La brevetabilité des logiciels est aujourd'hui une réalité et la mondialisation des procédés de production interdit une marche arrière qui mettrait les pays européens dans une situation concurrentielle défavorable à celle des Etats admettant la protection des logiciels par

le brevet d'invention, cela d'autant plus que les conditions de protection sont souvent moins rigoureuses dans ces pays. Les Etats-Unis admettent en effet qu'une invention appartienne simplement à un domaine technique pour être brevetable sans qu'une contribution technique ne soit par ailleurs nécessaire.

La proposition de directive a dans ce contexte le mérite de tracer les limites de la brevetabilité des logiciels à un niveau européen et de préciser notamment la condition

du caractère technique des inventions mises en œuvre par ordinateur, empêchant ainsi d'une part une interprétation trop laxiste de cette notion qui risquerait d'avoir pour effet que la protection par le brevet d'invention s'étende aux programmes d'ordinateurs en tant que tels et d'autre part qu'une interprétation trop sévère de cette condition n'aboutisse à mettre les pays de l'Union européenne dans une situation de concurrence défavorable par rapport à des pays tiers. ■

Projets de loi soumis pour avis à la **Chambre de Commerce**

Nous reproduisons en annexe les projets de loi et les projets de règlements grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets sous rubrique peut être obtenue sur simple demande auprès de la Chambre de Commerce, tél.: 42 39 39-330.

■ Ministère du Travail et de l'Emploi

Avenant IV à la convention collective de travail pour le bâtiment conclu entre les syndicats OGB-L et LCGB, d'une part, et la Fédération des Entreprises Luxembourgeoises de Construction et de Génie Civil et le Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics, d'autre part. (2945BJO)

■ Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

Avant-projet de règlement grand-ducal complétant le règlement grand-ducal du 23 juillet 1999 por-

tant organisation de la formation de l'aide-soignant.

Avant-projet de règlement grand-ducal portant organisation de la formation de l'auxiliaire de vie. (2947TRO)

■ Ministère de la Sécurité Sociale

Projet de règlement grand-ducal déterminant la procédure de déclaration des accidents et d'attribution des prestations de l'assurance accident. (2948AFR)

■ Ministère de l'Environnement

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 24 février 2003 concernant la mise en décharge des déchets. (2946BJE)

Projet de règlement grand-ducal

— modifiant le règlement grand-ducal modifié du 31 octobre 1998 portant application de la directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre

1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballages

— modifiant le règlement grand-ducal du 18 janvier 2005 relatif aux déchets des équipements électriques et électroniques ainsi qu'à la limitation d'emploi de certains de leurs composants dangereux. (2949BJE)

■ Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur

Projet de loi autorisant l'Etat à fournir une garantie bancaire pour la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur urbain. (2950DAN)

■ Projet de règlement grand-ducal relatif à la rémunération équitable pour prêt public

Projet d'arrêt grand-ducal désignant les institutions et établissements pratiquant le prêt exempts du paiement de la rémunération équitable pour prêt public. (2951AFR)



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie
et du Commerce extérieur

PARTICIPEZ AU SALON BIG 5 À DUBAI

Présence luxembourgeoise au Salon «the BIG 5»
à Dubaï du 16 au 20 novembre 2005


CHAMBRE DE
COMMERCE
LUXEMBOURG

Mission économique conduite par Mo et du Commerce extérieur dans la région



Le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur et la Chambre de Commerce se proposent d'aménager un stand officiel du Luxembourg à l'occasion du Salon «The BIG 5» à Dubaï. Cette plateforme de présentation devrait faciliter l'accès des entreprises luxembourgeoises à un marché des plus porteurs sur le plan mondial : les Emirats Arabes Unis, qui connaissent une évolution fulgurante du marché de la construction et du génie civil. Selon les chiffres récemment relevés par le groupe HSBC, les projets actuellement en construction aux Emirats Arabes Unis représentent une valeur d'investissement de 62,5 Mrds \$, dont 42,5 Mrds \$ pour Dubaï.

Le potentiel de développement du marché de la construction de cette région du Golfe est substantiel et les autorités luxembourgeoises veulent préparer un accès audit marché pour les entreprises luxembourgeoises du secteur de la construction et des branches annexes, tels que la climatisation, le traitement des eaux, les équipements techniques des bâtiments et les équipements d'intérieur, etc.

Le Salon «The BIG 5» est la plateforme de référence pour préparer cet accès dans la région du Golfe.

Occupant 9 halls d'exposition au sein du «Dubai International Exhibition Center», le Salon attire plus de 2.000 exposants venant de 54 pays à travers le monde et ne cesse d'augmenter d'année en année pour atteindre le nombre de 35.000 visiteurs en 2004; 42% de ces visiteurs sont originaires des Emirats tandis que 13% viennent d'autres pays appartenant au G.C.C

La première présence officielle du Luxembourg audit Salon en novembre 2004 a été très remarquée : 12 entreprises, dont 6 PME, étaient présentes sur le stand collectif luxembourgeois et ont participé par ailleurs à une mission économique parallèle qui a porté sur Dubaï, le Qatar et le Koweït.

Toutes les entreprises participantes ont noté un intérêt prononcé des visiteurs pour les produits et prestations de services luxembourgeois.

La formule de la présence officielle à une foire, couplée à une mission économique parallèle, apporte une efficacité accrue aux efforts de promotion des exportations luxembourgeoises :

- une plus grande visibilité du Luxembourg ;
- l'organisation de rencontres bilatérales et multilatérales avec des acteurs économiques locaux ;
- une assistance approfondie aux entreprises qui est notamment appréciée par les PME.

Monsieur le Ministre de l'Économie et du Commerce du Moyen-Orient



Le Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, de concert avec la Chambre de Commerce, a décidé de renouveler cette expérience et a d'ores et déjà réservé un emplacement pour un stand collectif de 150 m² lors du prochain Salon «The BIG 5» qui se tiendra du 16 au 20 novembre 2005 à Dubaï.

Ladite présence officielle du Luxembourg sera suivie d'une mission de promotion conduite par Monsieur Jeannot Krecké, Ministre de l'Économie et du Commerce extérieur et portera sur les pays suivants :

- **les Emirats de Dubaï et d'Abu Dhabi du 19 au 20 novembre 2005 ;**
- **la Jordanie ;**
- **d'autres étapes supplémentaires pourront être définies ultérieurement.**

Inscriptions :

1) Pour le Stand collectif luxembourgeois au Salon «The Big 5» du 16 au 20 novembre 2005

Exposants admis :

Les entreprises luxembourgeoises des branches

- de la construction et du génie civil ;
- des équipements du bâtiment ;
- de l'environnement et du traitement des eaux.

Infrastructures à disposition des entreprises :

- Un espace d'exposition individuel avec comptoir, vitrine etc. nécessaire à la présentation des produits ou services de la société ;
- Un centre d'accueil commun pour les visiteurs des entreprises avec un service catering à base de produits luxembourgeois.

Frais de participation :

Un forfait de 3.000 € par entreprise comprenant un emplacement équipé sur le stand collectif du Luxembourg, les frais de transport et de manutention des spécimens d'exposition, du matériel publicitaire etc. (poids maximum : 250 kg par entreprise), l'assistance sur place par une équipe du Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur et de la Chambre de Commerce.

2) Pour la mission économique présidée par Monsieur le Ministre de l'Économie et du Commerce extérieur et organisée par la Chambre de Commerce

Cette mission de promotion des exportations luxembourgeoises est ouverte à toutes les entreprises des secteurs industriel, artisanal, financier et de prestations de services.



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom de l'entreprise

Secteur d'activités

Personne responsable

Adresse E-Mail

- Manifeste par la présente son intérêt à participer au stand collectif luxembourgeois lors du prochain Salon « The BIG 5 » qui se tiendra du 16 au 20 novembre 2005 à Dubaï
- Souhaite participer à la mission de promotion commerciale du 19 au 26 novembre 2005 qui portera sur les Emirats de Dubaï et d'Abu Dhabi, sur la Jordanie et éventuellement un autre pays de la région

Date

Signature de la personne responsable

Ce formulaire d'inscription est à retourner pour le 15 juillet 2005 au plus tard à

Ministère de l'Economie
et du Commerce extérieur

ou

Chambre de Commerce

Direction du Commerce extérieur

Département International

à l'att. de Monsieur Guy AREND (BIG 5)
Monsieur Jean-Claude KNEBELER (mission)
L-2914 Luxembourg
Tél. 478-4111 ou 478-4178
Fax 22 34 85

à l'att. de Monsieur Jean-Claude VESQUE
L-2981 Luxembourg
Tél. 42 39 39-311
Fax 42 39 39-822

Dérogations au congé collectif

En accord avec la délégation du personnel ou, à défaut, avec les travailleurs concernés, il peut être dérogé aux périodes du congé collectif pour l'exécution des travaux suivants:

- Travaux de réparation dans les écoles;
- Travaux de réparation ou de transformation dans les usines pendant les arrêts de la production;
- Travaux qui seront considérés urgents par la commission ad hoc.

Les demandes de dérogations, accompagnées de l'avis de la délégation du personnel ou, à défaut, des

ouvriers concernés, doivent impérativement être adressées à l'Inspection du Travail et des Mines et des syndicats contractants, au plus tard 30 jours avant la date du début du congé collectif officiel.

Elles doivent renseigner sur le nombre d'ouvriers concernés, le chantier sur lequel il sera travaillé, le début et la durée des travaux.

La nouvelle période de congé fixée doit comporter un nombre de jours égal à celui de la période officielle.

Une commission ad hoc, composée de deux représentants des syndicats contractants, deux représentants des employeurs et un repré-

sentant de l'Inspection du Travail et des Mines, examinera les demandes et est seule compétente pour accorder les dérogations.

L'autorisation de dérogation doit visiblement être affichée à l'entrée du chantier. Pour le fonctionnement des chantiers autorisés pendant les périodes de congé collectif, l'entreprise doit recourir aux volontaires.

Les parties signataires du contrat collectif peuvent demander, tant à l'Inspection du Travail et des Mines, qu'à la force publique, de fermer immédiatement les chantiers fonctionnant sans une autorisation délivrée par la commission ad hoc. ■

Die kommunale Gesetzgebung

Gerade rechtzeitig für die kommenden Gemeindewahlen erscheint im Verlag Promoculture eine neue, aktualisierte und vollständig überarbeitete Ausgabe des 1999 erschienenen Taschenbuches. Die neue Auflage erscheint im Buchformat 16 x 24 cm und wurde auf über 100 Seiten erweitert und den neuen Gesetzestexten angepasst.

Das Buch ist ein praktisches Nachschlagewerk für alle, die sich mit der Gemeindegesetzgebung und der Kommunalpolitik beschäftigen. Der Weg durch den administrativen Dschungel ist nicht immer einfach. Bedingt durch die komplexe Gesetzeslage, sieht sich der Bürger gegenüber seiner Gemeindeverwaltung oft großen Anforderungen ausgesetzt.

Die Einschulung der Kinder, ein Todesfall, die Heirat, Beantragung eines Personalausweises, einer

Geburtsurkunde, Antrag auf eine Baugenehmigung und viele andere Formalitäten bedingen oft unnötigen Papierkrieg und Zeitaufwand. Der Autor gibt die nötigen Erklärungen und bringt dem Bürger die "Institution Gemeinde" näher. Dieses neue Buch aus dem Verlag Promoculture vermittelt aber auch alles über die Zusammensetzung des Gemeinderates, seine Kompetenzen, über den Schöffenrat, über die Wahlen und Wahlprozeduren, Aufenthaltsgenehmigung für Ausländer, Eintreibung von Steuern und Taxen, und vieles mehr...

Der Autor selbst, Gusty Graas, kann auf eine langjährige Erfahrung in der Gemeindepolitik zurückblicken (Gemeinderatsmitglied und Abgeordneter, Mitglied des parlamentarischen Ausschusses für kommunale Angelegenheiten) und vermittelt auf eine leicht verständliche Art und Weise, wie interessant und vielfältig die täg-



liche Arbeit in einer Gemeinde sein kann. In einer verständlichen Art und Weise werden die Rechte und Pflichten der Einwohner einer Gemeinde sowie die administrativen und politischen Mechanismen einer Gemeindeführung erklärt. G. Graas hat versucht, alle Facetten

des komplexen Lebens der Institution Gemeinde abzudecken. Seine langjährige Erfahrung in diesem Bereich hat sonder Zweifel dazu beigetragen, dass das ganze Umfeld der kommunalen Gesetzgebung noch nie so detailliert in einem Buch dargestellt wurde.

Hervorzuheben ist aber auch der Einband dieses neuen Werkes, welcher eine sehr gelungene Grafik von Martine Deny kürt, ganz im Sinne des Verlages Promoculture, der ja immer öfters luxemburgische Künstler ermuntert, seine neuen Buchdeckel zu gestalten. ■

Gusty Graas, Kommunale Gesetzgebung, 2 Auflage 2005 — 288 Seiten, Format 16 x 24 cm, ISBN: 2-87974-061-4 Preis: 48,00€. Erhältlich in allen Buchhandlungen und direkt über den Verlag: Editions Promoculture, Postfach 1142, L-1011 Luxembourg
Fax: 40 09 50 Internet: www.promoculture.lu – Postscheck: CCPLLULL LU08 1111 0872 3633 0000

Fiscalité

Nouvelles dispositions fiscales

Les dates clés des **échéances fiscales du mois de juin 2005** sont disponibles sous: <http://www.impotsdirects.public.lu/dossiers/calendrierfiscal/2005/06/index.html>

Une Convention Luxembourg - Emirats Arabes Unis tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune entre le Grand-Duché de Luxembourg et les Emirats Arabes Unis a été paraphée à Abu Dhabi en date du 5 mai 2005. Le tableau récapitulatif des conventions en cours de négociation est

reproduit sous: http://www.impotsdirects.public.lu/dossiers/conventions/conv_neg/index.html

En date du 13 avril 2005, Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de l'Immigration a déposé à la Chambre des Députés le projet de loi n° 5460 portant approbation de la **Convention Luxembourg-Lettonie** entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République de Lettonie tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et du Protocole y relatif,

signés à Luxembourg, le 14 juin 2004. La Convention sous rubrique s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par le Gouvernement luxembourgeois en vue d'étendre son réseau de conventions fiscales contre les doubles impositions. Ce réseau comprend actuellement 46 Conventions fiscales bilatérales entrées en vigueur. Le texte intégral du projet de loi n° 5460 est reproduit sous:

<http://www.chd.lu/servlet/ShowAttachment?mime=application%2ffpdf&id=795512&fn=795512.pdf>

(Communiqué par l'Administration des contributions directes) ■

**WIRTSCHAFTSAUSKUNFTE
FORDERUNGSEINZUG**

**Unternehmensspezifische
Lösungen für ein
erfolgreiches Risk-
Management**

Creditreform Luxembourg SA
Tel. 00 352 263460-1
Fax. 00 352 263460-50
e-mail info@creditreform.lu

**RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX
RECouvreMENT DE CRÉANCES**

**Solutions spécifiques pour améliorer le
risk-management de votre entreprise**

seit/dépuis 1879

Creditreform

Unternehmen Sie nichts ohne uns

La réforme de l'indemnité pécuniaire de maladie et ses répercussions sur le droit du travail

La loi du 21 décembre 2004 modifiant 1. le Code des assurances sociales ; 2. la loi modifiée du 24 mai 1989 sur le contrat de travail, entraîner une modification profonde des conditions d'indemnisation des incapacités de travail des salariés. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2005.

L'objectif de l'Union des Caisses de maladie consiste à améliorer la gestion financière des absences pour cause de maladie des salariés de longue durée. Le présent article se veut de présenter les principales nouveautés introduites par la nouvelle loi.

1. Limitation de la durée maximale d'indemnisation à 52 semaines au cours d'une période de référence de 104 semaines, quelle que soit l'origine de la maladie

La nouvelle loi parle de «maladie» tout court, faisant abstraction des subdivisions antérieures comme «même cas de maladie» et «autre cas de maladie».

A l'heure actuelle, la loi prévoit un renouveau de la prise en charge de 52 semaines par la Caisse de maladie en cas de survenance d'un nouveau cas de maladie.

Depuis le 1^{er} mai 2005, le droit à l'indemnité pécuniaire est toujours limité à 52 semaines mais on fait le cumul de toutes les périodes d'incapacités de travail quelle que soit leur

origine (pour cause de maladie, d'accident du travail ou de maladie professionnelle) intervenues au cours d'une période de référence de 104 semaines, laquelle prendra fin la veille d'une nouvelle période d'incapacité de travail.

A titre d'exemple :

1. Un salarié tombe malade le 1^{er} août 2005. Il faut alors faire le cumul sur une période de référence de 104 semaines de toutes ses périodes d'incapacité de travail et s'il atteint le seuil de 52 semaines, il n'aura plus droit à l'indemnité pécuniaire.
2. Le 1^{er} décembre 2005, le même salarié tombe de nouveau malade. Il faut toujours faire le cumul sur une période de référence de 104 semaines de ses périodes d'incapacité de travail, mais comme il s'agit d'une nouvelle période d'incapacité de travail, une nouvelle période de référence prend cours le 1^{er} décembre 2005.

Comme l'article 32 de la loi modifiée du 24 mai 1989 sur le contrat de travail prévoit la cessation automatique du contrat de travail le jour de l'épuisement des droits

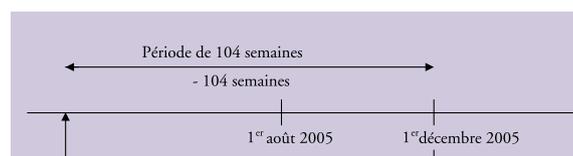
du salarié à l'indemnité pécuniaire de maladie, la nouvelle législation aura une influence non négligeable sur le nombre

de cessations automatiques des contrats de travail.

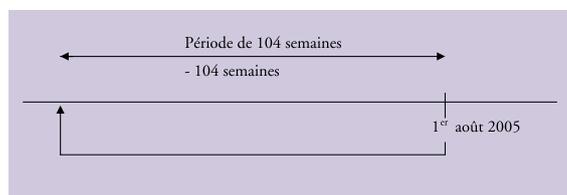
2. Introduction d'une période de stage de 6 mois

Jusqu'à présent, il suffisait d'avoir travaillé pendant quelques jours pour déclencher le droit à un congé de maladie intégralement couvert par l'assurance maladie au-delà de la cessation du contrat de travail. Depuis le 1^{er} mai 2005, le droit à l'indemnité pécuniaire est maintenu à condition que l'assuré ait été affilié pendant une période continue de six mois précédant immédiatement la désaffiliation.

3. Retrait de l'indemnité pécuniaire de maladie après la 10^e semaine d'incapacité de travail à défaut de présentation d'un rapport médical circonstancié par l'assuré



Afin d'améliorer la gestion de la prise en charge de l'incapacité de travail de longue durée, soit par l'assurance maladie (maladie chroniques etc.), soit par l'assurance pension (incapacité de travail sur le marché général de l'emploi, soit dans le cadre des mesures de réinsertion professionnelle (incapacité de travail par rapport au dernier poste de travail), l'assuré est obligé de présenter pour la 10^e semaine d'incapacité de travail au cours d'une période de référence de vingt semaines, un rapport médical circonstancié, établi par le médecin traitant, justifiant le maintien au droit au-delà de cette échéance. A défaut, l'indemnité n'est plus accordée. ■



Le secteur de la des véhicules

Après les librairies, les papeteries, la presse et les loisirs créatifs; la photographie, la musique, la vidéo, les voyages, les souvenirs et les tabacs, nous abordons le secteur de l'automobile. Dans ce numéro le chef d'entreprise Norbert Friob continue son analyse du commerce luxembourgeois

La présentation du secteur ne se limite pas à la vente de voitures et aux deux roues, mais également aux accessoires, pièces, pneus et équipements. Le secteur de la réparation de la location ainsi que les stations-services sera également considéré.

Celui des véhicules lourds et agricoles, qui n'est pas spécifique au commerce de détail, ne sera pas abordé.

Une étude Eurostat montre que pour 10.000 habitants, le Luxembourg enregistre la densité d'entreprises la plus élevée pour la vente de véhicu-

les automobiles (8,8) et le commerce de détail de carburants (4,8).

Le secteur automobile et celui des accessoires représentent une part importante du chiffre d'affaires réalisé par le secteur du commerce. En 2002, il représentait un chiffre d'affaires de 3.684 millions d'euros, soit 18% du chiffre d'affaires de l'ensemble du commerce. La part revenant à la vente de voiture sans les réparations accessoires etc. est de 1.958 millions d'euros.

Le chiffre de l'ensemble du commerce automobile, et malgré son importance, cache une taille relativement réduite des acteurs si l'on considère que le seul AUTO NATION aux U.S.A. réalise un chiffre d'affaires de 20 milliards de dol-

Commerce automobile européen: nombre d'entreprises pour 10.000 habitants

| Pays | Commerce de véhicules automobiles | Répartition de véhicules automobile | Commerce d'équipement automobile | Commerce et répartition de motocycles | Commerce de détail de carburants |
|-------------|-----------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------|
| Danemark | 7 | 13 | 1,8 | 0,4 | 2,5 |
| Allemagne | 2,6 | 0 | 0,8 | 0,2 | 0,8 |
| France | 5 | 5,9 | 1 | 0,8 | 1,1 |
| Irlande | 2,7 | 5,8 | 0 | 0 | 3,6 |
| Italie | 2,2 | 17,7 | 1,9 | 1,8 | 4,2 |
| Luxembourg | 8,8 | 3 | 2,8 | 0,4 | 4,8 |
| Pays-Bas | 8,8 | 2,2 | 1,7 | 0,4 | 1 |
| Autriche | 2,6 | 4,1 | 1 | 0,4 | 2,2 |
| Portugal | 4,1 | 15 | 3 | 3 | 2 |
| Finlande | 3 | 9,8 | 2,8 | 0,4 | 2,4 |
| Suède | 4,2 | 11,4 | 1,9 | 0,6 | 2,4 |
| Royaume-Uni | 5,2 | 4,2 | 1 | 0,2 | 1 |
| Suède | 4,2 | 11,4 | 1,9 | 0,6 | 2,6 |

Source: Eurostat/Infographie: Le Quotidien

distribution automobiles

lars et est le n° 43 mondial pour l'ensemble du commerce tous secteurs confondus.

Nous commencerons par présenter le secteur de la distribution des automobiles.

Les acteurs sont regroupés au sein de deux fédérations: ADAL et FEGARLUX avec 220 membres qui ensemble, organisent le salon de l'auto au cours duquel près du 1/3 des ventes de voitures de l'année est réalisé ou préparé. En 2005, a eu lieu le 41^e salon.

Avec 48.274 véhicules immatriculés en 2004, le parc automobile luxembourgeois est le plus important d'Europe, ramené au nombre d'habitants.

| Parc automobile /1000 habitants: comparaison | |
|-------------------------------------------------|------------------------------------|
| Pays | Parc automobile /1000 habitants |
| Luxembourg | 639 |
| Italie | 590 |
| Allemagne | 538 |
| Autriche | 514 |
| France | 484 |
| Grande-Bretagne | 476 |
| Belgique | 455 |
| Suède | 451 |
| Espagne | 449 |
| Pays-Bas | 417 |
| Finlande | 416 |
| Portugal | 362 |
| Irlande | 357 |
| Danemark | 349 |
| Grèce | 322 |

Source: ADAL et FEGARLUX/Tageblatt

Les immatriculations en 2004 ont été nettement supérieures à 2003 (+10,3%). Le marché est cependant influencé par des flux transfrontaliers régionaux et les fédérations estiment que le niveau des immatriculations est dopé par la vente de véhicules utilisés à l'étranger. Le nombre des immatriculations n'est cependant pas influencé par les achats à l'étranger

| Evolution des nouvelles immatriculations | |
|------------------------------------------|--------------------------------------|
| Année | Nombre de nouvelles immatriculations |
| 1981 | 23.008 |
| 1982 | 25.796 |
| 1983 | 26.482 |
| 1984 | 28.597 |
| 1985 | 29.236 |
| 1986 | 32.960 |
| 1987 | 32.660 |
| 1988 | 33.847 |
| 1989 | 34.382 |
| 1990 | 38.648 |
| 1991 | 44.055 |
| 1992 | 37.133 |
| 1993 | 30.679 |
| 1994 | 30.124 |
| 1995 | 28.807 |
| 1996 | 30.556 |
| 1997 | 31.803 |
| 1998 | 36.298 |
| 1999 | 40.897 |
| 2000 | 42.304 |
| 2001 | 43.164 |
| 2002 | 43.684 |
| 2003 | 43.771 |
| 2004 | 49.748 |



par des résidents qui immatriculent au Luxembourg, soit 5.583 véhicules en 2004.

Le record absolu des immatriculations de 44.055 en 1991, dopé par le changement de TVA est donc largement dépassé. La tendance positive s'est poursuivie début 2005. Le parc automobile s'élève à 415.820 véhicules à fin février 2005 dont 301.137 voitures particulières. Ces chiffres montrent que les voitures sont des objets chéris des Luxembourgeois. Au moment où les prix du pétrole flamboyent, on préférera économiser sur d'autres postes plutôt que de laisser la voiture, de préférence une grosse cylindrée ou le 4x4 au garage.

■ Le secteur automobile en mutation

- La politique et la stratégie des constructeurs

Les chiffres concernant le Luxembourg et le marché européen montrent que le marché occidental arrive à saturation, car tous les acheteurs potentiels sont équipés.

Ce facteur ajouté à une lenteur des marchés émergents, la concurrence acharnée, et la hausse constante des coûts de production et des matières premières, secoue le secteur. Et l'on sait que quand le secteur automobile connaît des problèmes, le marché entier frissonne de peur. Le fait que les grands constructeurs, comme G.M. et FORD créent des partenariats avec des sociétés locales dans les marchés émergents et l'apparition des concurrents chinois sur les marchés européens modifient encore plus la situation que nous connaissons.

A titre d'exemple, G.M. qui, il y a plus de 50 ans, contrôlait 50% du marché américain, a vu sa part réduite à 26% et plus grave, les profits des activités financières ne suffisent plus à couvrir les pertes du secteur automobile. Elle envisage une rationalisation et une réduction de ses marques.

La disparition de l'empire centenaire M.G. – Rover et les difficultés de FIAT et OPEL et d'autres VW et même Mercedes, montrent que l'Europe n'est pas préservée.

Dans le contexte d'un marché atone ou déprimé, les principaux acteurs mondiaux sont contraints d'être créatifs. Les constructeurs ont été forcés de créer des synergies, ce qui fait qu'aujourd'hui, la construction mondiale se trouve pour l'essentiel aux mains de cinq groupes avec plusieurs marques, pour couvrir tous les segments du marché. Et sur ces marchés, tous lancent des stratégies de prix agressives pour gagner des parts de marché.

La réduction des marges bénéficiaires qui en résulte oblige à une compression des coûts à l'origine de délocalisation d'usines vers des pays à main-d'œuvre meilleur marché.



Certains producteurs ont, par ailleurs, développé des stratégies de contrôle direct ou indirect des réseaux de la distribution. Les grands industriels de l'automobile se sont lancés dans le créneau du luxe ou, d'après le cabinet de conseil Booz-Allen et Hamilton: «l'enrichissement et le vieillissement de la population ont une conséquence concrète sur la demande de voitures. De plus en plus de gens sont prêts à payer des sommes très élevées pour circuler dans des véhicules de luxe.»

C'est ainsi que MERCEDES a lancé la MAYBACH et un nouveau coupé SCR développé avec McLaren. VW a relancé les marques BENTLEY et BUGATTI et la PHAETON. Ce dernier modèle produit dans l'usine de Leipzig par des ouvriers habillés de blanc, ne connaît cependant pas le succès espéré.

FORD a repris ASTON MARTIN et JAGUAR. FIAT contrôle FERRARI. BMW a repris ROLLS-ROYCE et AUDI a repris LAMBORGHINI.

A l'heure actuelle, les spécialistes considèrent que neuf groupes sont en passe d'atteindre le stade où la consolidation devient possible et plus personne ne s'attend à des rapprochements de l'ampleur de ceux réalisés au cours des dernières années. Les neuf groupes sont: Les Américains GENERAL MOTORS (Cadillac, Pontiac, Saab, Buick, Opel, Chevrolet, Daewoo) et FORD (Jaguar, Volvo, Ford, Mercury, Mazda), les Japonais HONDA et TOYOTA et les Européens DAIMLER-CHRYSLER (Mercedes-Benz, Chrysler, Mitsubishi, Smart), VOLKSWAGEN (VW, Audi, Seat, Skoda, Bentley, Bugatti), RENAULT (y compris la participation dans Nissan et le Roumain Dacia qui vient de lancer une voiture économique LA LOGAN à 10.000 Euros. Les producteurs chinois annoncent le lancement d'une voiture à 5.000 euros. PSA (Peugeot, Citroën) ainsi que BMW, y compris Mini. Les restructurations en cours, auprès des producteurs, auront également des incidences. A titre d'exemple, le sec-

teur de la production automobile a réduit son activité aux Etats-Unis, et en Europe, la filiale de G.M. suit le même mouvement. Dans le même temps, PSA (Peugeot-Citroën) optimise l'utilisation de ses capacités de production pour faire face à la croissance de la demande, alors que des groupes d'experts prévoient que, sans recherche de nouveau partenaire, le groupe connaîtrait des difficultés. PSA collabore cependant avec TOYOTA pour certains investissements.

Les constructeurs de Corée du Sud comme HYUNDAI, qui a intégré KIA, sont également de plus en plus présents sur nos marchés avec une politique de prix encore plus agressive que leurs concurrents japonais.

Demain, quelles seront les incidences de l'importation des voitures chinoises en Europe à la mi 2005? L'importateur pour 27 pays d'Europe, le Hollandais Peter BIJVELDS, débutera avec la vente d'un premier modèle LANDWIND du constructeur JIANGLING. Ce modèle off-road tout terrain devrait se vendre à un prix de l'ordre de 14.000 Euros. D'autres producteurs chinois tels que CHERY (avec des usines sur 250 hectares), GEELY et BRILLANCE (associé à BMW) s'apprêtent également à se lancer à l'export. HONDA s'apprête à exporter en Europe un petit monospace JAZZ fabriqué en Chine.

Etant donné que les «Big Three», à savoir G.M., FORD et CHRYSLER perdent déjà des parts de marché face à la progression régulière des Japonais et annoncent des réductions de production, cette nouvelle concurrence pourrait encore affaiblir leur supériorité à moyen et à long terme.

■ La libéralisation du marché de l'automobile

La libéralisation du marché, le 1^{er} octobre 2002 engendrée par la directive MONTI a-t-elle vraiment changé quelque chose pour le consommateur?

Le nouveau règlement oblige désormais les constructeurs à choisir entre un «système de distribu-

tion exclusive» ou un «système de distribution sélective». La distribution sélective permet à une marque de choisir librement ses distributeurs et de leur accorder une exclusivité territoriale sans pouvoir leur interdire d'approvisionner d'autres revendeurs (non agréés par le constructeur).

La distribution sélective permet à une marque de sélectionner ses distributeurs sur base de critères de qualité objectifs (taille du showroom, formation etc.) mais ces distributeurs ne sont pas liés à un territoire spécifique. Le nouveau règlement permet aux distributeurs de «sous-traiter» le service après-vente et facilite le multimarque (plusieurs marques réunies dans une même salle de vente).

Cette directive a mis fin à la dérogation qui permettait aux constructeurs de vendre leurs produits via une distribution à la fois sélective et exclusive, c'est-à-dire, la fin des

concessions telles que nous les connaissions.

L'un des objectifs de la directive était une réduction des prix en général et une réduction des écarts entre les différents marchés.

En effet depuis quelques années, les petits malins achetaient déjà leur véhicule au Danemark, aux Pays-Bas ou au Portugal. Les taxes étant dans ces Etats très élevées, les constructeurs y pratiquent des prix plus bas. Le véhicule ainsi acquis doit ensuite être importé, et est alors frappé des taxes en vigueur dans le pays de destination. Ce faisant, les acheteurs économisent, en toute légalité, jusqu'à plusieurs milliers d'euros – les différences de prix de vente atteignaient parfois 30%, selon les modèles. Nombre d'intermédiaires se sont spécialisés dans ce service. Cette situation va-t-elle perdurer? Les constructeurs mènent une politique de rapprochement des tarifs euro-





péens en les augmentant dans les marchés à fiscalité lourde. La convergence des prix prendra probablement la forme d'un alignement sur ceux actuellement pratiqués en Belgique, Allemagne et France, d'un niveau moyen par rapport au marché. Ils grimperont en revanche sans doute en Grèce, en Finlande et au Danemark.

Le tableau ci-après, basé sur le dernier rapport de la Commission européenne, montre au 1^{er} novembre 2004, une tendance à la convergence. Les écarts de prix exprimés en % des prix hors taxes en euros entre les marchés, le plus cher et celui le moins cher de la zone euros pour une sélection de modèles les plus vendus.

Même avec la subsistance d'écarts sensibles, ils sont en train d'être comblés.

A partir du 1^{er} octobre 2005, les revendeurs agréés d'un réseau de distribution sélective pourront ouvrir des points de vente ou de livraison dans tout autre pays de l'Union européenne où cette marque a opté pour la distribution sélective. La disparition de la clause de localisation devrait largement bouleverser le marché européen et luxembourgeois.

La réglementation permet de séparer la vente, l'après-vente et le marché des pièces de rechange, autrefois indissociable.

Le but étant de favoriser la concurrence entre marques et modèles pour obtenir, à terme, le prix le

plus bas pour les consommateurs et une harmonisation au niveau européen. Nombreux sont ceux qui pensent qu'à l'exception des différences dues à la fiscalité (TVA et taxes d'immatriculation), les prix de base ne vont pas baisser. L'on s'attend même à une hausse dans certains pays. Au Luxembourg, les prix auraient augmenté de 3,6%.

L'influence de la directive MONTI risque cependant de voir la disparition de nombreux petits concessionnaires indépendants qui ne seront pas en mesure d'ouvrir des filiales, mais se trouveront concurrencés par d'importants concessionnaires ou groupes financiers qui viendront s'implanter sur leur territoire. Même en n'étant plus concessionnaire, l'on peut être reconnu comme réparateur, activité plus rentable que la vente pure, qui souvent ne laisse aucune marge. Avec une marge brute moyenne de 13% (toutes marques confondues), certains rabais ne peuvent plus s'expliquer sans rattrapage par ailleurs. En général, l'absence de marge est compensée par la réponse aux autres besoins des consommateurs. Il est intéressant de noter que

Écarts de prix entre le marché le plus cher et le marché le moins cher (en %)

| Catégorie | 1/11/2004 | 1/5/2004 | 1/11/2003 |
|----------------|-----------|----------|-----------|
| Opel Corsa | 17,3 | 16,3 | 13,6 |
| Ford Fiesta | 22,1 | 22,1 | 18,7 |
| Renault Clio | 22,7 | 27 | 17,2 |
| Peugeot 206 | 15 | 15,6 | 19,3 |
| VW Polo | 17,3 | 17,3 | 19,3 |
| VW Golf | 28,3 | 28,3 | 28 |
| Opel Astra | 15,9 | 16,6 | 17,6 |
| Ford Focus | 20,8 | 20 | 22,7 |
| Renault Mégane | 22 | 19,4 | 19,6 |
| Peugeot 307 | 17,1 | 17,5 | 16,9 |
| BMW 318i | 12,5 | 12,5 | 12,7 |
| Audi A4 | 10,3 | 10,3 | 9,1 |
| Ford Mondéo | 18,1 | 20,2 | 21 |
| Mercedes C180 | 3,7 | 3,7 | 5,9 |
| VW Passat | 30,8 | 30,8 | 39 |

Source: Inconnue

récemment 160 garagistes membres de FEGARLUX ont signé une chartre pour améliorer la confiance des consommateurs. Avec en plus la vente de voitures d'occasion, ce type d'acteur pourra s'en tirer en assurant un service irréprochable, car à priori, les Luxembourgeois ne sont pas prêts à acheter leur voiture chez un concessionnaire qui leur demandera de passer chez un autre garagiste pour le service après-vente.

De la vente et de l'entretien des véhicules, les services se sont développés vers le crédit, les assurances - la plupart des constructeurs proposent leurs propres contrats d'assurance auto, les forfaits d'entretien, la location à long terme et, de plus en plus, vers le leasing.

A priori, il ne faut pas espérer que le prix des réparations baisera considérablement dans le nouveau système. En effet, c'est la main-d'œuvre qui coûte le plus cher. Elle reste rare et doit être de plus en plus qualifiée pour pouvoir être formée au maniement des équipements de réparation nécessaires pour faire face aux problèmes liés à une électronique omniprésente dans les voitures. Le coût élevé de ces équipements n'aura pas non plus d'incidence sur la baisse des prix.

■ La concurrence de la grande distribution

En Europe, la grande distribution a opéré quelques incursions spectaculaires dans le secteur de l'automobile avec la vente de quelques centaines de véhicules en France. AUCHAN et CASINO ont ponctuellement présenté l'un ou l'autre modèle de voiture.

En Belgique, c'est COLRUYT avec un concessionnaire multimarque qui propose des prix cassés.

En Allemagne, ce sont QUELLE, SCHLECKER, EDEKE, PLUS et NORMA qui ont été tester le marché automobile.

Les tentatives sont restées sans succès réel jusqu'à présent. Alors que les concessionnaires conseillent à grands frais, assurent la garantie et

le service, les supermarchés bradent les voitures pour attirer les clients. La chaîne alimentaire allemande EDEKA peut cependant se targuer d'avoir semé le trouble chez les constructeurs automobiles. Sa promotion croisée comprenant une FIAT PUNTO, un ordinateur portable ou un scooter et divers produits électroniques, pour une valeur de 12.519 euros, soit 25% au-dessous du prix de vente, n'était pas du goût de FIAT. Les concessionnaires ont déposé des procédures de référé devant les tribunaux, exigeant l'arrêt de la promotion. Les juges ont tranché en faveur d'EDEKA. Ce dernier avait déjà tenté l'opération avec des Smart, mais DAIMLER CHRYSLER avait refusé de livrer les 15.000 véhicules nécessaires.

■ Ventes par Internet

Les sites Internet connaissent peu de succès pour la vente de véhicules neufs. Mais les sites avec des bourses pour la vente de voitures d'occasion se font une concurrence acharnée et sont devenus partie intégrante du secteur de la vente de voitures d'occasion. Les plus connus sont MOBILE.de, AUTOSCOOUT24, EBAY MOTORS et AUTOBÖRSE.de. En Allemagne, un quart des vendeurs de voitures d'occasion réalisent 50% de leurs ventes via Internet.

Au Luxembourg, le site AUTO-AUCTION.lu est actif sur ce segment de marché.

■ Conclusion

Toutes les mutations en cours ne sont pas sans incidence sur les acteurs luxembourgeois où, durant des décennies, certaines familles étaient les importateurs et (ou) concessionnaires des mêmes marques.

Le dernier changement en date, la perte de la distribution OPEL par le garage MULLER, met fin à une très longue coopération. OPEL a rejoint AUTOPOLIS, le premier distributeur multimarque au Luxembourg qui lui, avait perdu, la distribution de FORD.

Un autre fait marquant est la reprise à la famille MERIS de la distri-

bution de MERCEDES par le producteur qui, comme beaucoup d'autres, s'est installé en périphérie des villes.

Si d'aucuns voient dans les changements la fin prochaine de leur activité, d'autres estiment qu'ils ouvrent de nouvelles opportunités sur le plan de la grande région.

■ La vente des motos et des scooters

Avec quelques acteurs spécialisés multimarques comme MOTOLAND à Luxembourg, et d'autres qui, comme le garage KONTZ, distribuent les motos BMW en complément des voitures, il existe également des distributeurs exclusifs comme HARLEY-DAVIDSON à Luxembourg. Le producteur de HARLEY et BUELL, en difficulté en 1980, a aujourd'hui une capitalisation boursière dépassant celle de GENERAL MOTORS. Leur part de marché en Europe est de 7,5% contre 50% aux USA.

Si dans certains pays comme l'Allemagne, la vente des motos est en baisse, les pays du Sud bénéficient d'un meilleur climat connaissant une nette progression des immatriculations. Le champion est l'Italie. Il est clair que les problèmes de mobilité que connaissent de nombreux pays, et les limitations à la circulation des voitures imposées par certaines villes font que la moto peut être une belle alternative à la voiture.

Dans notre pays, elle reste principalement un véhicule de loisir apprécié pour les escapades par les beaux jours d'été. Il est apprécié tant par les étudiants que les cadres.

Ce sont les constructeurs japonais YAMAHA, HONDA et SUZUKI qui couvrent la plus grande part de marché. En matière de scooters, le groupe italien, qui détient PIAGGIO avec Vespa et Aprilia (ainsi que les marques MOTO GUZZI et LAVERDA), tient tête à la concurrence japonaise en Europe en couvrant un quart du marché européen. Depuis peu, il s'appuie sur une joint-venture avec ZONGSCHEN, le plus important producteur chinois de deux roues. ■

L'achat de formation: du stage ou acheter



La formation entretient des liens étroits avec le changement: elle est souvent générée par le changement et, si elle a été efficace, elle produit elle-même du changement. Une action de formation pour laquelle on ne pourrait identifier aucune évolution au niveau des comportements des formés, devrait être considérée comme ratée.

Que la finalité de cette formation soit professionnelle ou personnelle, à l'issue de l'action on doit pouvoir constater des changements dans la vie du formé. Un problème se pose alors pour toutes les actions qui visent

des objectifs personnels, les services formation ne pourront que difficilement identifier les retombées exactes de l'action. En effet, l'observation n'est pas possible sans s'immerger dans la vie personnelle du collaborateur. Dans de telles situa-

tions le responsable formation va simplement acheter «du stage». Il ne s'agit pas, pour nous, d'un véritable achat de formation. Réaliser un achat, c'est en effet: bien définir le besoin, c'est-à-dire bien décrire les changements que l'on veut obtenir, monter un plan d'action qui vise les changements souhaités, si ce plan d'action comporte une formation, partir à la recherche des fournisseurs potentiels, sélectionner le meilleur prestataire, suivre sa prestation et évaluer la réalisation des objectifs, c'est-à-dire mesurer ou observer les changements obtenus. L'entreprise achète alors du changement.

Le véritable achat de formation est un processus qui part de l'énoncé du besoin et qui va jusqu'à l'évalua-

Acheter du changement?

tion des effets de l'action. Donnons quelques exemples:

- une formation managériale est engagée; nous vérifierons que les comportements des managers se sont modifiés sur le terrain; nous observerons quelques mois plus tard une réduction de l'absentéisme ou du *turn-over* et une évolution des scores de l'audit de climat pratiqué régulièrement auprès du personnel;
- une formation à l'accueil vise le personnel d'une compagnie d'assurance; quelques semaines plus tard on constatera une meilleure écoute des assurés et un règlement plus rapide de leurs réclamations; quelques mois plus tard les sondages qualité, effectués auprès du public à la sortie de la compagnie, révèlent une amélioration de l'opinion des personnes sur l'accueil qui leur a été réservé;
- un stage de maintenance des installations automatisées va produire de nouveaux comportements dans les ateliers; le diagnostic des pannes sera plus rapide, certains éléments des machines seront changés préventivement, le stock des pièces détachées ne tombera plus en rupture, le taux de rendement des équipements sera en progrès;
- suite à la demande d'un salarié, une formation au toilettage pour chien est acceptée; à l'issue du stage, le formé quitte la société et monte sa petite entreprise; de son côté la firme qui a financé cette formation et qui cherchait à développer la mobilité externe, a également atteint son but, elle limitera son recours au licenciement.

Toutes ces actions ont généré du changement. Nous pouvons dire

qu'il s'agit là d'achats réussis. Les responsables de formation gagneraient d'ailleurs à considérer qu'ils achètent du changement plutôt que de la formation. En effet, l'entreprise correctement managée cherche à résoudre des problèmes, à adapter sa structure, elle ne cherche pas à «faire des heures-stagiaire».

De la même manière, lorsque le responsable formation rencontre l'un de ses clients internes pour l'aider à gérer une situation difficile ou à atteindre un objectif, il ne va pas se borner à lui acheter «une potion magique», mais il va le conseiller et l'assister dans le montage d'une action de changement. Le plan d'action qui sera construit nécessitera peut-être des développements de compétences, mais peut-être pas, nous resterons néanmoins dans le champ d'intervention du responsable formation. Nous avons en mémoire ce responsable du standard téléphonique qui nous avait demandé une formation, pour son équipe, en vue d'améliorer l'accueil. Nous n'avions pas accédé à sa demande, mais nous lui avions conseillé de construire avec les standardistes un plan d'amélioration. Quelques mois plus tard le standard était placé dans les premiers au «*bit-parade*» de l'accueil téléphonique. Le volet développement de compétences s'était limité à l'achat d'un vidéogramme sur le thème concerné et à son analyse, par les standardistes, sans même un formateur. En revanche, une nouvelle organisation du travail avait été mise en place et un nouveau standard avait été acheté; c'est surtout grâce à ces deux éléments que l'amélioration de l'accueil a véritablement pu progresser. Une simple formation n'aurait pas résolu le problème.

Le responsable formation va donc se poser les questions suivantes: l'atteinte des finalités de mon client sera-t-elle possible uniquement par un développement des capacités de son personnel? La formation est-elle la seule solution à mettre en œuvre? Si la réponse à ces questions est oui, seule l'ingénierie pédagogique est en cause. Dans les autres cas, une ingénierie du changement sera nécessaire. Dès le début de l'action, l'entreprise précisera clairement le type de prestation concernée. Au moment de la planification des actions, la réponse «formation» pourra prendre des formes très variées: missions confiées, stages dans diverses entités de l'entreprise ou ailleurs, formation individualisée en centre ressources, stages individuels externes, formation collective interne animée par un organisme ou animée par du personnel de l'entreprise, formation action, conseil et assistance pour la mise en place d'un plan de changement...

Dans un passé récent, lorsque les services formation achetaient «du stage» et non «du changement», ils mettaient en avant la négociation du prix, la «guerre des prix»; cette vision est dépassée. L'achat n'est pas le marchandage, il ne se réduit pas à la discussion du prix de la prestation pédagogique. Les responsables formation prennent conscience qu'il ne sert à rien de gagner 10% sur le prix de vente de la journée d'intervention, si celle-ci n'est pas pertinente et n'atteint pas son but. Nous rejoignons le point de vue d'Alain Meignant qui écrivait «(...) *Tirer les prix vers le bas peut, au bout d'un moment, devenir contre-productif. S'il est vrai qu'il y a parfois des abus qui doivent être combattus, aucune entreprise n'a intérêt à tuer un par-*

NOTES

¹ «La réduction des budgets de formation: faire mieux avec moins?» In: Alliance des organisations citoyennes: réseau formation, n° hors-série, juin 1994, pages 39 à 42.

*tenaire sérieux en lui imposant des contraintes financières qui le conduiront tôt ou tard à réduire l'investissement qu'il fait dans le progrès de la qualité des actions. Le gisement d'économies est, comme nous le disions plus haut, en amont, dans le contrôle de la «prescription», et donc sur la masse globale, et pas dans la pression sur l'unité d'œuvre du prix de journée. Une journée de formation mal ciblée sera, de toute manière, toujours trop chère, car inutile. (...).»^{*1}*

La légitimité du responsable formation se manifeste désormais, plus au niveau de la qualité de son expertise de consultant interne, qu'au niveau de ses performances de négociation d'un prix. Certains sont très satisfaits d'avoir obtenu 15% de rabais, mais ils ne s'aperçoivent pas que c'est, de toute façon, un prix excessif pour une action qui, faute d'avoir été montée avec une approche systémique, n'engendrera pas de changement. L'achat de formation présente des spécificités et l'acheteur de formation gagne

à utiliser les concepts et les méthodes du psychosociologue plutôt que ceux du commercial.

En effet, pour être utile à son entreprise, le responsable formation doit, si ce n'est déjà fait, se transformer en consultant interne. Serge de Witte écrivait dans le n° 287 d'Entreprise & Carrières, un article intitulé «Le responsable de formation, disparition ou mutation?»: «(...) On peut espérer que les décideurs vont s'inquiéter de disposer de la version nouvelle du RF – qui reste à baptiser, qui reste à rattacher dans l'organigramme – mais qui s'attaquera aux problèmes et pas aux solutions, qui produira de la compétence juste à temps, mais pas uniquement par la formation, qui s'associera précocement aux problèmes de développement mais non après coup, avec ses potions magiques. Bref un véritable RF mutant! Et longue vie à lui...(...)». Il est voué à être, en qualité de consultant interne, associé au pilotage des différents projets de changement initiés dans l'entreprise.

L'acheteur de formation efficace achètera non seulement de la prestation pédagogique, mais également de l'ingénierie du changement, si aucun spécialiste interne ne peut être mobilisé, soit parce qu'il n'existe pas dans l'entreprise, soit parce qu'il ne dispose pas de temps pour aider le service concerné. Enfin, pour être un bon «acheteur de changements», il faut bien comprendre le «fonctionnement» de l'Homme au travail, déjouer la résistance au changement qui se manifeste lorsque l'équipe n'a pas participé à la fixation des objectifs à atteindre, mettre en place, entre les clients internes et leurs prestataires, une bonne communication prenant appui sur des cahiers des charges, assurer ensuite la qualité des prestations en utilisant un processus de sélection fiable des fournisseurs et en employant un système objectif d'appréciation des services offerts.

Jacques Soyer, consultant indépendant, formateur à l'IFCC (site: www.jsconseil.com) ■

Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Remise de certificats

de compétence professionnelle

L'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC) a organisé le lundi 30 mai 2005 une remise des certificats en l'honneur des lauréats de la 1^{re} promotion des cycles de formation en «Management des compéten-

ces», «Management des hommes et des organisations» et «Management de la fonction formation».

La formation «Management des compétences», organisée en collaboration avec l'ICN – Ecole de Management ainsi que les sociétés de

consultance Deloitte et PricewaterhouseCoopers, a comme objectif de permettre aux participants de développer et de gérer au mieux les compétences du personnel de leurs entreprises. Pendant 100 heures de formation, le candidat

BUREAUX
SANITAIRES
REFECTOIRES
SALLES DE CLASSES
BOXES POUR CHEVAUX
OCCASIONS, etc

besoin D'ESPACE ???

WWW.container.lu

CONTIMPEX
L-5368
SCHUTTRANGE
TEL: 35 69 48
FAX: 35 80 09



acquiert une connaissance approfondie de la mobilité et de la gestion des carrières, de la politique de formation, de la culture d'entreprise, de la politique de communication ainsi que de la performance des ressources humaines.

La formation «Management des hommes et des organisations», organisée en collaboration avec l'ICN – Ecole de Management a comme objectif de développer les compétences managériales des dirigeants de PME, cadres et chefs de service. D'une durée de 76 heures, les quatre modules de formation traitent les méthodes et outils opérationnels du leadership et de la gestion d'une équipe.

La formation «Management de la fonction formation» a comme objectif prioritaire d'optimiser le processus de gestion de la formation en entreprise. S'adressant aux responsables de formation, ces 4 modules de formation permettent aux candidats d'utiliser la formation comme moyen de développement de la stratégie de l'entreprise.

Le mode d'évaluation de ces trois formations comprend une évaluation en continue sous la forme d'études de cas à réaliser dans l'entreprise, ainsi que la réalisation et la présentation d'un mémoire professionnel.

Dans le cadre de cette 1^{re} promotion, un certificat de compétence professionnelle a été remis aux lauréats suivants:

- Monsieur Bianco Christophe (Management des hommes et des organisations)
- Monsieur Blasi Luigi (Management des hommes et des organisations)
- Monsieur Fava Patrick (Management des hommes et des organisations)
- Madame Leindecker Edith (Management de la fonction formation)
- Madame Louis Sandrine (Management des compétences)
- Monsieur Schroeder Joe (Management des compétences)
- Madame Steckmann Isabelle (Management de la fonction formation)
- Monsieur Thiry Michael (Management des compétences)
- Monsieur Van Ingelgom Thierry (Management des compétences).

La 2^e promotion de la formation «Management des hommes et des organisations» et «Management de la fonction formation» sera lancée en septembre respectivement en octobre

2005. Pour de plus amples renseignements, prière de bien vouloir contacter l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce, Melle Eliane Theis, Tél.: 42 39 39 225; e-mail: eliane.theis@cc.lu ■

NOTRE PROGRAMME SUR MESURE « CARTE BLANCHE » À LA RENCONTRE DE VOS BESOINS

NOUVEAU !!
Langue des assurances

- COURS DE LANGUE GÉNÉRALE
- COURS EN LANGUE DE SPÉCIALITÉ
BANQUE – FINANCE
- COURS SUR OBJECTIFS SPÉCIFIQUES
COMMUNICATION TÉLÉPHONIQUE, NÉGOCIATION,
CONDUITE DE RÉUNIONS, TECHNIQUES DE PRÉSENTATION
- FORMATION À DISTANCE AVEC TUTORAT ACTIF

**Pour des informations
détaillées, contactez svp :**
Fernand Wolter ou Maria
Chevallier - Tél. 40 39 910

PROMOTION
les 1.000 minutes de l'été

DEPUIS 1983, LA QUALITÉ EST NOTRE FORCE

4, place de Strasbourg L-2562 Luxembourg
T. +352 40 39 910 F. +352 48 61 02
info@prolingua.lu www.prolingua.lu

prolingua
LANGUAGE CENTRE

Formation professionnelle

Présentation de la nouvelle grammaire de la langue luxembourgeoise

Le ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle a récemment présenté la nouvelle grammaire de la langue luxembourgeoise.

Réalisée à l'initiative du Service de la formation des adultes, la Grammaire de la langue luxembourgeoise nouvellement publiée vient combler une lacune sur le plan des outils d'enseignement et d'apprentissage du luxembourgeois. En effet, la dernière grammaire didactique de la langue luxembourgeoise – le Précis populaire de grammaire luxembourgeoise de Robert Bruch – date de 1955. Or, entre-temps, la langue luxembourgeoise, de même que la composition linguistique du

Grand-Duché, ont considérablement évolué.

Dès lors, il devenait impératif de rédiger un ouvrage tenant compte à la fois de l'évolution de la langue et des nouvelles données démographiques. Avec la publication de la nouvelle grammaire, réalisée en collaboration avec le projet «Moien» du ministère du Travail, c'est à présent chose faite. L'ouvrage a été rédigé par un groupe de travail composé d'experts de la langue luxembourgeoise, à savoir: Josy Braun, Marianne Johannis-Schlechter, Josée Kauffmann-Frantz, Henri Losch et Geneviève Magonette-Barthel.

Basée sur des explications grammaticales en langue française,

la nouvelle Grammaire de la langue luxembourgeoise s'adresse prioritairement à un public adulte francophone qui souhaite acquérir, développer ou parfaire ses connaissances en luxembourgeois, de même qu'aux personnes qui enseignent cette langue. L'ouvrage élargit la gamme de manuels d'apprentissage élaborés sous l'égide du Service de la formation des adultes depuis 1998, qui comprend notamment les séries «Lëtzebuergesch fir all Dag» et «Da Lass». D'ici peu, la gamme sera complétée par un manuel de type «Bescherelle» reprenant les tables de conjugaisons des principaux verbes de la langue luxembourgeoise. ■

La Grammaire de la langue luxembourgeoise (ISBN 2-495-00025-8) est disponible en librairie au prix de 12 euros.

Association de soutien aux travailleurs immigrés

L'ASTI lance une campagne de promotion de la langue luxembourgeoise

Ech schwätzen och Lëtzebuergesch – Je parle aussi le luxembourgeois est le slogan d'une nouvelle campagne de l'ASTI (Association de soutien aux travailleurs immigrés) qui a pour but d'inciter les personnes d'origines différentes à se parler en luxembourgeois. 38% de non-Luxembourgeois, représentant plus de 150 nationalités différentes, habitent actuellement le

Grand-Duché. Sa population active est constituée d'un tiers de Luxembourgeois, d'un tiers de non-Luxembourgeois résidant au Grand-Duché et d'un tiers de frontaliers, dont une grande majorité de roumanophones.

L'ASTI considère que toute action de sensibilisation à la langue luxembourgeoise doit tenir compte du fait que le luxembourgeois n'est qu'une

des langues de communication parmi d'autres au Luxembourg, d'où le slogan «Ech schwätzen och Lëtzebuergesch – Je parle aussi le luxembourgeois». De nombreux étrangers comprennent la langue luxembourgeoise et disposent par ailleurs d'un certain vocabulaire qu'ils hésitent cependant à employer. D'autre part, les Luxembourgeois s'adressent souvent, presque automatiquement, aux



PROGRAMME DE FORMATION 2005

| INTITULÉ | DATES | HORAIRE | PRIX |
|----------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------|--------------------------------------------|
| SÉMINAIRES | | | |
| MARKETING ET COMMERCIAL | | | |
| Accueillir et vendre en magasin (*) | 7/09/2005 | 8.30 - 17.00 | 150 € |
| Approche commerciale (*) | 26/09/2005 | 8.30 - 17.00 | 300 € |
| | 27/09/2005 | 8.30 - 12.30 | |
| 19/10/2005 | 8.30 - 17.00 | | |
| Qualité en service clientèle et traitement des plaintes (*) | 3, 4/10/2005 | 8.30 - 17.00 | 275 € |
| Production et flexibilité de votre force commerciale (*) | 6, 7/10/2005 | 8.30 - 17.00 | 350 € |
| E-mail marketing (*) | 10, 11/10/2005 | 8.30 - 17.00 | 150 € |
| Attitude ou le rôle du technicien en clientèle (*) | 17/10/2005 | 8.30 - 17.00 | 175 € |
| DÉVELOPPEMENT PERSONNEL | | | |
| Gestion de projet (*) | 29,30/06/2005 | 8.30 - 17.00 | 350 € |
| Devenir un participant efficace en réunion (*) | 4/07/2005 | 8.30 - 17.00 | 175 € |
| Effizienzsteigerung durch Gedächtnis- und Konzentrationstraining (*) | 7, 14/07/2005 | 18.30 - 21.00 | 150 € |
| Prise de parole en public (*) | 19/09 et 20/09/2005 | 8.30 - 17.00 | 250 € |
| Die Kunst der Motivation (*) | 4, 5/10/2005 | 8.30 - 17.30 | 250 € |
| Richtig führen, eine Herausforderung! | 6, 13/10/2005 | 8.30 - 17.30 | 275 € |
| Rhetorik: Frei und überzeugend sprechen (*) | 10, 11/10/2005 | 8.30 - 17.00 | 275 € |
| Gagner confiance et estime en soi | 10, 11/10/2005 | 8.30 - 17.00 | 275 € |
| Professioneller Umgang mit Kunden, Mitarbeitern und Vorgesetzten (*) | 10, 17/10/2005 | 8.30 - 17.00 | 250 € |
| FORMATION | | | |
| Aspects pratiques de la loi modifiée du 22 juin 1999 sur la FPC (**) | 13/09/2005 | 9.00 - 17.30 | 100 € |
| DROIT | | | |
| Convention collective de travail | 11/10/2005 | 8.30 - 12.30 | 140 € Sécurité sociale luxembourgeoise (*) |
| | 20, 21/10/2005 | 8.30 - 17.00 | 275 € |
| FISCALITÉ | | | |
| Aspects fiscaux de la transmission d'entreprise (*) | 28/06/2005 | 8.30 - 12.30 | 140 € |
| Déclaration de TVA (*) | 4/10/2005 | 8.30 - 17.00 | 175 € |
| ENVIRONNEMENT | | | |
| Mise en place et suivi du référentiel OHSAS 18001 | 25, 26/10/2005 | 8.30 - 17.00 | 275 € |
| ACHATS ET LOGISTIQUES | | | |
| Logistiques et échanges internationaux | 25, 26/10/2005 | 8.30 - 17.00 | 275 € |
| BUREAUTIQUE | | | |
| Perfectionnement en Excel (*) | 27/06/2005 | 8.30 - 13.30 | 390 € |
| 29/06/2005 | 13.30 - 17.00 | | |
| | 4/07/2005 | 8.30 - 13.30 | |
| 6/07/2005 | 13.30 - 17.00 | | |
| Initiation au PC et à Windows (*) | 28, 30/06/2005 | 14.00 - 17.00 | 390 € |
| Initiation à Access (*) | 4, 6/07/2005 | 14.00 - 17.00 | 390 € |
| Perfectionnement en Outlook (*) | 5/07/2005 | 14.00 - 17.00 | 200 € |
| Progresser en Frontpage (*) | 7/07/2005 | 8.30 - 17.00 | 200 € |
| Faites vos premiers pas sur Internet (*) | 15/07/2005 | 9.00 - 12.00 | 120 € |
| Communiquer par e-mail avec Outlook Express (*) | 15/07/2005 | 14.00 - 17.00 | 120 € |
| Initiation à Excel (*) | 26, 28/09/2005 | 8.30 - 17.00 | 390 € |
| Recherche efficace sur Internet (*) | 30/09/2005 | 9.00 - 12.00 | 120 € |
| Introduction à la création d'un site web (*) | 30/09/2005 | 14.00 - 17.00 | 120 € |
| CYCLES DE FORMATION | | | |
| MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES | | | |
| Politique de rétribution | 30/06 et 1/07/2005 | 8.30 - 17.30 | 450 € |
| 2/07/2005 | 8.30 - 12.30 | | Mitarbeitergespräch |
| 13,14/10/2005 | 8.30 - 17.00 | | 275 € |
| MANAGEMENT INTERNATIONAL POUR PME | | | |
| Management interculturel | 1/07/2005 | 8.30 - 17.00 | 325 € |
| 2/07/2005 | 8.30 - 12.00 | | |

(**): Plaquette de promotion disponible auprès de l'IFCC

(*) Séminaire organisé en partenariat avec la Chambre des Métiers et l'OLAP

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à:
Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Locaux:
7, rue Alcide de Gasperi · Luxembourg-Kirchberg
Adresse postale:
Institut de Formation de la Chambre de Commerce
L-2981 Luxembourg

(+352) 423939-220
(+352) 423939-820
info@ifcc.lu
www.ifcc.lu



Institut de Formation de la Chambre de Commerce
Fabricant de succès

non-Luxembourgeois en français, la majorité d'entre eux étant roumanophones.

La campagne de l'ASTI comprend la diffusion d'un pin's et l'édition d'un livre avec CD. Le pin's «Ech schwätzen och Lëtzebuergesch» veut inciter les personnes d'origines différentes à se parler en luxembourgeois.

Le porteur affiche sa volonté de s'exprimer aussi en



luxembourgeois. Le livre offre une occasion unique de s'exercer à parler le luxembourgeois dans la vie de tous les jours.

Il propose 26 scènes tirées de la vie quotidienne pouvant également être écoutées sur le CD joint au livre.

La deuxième partie du livre fournit un aperçu sur 20 traditions luxembourgeoises afin de mieux faire connaître le pays et ses us et coutumes.

Le livre «Ech schwätzen och Lëtzebuergesch – Je parle aussi le Luxembourgeois» avec CD inclus et pin's gratuit est disponible au prix de 9 € (CD inclus) + frais de port dans les librairies et auprès de l'ASTI asbl, 10-12 rue Auguste Laval, L-1922 Luxembourg, tél.: (352) 43 83 33- 1, fax (352) 420 871, www.asti.lu, e-mail: agence.interculturelle@asti.lu. Le pin's est également disponible auprès de l'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce.

28-29 octobre 2005

7^e Forum Franco-Allemand: Salon de l'étudiant et de **recrutement** **européen**

Les 28 et 29 octobre prochains, aura lieu à Strasbourg la 7^e édition du Forum Franco-Allemand, manifestation placée sous l'égide de l'Université franco-allemande.

Cette année encore, de nombreuses entreprises françaises, allemandes, autrichiennes et luxembourgeoises, des établissements d'enseignement supérieur et des institutions de renom viendront à la rencontre d'un large public. L'an passé, le salon a accueilli 160 exposants et

près de 7.000 visiteurs de différentes nationalités. La liste actuelle des exposants peut être consultée sous www.forum-franco-allemand.org/exposants.

Concernant le volet recrutement, les candidats, jeunes diplômés ou expérimentés peuvent d'ores et déjà déposer leur candidature dans la Cvthèque du salon. Les entreprises inscrites ont quant à elles la possibilité d'effectuer des recherches et seront informées régulièrement des profils

correspondant à leurs critères par un système «d'alerte recruteur», nouvelle fonction mise en place cette année. Elles pourront par la suite proposer aux candidats sélectionnés des entretiens d'embauche qui auront lieu sur le salon.

Le salon s'adresse également aux lycéens et étudiants de premier cycle souhaitant se renseigner auprès des nombreux interlocuteurs universitaires et institutionnels sur les différents cursus bi- et trinationaux.

Pour tout complément d'informations concernant les différentes prestations proposées ou le déroulement du salon, prière de contacter: Forum Franco-Allemand, 8 rue des Ecrivains, F-67000 Strasbourg, tél.: +33 (0) 3 90 22 15 00, fax: +33 (0) 3 90 22 15 01, e-mail: info@forum-franco-allemand.org, www.forum-franco-allemand.org

L'APPRENTISSAGE

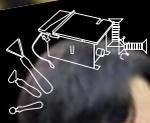


L'apprentissage

**MON TICKET
POUR L'AVENIR**

2005

**EMBARQUEMENT
IMMEDIAT**



artisanat



gastronomie



commerce



services



industrie

**PATRONS-
FORMATEURS**

**Déclarez vos
postes vacants**

**dès maintenant auprès
de l'Administration de
l'Emploi- Service
Orientation professionnelle**

Tél: 478- 54 80

www.adem.public.lu



MINISTÈRE DU TRAVAIL
ET DE L'EMPLOI
Administration de l'Emploi



CHAMBRE DES
METIERS
LUXEMBOURG



CHAMBRE DE
COMMERCE
LUXEMBOURG



Chambre de travail



CEP-L



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

Luxinnovation a présenté son rapport annuel 2004



De g. à dr.:
MM. Gilles Schlessler, Secrétaire Général de Luxinnovation, Jeannot Krecké, Ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Marco Walentiny, Président de Luxinnovation et Carlo Thelen, Gérant suppléant

Ce 18 mai 2005 en présence du Ministre Jeannot Krecké, Luxinnovation a dressé bilan de ses activités 2004, consigné dans son nouveau rapport annuel. Ce rapport revêt un caractère particulier pour l'Agence qui vient de fêter ses 20 années d'existence au service de l'innovation et de la recherche au Luxembourg. L'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, créée en 1984 et devenue Groupement d'Intérêt Économique en 1998, réunit en son sein le Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, le Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la FEDIL (Fédération des industriels luxembourgeois), la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers, et depuis le 31 mars dernier, le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement. Ce partenariat permet à l'Agence de s'adresser à tous les secteurs de l'économie luxembourgeoise.

Activités menées en 2004

Les chiffres dévoilés par Marco Walentiny, Président de Luxinnova-

tion GIE, sont significatifs: en 2004, l'Agence a établi plus de 290 contacts (contre 160 l'année précédente) et accompagné un nombre record de dossiers qui ont abouti à 11 programmes de recherche soutenus financièrement par le Gouvernement luxembourgeois au titre de l'article 6 de la loi-cadre de développement et de diversification économiques, et 11 créations d'entreprises innovantes effectives dès 2004.

Promotion de l'entrepreneuriat innovant

En outre, de nouvelles actions ont été menées notamment en faveur des créateurs d'entreprises innovantes par la mise en place du réseau START (ou réseau d'aide à la création d'entreprises innovantes), l'animation et la promotion du centre d'entreprise et d'innovation ecostart, et la participation au réseau européen Gate2Growth.

Innovation et recherche au Luxembourg

Le Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche (www.innovation.public.lu), animé par Luxinnovation, compte actuel-

lement plus de 800 membres et fêtera bientôt son 2^e anniversaire. Il a bénéficié au cours de l'année passée de nombreux développements éditoriaux et informatiques et améliorations ergonomiques. www.innovation.public.lu a en outre reçu en 2004 le certificat «Luxembourg e-privacy Certified» destiné aux sites qui collectent et traitent des données personnelles et garantissent leur qualité et leur sécurité.

Par ailleurs, Luxinnovation assure un rôle d'animation et de coordination pour les 3 grappes technologiques SurfMat, InfoCom et AeroSpace issues du programme «cluster» du Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur. Ces grappes réunissent aujourd'hui plus de 90 entreprises membres et représentent de véritables pôles de compétences technologiques dont sont déjà issus plusieurs projets de recherche collaboratifs dans des domaines aussi variés que l'automobile, la construction, les télécommunications, les capteurs ou les nouveaux matériaux.

Relations internationales

En termes de promotion de l'innovation et de la recherche dans le cadre des programmes européens, l'Agence remplit ses missions de Point de contact national pour le 6^e Programme-Cadre européen de Recherche et de Développement (6^e PCRD), l'Agence Spatiale Européenne (ESA) et Leonardo da Vinci II. Elle assure également la coordination de l'*Innovation Relay Center* (IRC) Luxembourg-Trier-Saarland, centre de transfert de technologies transnational, et le Secrétariat national de coordination pour l'initiative intergouvernementale EUREKA.

Dans le cadre de ces initiatives, Luxinnovation a diffusé les informations sur les modalités de participation aux programmes, assisté au montage et effectué le suivi des projets menés. Cet accompagnement s'est également traduit par des recherches de partenaires au niveau international, des tests d'éligibilité des projets ou encore des pré-audits de propositions.

Jeannot Krecké, Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur s'est félicité de la concrétisation de ces nouveaux projets et de la consolidation des activités de l'Agence, tant à l'échelle luxembourgeoise qu'internationale. Il a exhorté les entreprises luxembourgeoises à innover encore davantage et à développer des projets

de recherche collaboratifs, gage de la compétitivité des entreprises. A ce titre, il a réaffirmé l'engagement du Gouvernement luxembourgeois dans le processus d'innovation des entreprises du pays.

Projets pour 2005

La présentation a été clôturée par un bref aperçu des activités qui seront menées par Luxinnovation au cours de l'année 2005.

Au niveau national, Luxinnovation met progressivement en place un programme novateur de sensibilisation aux Techniques de gestion de l'innovation, qui débutera par une conférence sur la créativité le 30 juin prochain.

L'Agence renforcera par ailleurs son accompagnement des entrepri-

ses du secteur artisanal. Elle s'engage également en faveur de la «démocratisation» de la R&D à travers sa participation à deux manifestations grand public: l'exposition «*A spotlight on research*» tenue en mars dernier dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise à Bruxelles, et le *Science Festival 2005* en octobre prochain.

A l'échelle européenne, l'Agence sera un relais important dans le cadre de l'adhésion effective du Luxembourg à l'ESA en tant que membre à part entière, de la préparation du 7^e PCRD qui sera lancé fin 2006, et du 20^e anniversaire de l'initiative EUREKA. Le rapport annuel 2004 de Luxinnovation peut être consulté dans la rubrique «Publications» de www.innovation.public.lu ■

Pour plus d'informations, contactez Madame Marie SOUCIET, E-mail: info@luxinnovation.lu,
tél.: +352 43 62 63-1 ou consultez le site: www.luxinnovation.lu

22-30 octobre 2005

Luxinnovation appelle les entreprises luxembourgeoises à participer au **Science Festival 2005**

SCIENCE
FESTIVAL 2005

Le Musée national d'histoire naturelle organise, avec le soutien du Fonds National de la Recherche et du Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Science Festival 2005 dans l'enceinte de l'Abbaye de Neumünster et au Musée national d'histoire naturelle. Après le succès des Science Festivals organisés en 1995, 1997, 2000 et 2003 (25.000 visi-

teurs en 2003), la 5^e édition de cette manifestation visera à:

- présenter et soutenir la culture scientifique et la recherche au Luxembourg;
- éveiller l'intérêt et la curiosité des jeunes et du grand public pour les sciences et les technologies.

De nombreuses associations, institutions de recherche nationales et internationales, institutions publiques luxembourgeoises et internationales ainsi que des lycées et des musées mettront en place 92 ateliers, shows, expositions, stands d'information et

conférences. Ensemble, ils feront partager aux visiteurs leur passion pour les sciences.

Pour la 2^e fois, Luxinnovation coordonnera la participation d'une sélection d'entreprises luxembourgeoises grâce à des stands de présentation, dans l'agora de l'Abbaye de Neumünster, du 28 au 30 octobre 2005.

Dans cet objectif, les entreprises intéressées sont invitées à se manifester et à soumettre leur candidature et suggestion de présentation auprès de Luxinnovation au plus vite. ■

Pour plus d'informations ou pour soumettre la candidature de votre entreprise, contactez Caroline LELEU via caroline.leleu@luxinnovation.lu ou au +352 43 62 63-1.

Répertoire des compétences technologiques

Promouvoir les savoir-faire innovants du Luxembourg



Le Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche, www.innovation.public.lu, constitue une plate-forme majeure de l'innovation et de la R&D au Luxembourg. Cet outil en ligne, bilingue (français-anglais), permet notamment aux entreprises et centres de recherche de mettre en avant leurs activités R&D via le «Répertoire des compétences technologiques», accessible dès la page d'accueil. Cette rubrique a en effet pour objectif de renforcer la visibilité de la place technologique luxembourgeoise au niveau national et international.

Une vitrine technologique unique

Le «Répertoire des compétences technologiques» est présenté sous la forme d'un catalogue d'entreprises et de centres de recherche innovants basés au Luxembourg. Une fiche en 3 volets regroupe les coordonnées de l'organisme, ses activités et surtout son savoir-faire technologique. Le «Répertoire des compétences technologiques» est la 3^e rubrique la plus visitée du Portail. Régulièrement mise à jour, elle offre une réelle valeur ajoutée aux entreprises et centres de recherche en leur permettant d'exposer leurs activités innovantes.

Une recherche d'informations facilitée

Les fiches du Répertoire sont consultables:

- via un classement alphabétique des entreprises et centres de recherches;

- ou par le biais d'un moteur de recherche spécifique permettant d'effectuer une recherche par statut ou secteur d'activité par exemple.

Un service en ligne toujours accessible

L'inscription dans le «Répertoire des compétences technologiques» est proposée gratuitement aux organismes de tout secteur d'activité qui remplissent 3 conditions:

- être installé au Luxembourg;
- disposer de compétences technologiques ou techniques;
- exercer des activités R&D, occasionnelles ou régulières.

Après inscription préalable dans «Espace membres», vous pouvez créer la fiche de votre organisme dans le Répertoire, dès la page d'accueil du Portail via «Inscrivez votre organisme». Ces données pourront ensuite être mises à jour à tout moment par l'organisme.

Pour plus d'informations, contactez Caroline LELEU via caroline.leleu@luxinnovation.lu ou au +352 43 62 63-1.

6th Framework Programme for Research and Technological Development

New FP6 CALL FOR PROPOSALS in Information Society Technologies (IST)



As part of the 6th Framework Programme for Research and Technological Development (FP6), the European Commission has launched on 18 May 2005 its 5th Call for Proposals in the themati-

tic area of «Information Society Technologies» (IST).

This call, with a total budget of EUR 638 million, draws together important strategic objectives.

Strategic objectives

- Embedded Systems (EUR 68 million)

Technologies & modelling tools, design & implementation of hardware/software embedded systems;

- Software & Services (EUR 67 million)

Engineering & management of software & applications by creating platforms, middleware and tools;

- Advanced Grid Technologies (EUR 62 million)

Foster uptake & reduce complexity; Boost ubiquity & availability;

- Micro-/Nano-based sub-systems (EUR 58 million)

Integrated micro-/nano-systems;

Systems for miniaturised autonomous robots, mass storage, medicine and visualization;

- Multimodal Interfaces (EUR 54 million)

Develop natural, easy-to-use, multimodal & -lingual interfaces;

- Photonic Components (EUR 47 million)

Advanced materials, solid-state sources & micro-/nano-scale photonic devices; micro-/nanoelectronic component integration;

- ICT for Networked Business (EUR 46 million)

Collaborative, "ambient intelligence"-based, network-oriented software for SMEs;

Efficient and secure product & service creation and delivery;

- Collaborative Working Environments (EUR 40 million)

To increase creativity, boosting productivity;

Worker-centric, flexible, scalable tools and applications;

- Access to and Preservation of Cultural and Scientific Resources (EUR 36 million)

Accessibility tools for digital cultural, scientific resources;

Preserving availability through new concepts & techniques;

- eInclusion (EUR 29 million)

Dissemination of technology via consumer goods & services; also in public services;

Develop assistive systems for disabled/aging citizens;

- Research networking testbeds (EUR 18 million)

Integrate & validate technology, to pave the way for future upgrades to European Infrastructure;

- Simulating Emergent Properties in Complex Systems (EUR 9 million)

Scalable computation, inference & simulation techniques for highly interconnected complex systems.

Submission modalities

The deadline for proposal submission is 21 September 2005 at 17.00 (Brussels local time).

Potential participants should be aware that a submission must include 1 or more international partnerships.

To submit a proposal or for further details, please contact Lux-

innovation, the FP6 National Contact Point for Luxembourg.

FP6

Calls for proposals remain open in the many areas of FP6. The highest-budgeted calls still open are in Aeronautics and Space (EUR 297 million), Sustainable development, global change and ecosystems (Sustainable Surface Transport; EUR 153 million), Nanotechnologies and Nanosciences, knowledge-based multifunctional materials and new production processes and devices (EUR 120 million), Horizontal Research Activities involving SMEs (EUR 130 million).

More open calls below EUR 130 million budget volume can also be found on the Luxembourg Portal for Innovation and Research: www.innovation.public.lu.

For further details on the 5th call for proposals in IST and on the other calls for proposals still opened, please contact

Jean-Michel LUDWIG via jean-michel.ludwig@luxinnovation.lu or at +352 43 62 63-1.

More details are also available on the Luxembourg Portal for Innovation and Research www.innovation.public.lu under the «Calls» heading.

Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche

Plus de **2.800 annonces** de technologies **en ligne**



Vous recherchez ou possédez une technologie spécifique et innovante? Faites-le savoir dans le Marché des Technologies du

Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche: www.innovation.public.lu.

Cette rubrique propose plus de 2.800 annonces d'offres et de demandes de technologies et de recherches de partenaires techniques en Europe. Mises à jour quotidiennement, les annonces proviennent notamment du réseau des IRC (*Innovation Relay Centres*) et du

6^e PCRD (Programme-Cadre européen de Recherche et Développement).

Voici deux extraits d'annonces du réseau IRC:

Offre de technologie: Système hétérogène de gestion des caisses

Une société allemande a développé un logiciel innovant permet-

tant la gestion des caisses et des balances de sociétés à succursales multiples, telles que les chaînes de distribution ou les groupes de presse, par un programme unique. Des informations sur le chiffre d'affaires par unité et le chiffre d'affaires global sont révélées à partir de données significatives telles que le PLU (appel-prix), les changements de prix, les réductions, les données des clients et des caisses. Le programme génère également tout rapport utile. La société recherche des vendeurs de systèmes afin d'adapter le logiciel aux exigences locales.

Mots clé: Systèmes digitaux/ Technologies périphériques liées à l'électronique et la microélectronique/Logiciels/Traitement et échange de données, Middleware/Bases de données, Extraction de données

Date limite: 31 mars 2006

Titre en anglais: Heterogeneous Cash Register Management System

Recherche de technologie: Amélioration des performances et de la résistance à l'usure des outils de découpe

Une holding italienne, dominant le marché des tôles poinçonnées à froid, travaille plus spécialement dans le domaine de la construction

de moules et d'équipements mécaniques. L'essentiel de la production est destiné à l'industrie automobile. Pour améliorer les performances des processus, elle recherche des solutions innovantes dans le domaine des traitements de surface des outils de découpe. La holding souhaite développer des partenariats avec des industries et/ou des centres de recherche.

Mots clé: Machines-outils/Traitement de surface/Fer et acier, Travail des métaux/Métaux et alliages

Date limite: 15 mars 2006

Pour plus d'informations, contactez Bertrand DESSART via bertrand.dessart@luxinnovation.lu ou au +352 43 62 63-1.

Projet GRIF

Partenariat de recherche de la CSSF avec le CRP Henri Tudor

La CSSF a conclu un partenariat de recherche avec le CRP Henri Tudor, le projet GRIF (gestion des risques opérationnels dans les institutions financières), afin d'étudier de nouvelles pistes méthodologiques permettant une évaluation objective de la qualité de la gestion des risques par les institutions financières.

L'introduction, dans le cadre du Nouvel accord de Bâle, respectivement de la nouvelle directive d'adéquation des fonds propres (CAD III), d'exigences de capital pour le risque opérationnel, a servi de base aux travaux de recherche.

Dans le cadre du projet, une méthode d'évaluation générique est pressentie comme prometteuse. Elle pourrait permettre de répondre au nouveau cadre de la surveillance prudentielle sans imposer de contraintes sur des procédures spécifiques, mais en

favorisant la valorisation du savoir-faire des institutions financières, de leurs fournisseurs (de conseils, de produits et de services) ainsi que des autorités de surveillance.

La méthode envisagée permet à terme l'évaluation de tous types d'organisations sur base de la maturité de ses processus (basée sur la norme ISO 15504) et peut donc être appliquée par les institutions financières pour évaluer la maturité aussi bien de la gestion des risques opérationnels que des activités métiers.

Pour la CSSF, les résultats actuels du projet, appliqués au contexte du pilier II de Bâle II, pourraient permettre d'obtenir une mesure objective du modèle de gestion des risques opérationnels soumis par les établissements.

L'intérêt de la méthode réside dans l'évaluation normative qui induit une cohérence des résultats et offre par conséquent

la possibilité d'être réalisée par une tierce partie pour déterminer le niveau d'aptitude d'une organisation à gérer ses risques opérationnels.

Une auto-évaluation est également possible par ou pour le compte d'une organisation pour déterminer la pertinence de ses propres processus et les améliorer pour un objectif particulier ou pour un ensemble d'exigences (pilier I de Bâle II).

La méthode prévoit que les évaluations se basent sur des questionnaires qui devraient être élaborés de manière transparente en collaboration avec les acteurs concernés de la place financière. Dans le contexte du projet GRIF, et du pilier II en tant qu'exemple, il conviendra de préciser respectivement les objectifs du Nouvel accord de Bâle et la directive CAD III au sein des questionnaires permettant ainsi des évaluations cohérentes et répétables. ■

De plus amples informations peuvent être consultées sur le site de la CSSF (www.cssf.lu).

109 inventeurs Goodyear à l'honneur



Récemment Goodyear a honoré 109 de ses collaborateurs pour leurs activités inventives au cours d'une soirée festive. Jean Bergh, directeur général du Centre de Recherche et de Développement (GTC*L), Jesse Roeck, directeur Tire Development GTC*L, Bernd Loewenhaupt, directeur Dunlop Development Center Hanau, ainsi que Ed Kamphuis, Manager GE&MT, ont remis les plaquettes du «Patent and Trade Secret Award» aux inventeurs du GTC*L, du Global Engineering & Manufacturing Technology, de la Tire Plant, ainsi que du Centre de Recherche et des usines Dunlop de Hanau (D).

Bernd Kutsch du département Brevets du GTC*L a entamé la 27^e édition de cette remise de prix spéciale en saluant l'invité d'honneur Monsieur François Biltgen, qui a assisté aux festivités en sa qualité de ministre de la Recherche. Dans son discours, M. Biltgen a souligné l'importance de la recherche dans

le combat concurrentiel et a félicité Goodyear de sa reconnaissance envers ses associé(e)s. De même, le ministre a élucidé le rôle important de l'innovation et du capital humain comme éléments clés permettant d'atteindre une meilleure compétitivité.

Jean Bergh a félicité à son tour les nombreux collaborateurs de Goodyear Luxembourg pour 200 inventions au total, un record pour l'année 2004. Un des produits sur lequel beaucoup d'efforts avaient été investis, était certainement la technologie «RunOnFlat» qui permet de continuer à rouler un certain temps, même avec un pneu totalement dégonflé.

Le ministre a remis en personne les trophées aux inventeurs de l'année. Ainsi, les quatre collaborateurs René Reuter, Frank Schmitz, Serge Imhoff et Yves Donckels se sont vus remettre ce titre pour le développement du «High Energy Cord», un câble en matériel synthétique extrê-

mement résistant pour les pneumatiques ultra haute performance. Sylvie Dubru du GE&MT a également été nommée pour ce titre. Avec ses homologues américains, elle a développé un programme informatique pour fraiseuses permettant la production rapide et facile des gabarits de boudineuses nécessaires à l'extrusion de la gomme.

Une reconnaissance spéciale revenait également aux collaborateurs qui se sont profilés au fil des années par un nombre de brevets supérieur à 20, 40, respectivement 60 dont Goodyear en compte actuellement 16. Le Centre de Recherche et de Développement à Colmar-Berg est le plus grand du groupe en Europe et le deuxième au monde après la maison mère à Akron aux Etats-Unis. Avec ses 3.600 collaborateurs, Goodyear à Colmar-Berg est le troisième employeur privé du Grand-Duché.

Jean Bergh, directeur général du Centre de Recherche et de Développement (GTC*L); M. Yves Donckels, M. François Biltgen, Ministre de la Recherche, M. Serge Imhoff, Mme Sylvie Dubru, M. Frank Schmitz, M. René Reuter, M. Bernd Kutsch et M. Ed Kamphuis (de g. à dr.)

Présentation des résultats 2004



Une salle comble et attentive, lors de l'allocution de Raymond Bausch, Secrétaire Général du FNR. On reconnaît au premier rang Pierre Decker, Conseiller du Gouvernement 1^{er} classe, Jean-Frank Wagner, Président du conseil scientifique, François Biltgen, Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Romain Henrion, Président du Conseil d'administration du Fonds et Monsieur le Député Lucien Thiel

Le Fonds National de la Recherche a présenté le 9 mai 2005 à la Chambre de Commerce, en présence de François Biltgen, Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et de nombreux invités du monde politique, civique et académique, les résultats intermédiaires de projets de recherche en cours, financés dans le cadre de ses programmes pluriannuels. A la même occasion, le Fonds a présenté son rapport d'activité 2004.

Depuis sa création par la loi du 31 mai 1999, le Fonds a pu mettre en place les sept programmes pluriannuels suivants, d'une durée moyenne de 7 ans pour un budget total de 51.700.000 EUR: SECO (Sécurité du commerce électronique), NANO (Matériaux innovateurs et nanotechnologies).

EAU (Gestion durable des ressources hydriques), BIOSAN (Biotechnologie et santé Extension PRO-VIE (Processus de vieillissement) en 2003, VIVRE (Vivre demain au Luxembourg), TRASU (Traitement de surfaces), SECAL (Sécurité alimentaire). Au total, 52 projets de recherche pour ces sept programmes pluriannuels sont actuellement financés par le Fonds.

Après les allocutions de Raymond Bausch, Secrétaire Général du Fonds, Romain Henrion, Président du conseil d'administration, et Jean-Frank Wagner, président du conseil scientifique, les chercheurs responsables de cinq projets des programmes SECOM, NANO, EAU, BIOSAN et VIVRE ont présenté au public le contenu de leurs projets, en montrant également les applications concrètes réelles ou potentielles de leurs recherches.

En marge de ces programmes pluriannuels, le Fonds finance des mesures d'accompagnement destinées à:

- promouvoir la culture scientifique, la coopération scientifique internationale et la coordination nationale en matière de recherche
- organiser des conférences scientifiques
- promouvoir la mobilité des chercheurs
- soutenir la participation de chercheurs débutants à des conférences scientifiques à l'étranger
- soutenir des publications scientifiques et des publications de thèses de doctorat
- rembourser sur base d'un forfait les frais de préparation pour les

coordonnateurs de projets de recherche européens

- promouvoir des brevets et soutenir la participation des chercheurs à des formations en matière de brevets et de propriété intellectuelle. Cette nouvelle mesure vient d'être adoptée récemment et sera publiée prochainement au site du Fonds.

Pour certaines de ces mesures, le délai de soumission est déterminé en fonction de l'activité. Pour d'autres, des appels semestriels ont lieu, la prochaine date de soumission étant le 1^{er} octobre 2005. En matière de collaboration internationale, le Fonds est membre de la European Science Foundation depuis 2002 et fait partie du European Union Research Organisations' Heads of Research Councils (EURO-HORCS), du European Research Consortium for Informatics and Mathematics (ERCIM) et de l'International Council for Science (ICSU). De plus, des chercheurs luxembourgeois sont représentés dans les différents comités et actions européens COST.

Par ailleurs, le Fonds participe depuis 2003 à trois réseaux ERANET (European Research Area Networks) financés par le 6^e programme-cadre

de l'Union Européenne pour renforcer l'Espace Européen de Recherche. Ces trois ERANET concernent les sciences des matériaux, la neurologie, et la recherche sur le vieillissement. Des participations éventuelles à d'autres ERANET sont étudiées.

D'autres participations et collaborations internationales potentielles

seront étudiées en concertation avec le Ministère de la Recherche, telles que les opportunités qui résultent de la participation du Luxembourg dans la European Space Agency (ESA).

La séance était animée par Mme Corinne Cahen et a été suivie d'une réception au cours de laquelle les personnes présentes

ont pu s'entretenir avec les chercheurs et les responsables du Fonds National de la Recherche et visiter l'exposition A Spotlight on Research in Luxembourg, préparée dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne.. ■

Pour plus d'informations, contactez le Fonds National de la Recherche, Tél. 261925-1, Fax: 261925-35, e-mail: fnr@fnr.lu, Internet: <http://www.fnr.lu>.

12th July 2005

The Luxembourg IPv6 SUMMIT with a **strong mandate** to be **held in Luxembourg**

The Luxembourg IPv6 Summit with strong highlights will be held July 12, 2005 in Luxembourg - at the University of Luxembourg.

At this technology deployment summit, government and industry leaders will report on applications; Luxembourg and international initiatives will introduce their plans for an initial large-scale deployment of the Internet Protocol version 6 (IPv6). IPv6, the New Generation Internet, preserves everything that's good about today's Internet - and adds much more: practically unlimited IP address space, stateless auto-configuration, mobile user support, mandatory security and many other enhancing features.

The Luxembourg IPv6 Summit is designed to underscore Luxembourg's role in participating in the worldwide deployment of IPv6. In particular, the endorsement of the Ministère d'État Centre de Communications du Gouvernement and the

participation of the leading experts in this technology.

"The Luxembourg Government is very keen in taking leadership in promoting new generation Internet technologies (IPv6) and the Luxembourg IPv6 Summit is an excellent milestone to demonstrate our support to IPv6 and ignite thereby large-scale deployment of IPv6 services in Luxembourg" states Mr. Carlo Simon, LtColonel, CONATEL at the Centre de Communications du Gouvernement.

Authoritative speakers at the summit will address the major deployment enablers and the vision to make IPv6 happen in Luxembourg. The progress in the deployment of IPv6 in Europe, North America and Asia will also be covered with strong focus on case studies and scenarios in business and applications.

"IPv6 enables the two-way Internet and end-2-end innovation. Internet ubiquity and end-to-end transparency are dual large-scale benefits

worth the investment to enable Internet for everyone and everything", said Latif Ladid, IPv6 Forum President and Chairperson of the European IPv6 Task Force. "It's the 21st Century investment in innovation, information and inclusion."

About the IPv6 Forum

The IPv6 Forum is a world-wide consortium of over 170 leading Internet service vendors, National Research & Education Networks (NRENs) and international ISPs, with a clear mission to promote IPv6 by improving market and user awareness, creating a quality and secure Next Generation Internet and allowing world-wide equitable access to knowledge and technology. IPv6 Summits are organized by the IPv6 Forum and staged in various locations around the world to provide industry and market with the best available information on this rapidly advancing technology. (<http://www.ipv6forum.com>) ■

For additional information, please contact: IPv6 Forum, Latif Ladid, +352 30 71 35, e-mail: latif.ladid@ipv6forum.com

La lente érosion de la compétitivité de l'économie luxembourgeoise se poursuit

Une première analyse de ce classement permet d'observer que l'économie luxembourgeoise reste l'une des plus compétitives d'Europe. En effet, parmi les économies européennes, seuls certains pays scandinaves affichent une compétitivité supérieure à celle du Luxembourg (l'Islande occupe le 4^e rang du classement, la Finlande la 6^e place et le Danemark le 8^e rang).

La comparaison des résultats 2005 avec ceux obtenus lors des années précédentes incite cependant à nuancer ce constat. En effet, pendant plusieurs années successives (2001, 2002 et 2003), l'économie luxembourgeoise occupait la 2^e place du classement IMD. La compétitivité luxembourgeoise s'est sensiblement détériorée en 2004 (le Luxembourg occupait la 9^e place). En 2005, la détérioration de la situation compétitive continue à se dégrader légèrement par rapport aux autres pays (10^e place).

L'analyse repose tant sur des indicateurs statistiques que sur l'opinion des décideurs économiques et des dirigeants d'entreprise. Au Luxembourg, cette enquête est coordonnée par la Chambre de Commerce.

Selon le *World Competitiveness Yearbook* établi pour l'année 2005 par l'institut suisse IMD (*International Institute for Management Development*), le Luxembourg se classe au 10^e rang mondial des économies les plus compétitives.

■ Analyse détaillée de la situation compétitive de l'économie luxembourgeoise

Le classement de l'Institut IMD repose sur l'analyse détaillée de quatre séries d'indicateurs essentiels au développement économique et à l'amélioration de la situation compétitive de l'économie: les performances économiques (*Economic performance*), l'efficacité des pouvoirs publics (*Government efficiency*), l'environnement des affaires (*Business efficiency*) et la qualité des infrastructures (*Infrastructure*).

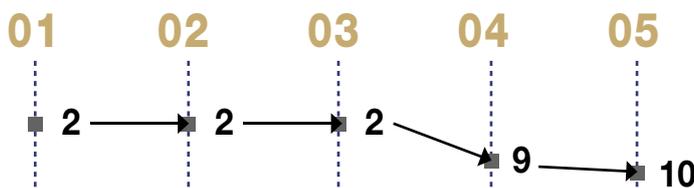
En termes de performance économique (*Economic performance*), le Luxembourg occupe une bonne 2^e place au niveau mondial. IMD salue notamment les excellentes performances de l'économie luxembourgeoise en ce qui concerne le niveau élevé du PIB par habitant, le commerce extérieur luxembourgeois et

plus particulièrement le dynamisme des exportations de services. Dans le même temps, la compétitivité de l'économie luxembourgeoise souffre du niveau élevé des coûts de production et de l'inflation.

En termes d'efficacité des pouvoirs publics (*Government efficiency*), IMD constate une certaine détérioration des performances luxembourgeoises. Le Luxembourg passe de la 12^e place en 2004 à la 19^e place mondiale dans ce domaine. Les craintes d'IMD portent particulièrement sur le manque d'efficacité de la politique fiscale. Le Luxembourg n'offre plus d'environnement fiscal attractif pour les entreprises: avec une pression fiscale de 30,38%, le Luxembourg se situe dans la moyenne des pays de l'OCDE.

De même, en ce qui concerne le marché du travail, IMD souligne l'inadaptation de la législation du travail (montant du salaire minimum, indemnisation du chômage, manque de flexibilité du droit applicable) et de la législation luxembourgeoise en matière de permis de travail qui restreint la capacité des entreprises luxembourgeoises à recruter la main-d'œuvre qualifiée à l'intérieur et au-delà des frontières de l'Union européenne. Des améliorations sensibles

OVERALL PERFORMANCE



¹ Site internet: www01.imd.ch

sont nécessaires pour améliorer à la fois la législation fiscale et le droit du travail.

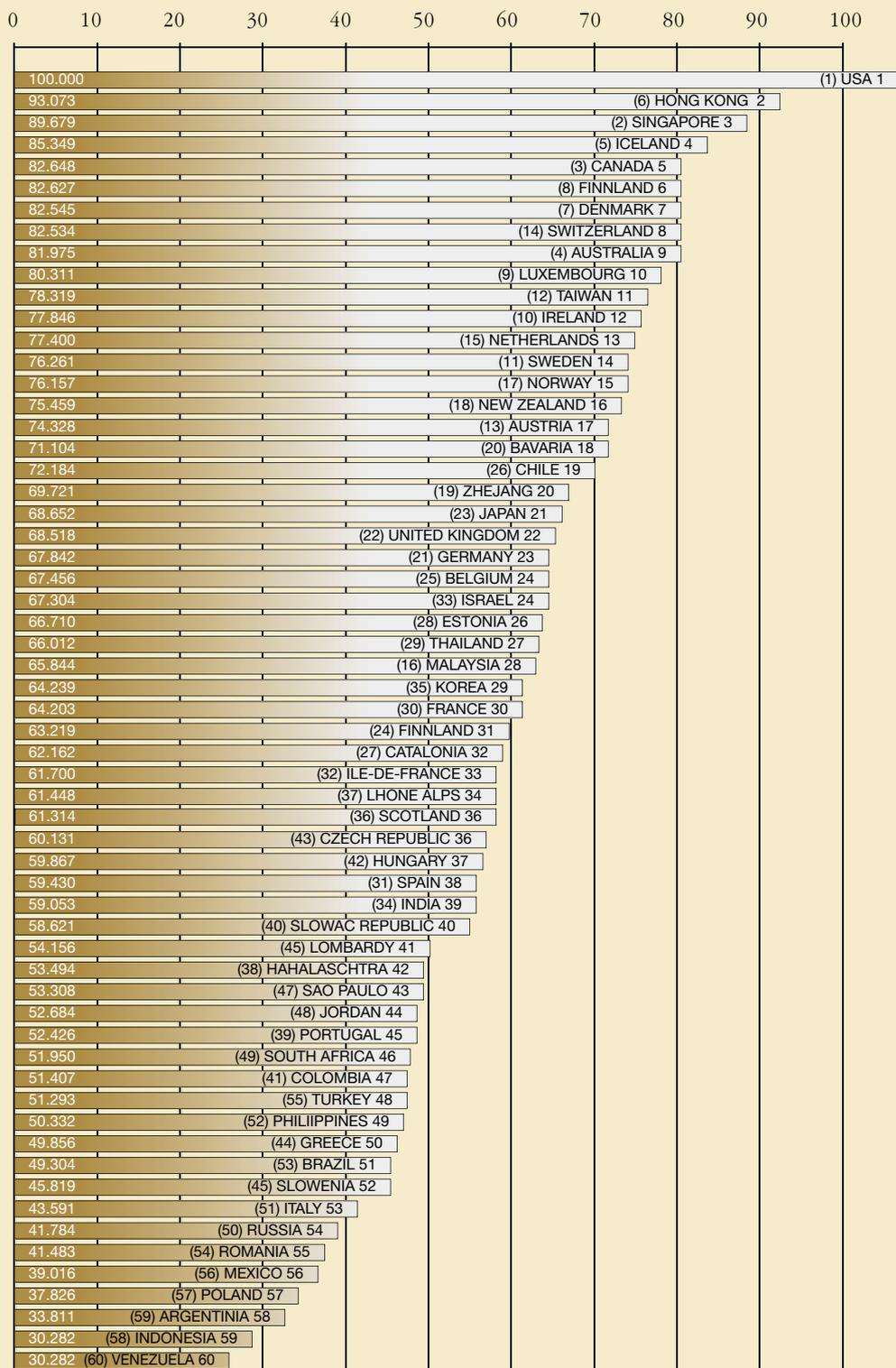
En termes *d'environnement des affaires (Business efficiency)*, la situation est la plus disparate. D'un côté, les performances du secteur bancaire sont excellentes. Par contre, IMD attire l'attention sur plusieurs faiblesses structurelles. Par exemple, le taux d'emploi féminin au Luxembourg est particulièrement faible. La flexibilité et l'adaptabilité des individus sont également très faible. Cela se caractérise par exemple par un taux de création d'entreprises parmi les plus bas de l'Union européenne. Enfin, IMD soulève des difficultés structurelles au sein de la société luxembourgeoise, à mettre en œuvre les réformes économiques et sociales nécessaires à l'amélioration de la compétitivité nationale. Toutes ces faiblesses sont des facteurs essentiels qui compromettent fortement la position compétitive de l'économie luxembourgeoise.

Enfin, c'est dans le domaine des *infrastructures* que les performances luxembourgeoises sont les moins satisfaisantes. Ce domaine comprend aussi bien les infrastructures de communication (téléphone, Internet), les infrastructures disponibles dans le domaine de la formation de capital humain (Université, formation continue), que les performances du Luxembourg en matière de création de connaissances (recherche scientifique, R&D, innovation). Certes, plusieurs points positifs doivent être soulignés. Ainsi, la proportion de chercheurs parmi les salariés du secteur privé est parmi la plus élevée du monde.

De même, le taux d'équipement dans le domaine de la téléphonie (fixe et mobile) est particulièrement élevé. Les efforts dans ces domaines doivent être encouragés et poursuivis. Mais, parallèlement, le Luxembourg connaît d'importantes difficultés dans plusieurs secteurs clés pour le développement de l'éco-

nomie de la connaissance. Ainsi, l'enseignement supérieur (Université du Luxembourg) ne répond pas encore aux besoins réels de l'économie. En matière d'éducation, des efforts doivent être réalisés aussi bien au niveau de la formation ini-

tiale que dans le domaine de la formation continue. En ce qui concerne la création de connaissances, IMD souligne la faible coopération entre laboratoires publics et entreprises: les transferts de connaissances sont très faibles.



■ Les recommandations de IMD pour l'amélioration de la compétitivité

Afin d'améliorer les performances de l'économie luxembourgeoise, IMD met en avant cinq défis prioritaires pour l'économie luxembourgeoise au cours de l'année 2005:

- réduire les coûts de production et l'inflation
- réduire la charge administrative
- œuvrer en vue d'un système fiscal plus compétitif
- rendre le système éducatif plus compétitif
- préserver l'équilibre du budget de l'Etat et des comptes sociaux.

La Chambre de Commerce partage les préoccupations de IMD. Les recommandations formulées rejoignent parfaitement celles formulées avant les élections législatives du 13 juin 2004 par la Chambre de Commerce dans «Entreprise Luxembourg – Priorités de l'économie luxembourgeoise pour les prochaines années»².

La Chambre de Commerce avait identifié quatre priorités qui

devraient guider l'action politique du nouveau gouvernement. Il s'agit de favoriser:

- la compétitivité de l'économie luxembourgeoise, la diversification économique et la promotion efficace du Luxembourg comme site d'investissement. Ceci implique notamment de mettre en œuvre une politique fiscale favorable à de nouveaux investissements, notamment en réduisant le taux de l'impôt sur le revenu des collectivités afin de réduire sensiblement la charge fiscale totale pesant sur les bénéfices des sociétés ou encore en supprimant le droit d'apport
- la valorisation du capital humain et de la qualité de la recherche scientifique
- la promotion de l'esprit d'entreprise. Ceci implique notamment de réduire les charges administratives qui pèsent sur les créateurs d'entreprises, notamment en créant un guichet unique pour toutes les formalités de création d'entreprise, en fournissant aux entrepreneurs assistance et

conseils personnalisés dans les domaines complexes (gestion, fiscalité, droit du travail, business plans...) et en facilitant les démarches administratives des créateurs d'entreprise (en matière de déclaration fiscale, de permis de travail et de charges sociales pour les petites entreprises);

- la préservation des finances publiques et d'une sécurité sociale responsable. Ceci implique, entre autres, de maîtriser les dépenses budgétaires courantes de l'Etat, d'inciter les communes à participer à l'effort de maîtrise des finances publiques (limitation de l'autonomie communale), de mieux cibler les dépenses de sécurité sociale et les transferts sociaux, de tenir compte des futurs effets de la dette sociale cachée sur les comptes de la sécurité sociale et de garantir le financement à long terme du système d'assurance pension, tout en excluant une hausse des taux de cotisation et du plafond cotisable. ■

¹ Site internet: www01.imd.ch

Pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à contacter le Département International, Affaires hors Europe, Monsieur David Luty, tél.: 42 39 39-316, e-mail: world@cc.lu.

Enquête EUROSTAT

Les entreprises et les TIC en 2004



L'enquête communautaire 2004 effectuée par le STAT-TEC sous l'égide d'EUROSTAT et, pour ce qui est de l'enquête sur le terrain, en collaboration avec le CEPS/INSTEAD, a pu établir les résultats suivants: 97,3% des entreprises luxembourgeoises occupant plus de 9 salariés étaient informatisées début 2004, 90% avaient accès à Internet et 60% disposaient d'un site Web. Avec ces taux, le Grand-Duché se situait légèrement au-dessus des moyennes respectives pour l'UE 25 (89% et 58%).

Par rapport à 2003 le mode de connexion par modem analogique a légèrement reculé de 26,6% à 26,2% au profit de la connexion ISDN qui a quasiment stagné (50,3 contre 50,9%).

Les utilisations d'Internet

Les services financiers et bancaires arrivent en tête des utilisations Internet des entreprises (61%) suivies des facilités pour recevoir des produits transmissibles par Internet (42,3%) tandis que la formation via la toile est une préoccupation pour seulement 11% des firmes.

L'offre électronique des entreprises

Via leur site Web 36% des entreprises ont offert en janvier 2004 un service de commercialisation de leurs produits, 22% ont offert des facilités d'accès au catalogue des produits et de leur prix, 10,6% ont fourni un service après-vente et 7% ont livré des produits digitaux à leurs clients.

Le commerce électronique

Pour ce qui est du commerce électronique, un tiers des entreprises (32,8%) ont déclaré avoir passé en 2003 commande de biens ou de services par Internet. 3,4% des entreprises ont réalisé 25% ou plus de leurs achats ou commandes par cette voie. Une entreprise sur 10 a commandé des produits en ligne en utilisant des sites Internet spécialisés dans les transactions d'entreprise à entreprise. Près de 20% des entreprises ont payé leurs achats en ligne contre seulement 6,5% en 2002.

Du côté des ventes par Internet 11% des entreprises seulement ont déclaré avoir effectué ce genre d'opérations, ce qui place le Luxembourg en-deçà de la moyenne européenne qui est de 14% et loin derrière les pays plus actifs en la

matière comme le Royaume-Uni et le Danemark avec respectivement 27 et 25% ou encore nos voisins belges ou allemands avec 18% chacun.

Les paiements en ligne sont restés également très faibles avec seulement 1,7% des entreprises qui en ont reçus en 2003 contre 1,4% en 2002. Dans ce contexte on peut cependant noter que la moyenne UE25 se situe à 3% et que le taux de 2% se retrouve également en Belgique ou en Autriche p.ex.

Les barrières au commerce électronique

Pour près de 13% des entreprises les aspects de la sécurité des paiements revêtent une importance majeure alors que presque autant (12%) n'y attachent pas d'importance. 16% des entreprises estiment que les incertitudes relatives au contexte juridique de la transaction constituent une barrière à faire du commerce électronique, mais près de 24% n'y attachent guère ou très peu d'importance. De façon générale on observe que ces craintes, de même que celles ayant trait aux problèmes logistiques ou encore à l'acceptation, par les particuliers et les entreprises, du commerce électronique ont tendance à s'estomper significativement par rapport à 2003.

L'administration en ligne

Dans le domaine de l'administration en ligne (e-Government) près des deux tiers (64,1%) des entreprises occupant plus de 9 salariés ont eu recours à la toile pour obtenir des informations en ligne par les autorités publiques. Ce score place le Luxembourg dans le peloton de tête de l'Europe des quinze derrière les pays scandinaves comme la Suède ou la Finlande avec respectivement 90 et 88%. Une proportion à peu près équi-

valente (62,5%) s'adresse par Internet aux administrations publiques pour demander des formulaires et plus d'un quart (25,6%) retournent les questionnaires remplis à leurs destinataires. Pour l'obtention de formulaires le Luxembourg se situe en quatrième position de l'UE15; en revanche il se retrouve en queue de peloton pour ce qui est du retour en ligne des questionnaires. Il semble donc que la mise à disposition de questionnaires par l'Administration publique soit excellente, mais qu'il reste encore des efforts à faire au niveau de l'interactivité en ligne comme en témoignent d'ailleurs d'autres études communautaires.

La sécurité informatique

Dans les douze mois précédant l'enquête c.-à-d. de la mi-2003 à la mi-2004 à peu près un tiers des entreprises (32,3%) ont subi une attaque de virus aboutissant à une perte d'information ou de temps de travail. Pendant la même période, relativement peu d'entreprises ont connu une intrusion à leur système informatique (2,6%) voire un chantage ou des menaces (0,8%) au sujet de leurs données ou de leurs logiciels.

Pour se prémunir contre ces risques 85% des entreprises avaient installé en janvier 2004 un dispositif de vérification de virus et un logiciel de protection. Plus de la moitié disposaient de serveurs sécurisés (53,2%) et/ou de «firewalls» (56,1%). De façon générale huit entreprises sur dix (78,1%) déclaraient avoir mis à jour leur équipement de sécurité au cours des trois mois précédant l'enquête. La sécurité informatique reste le talon d'Achille du commerce électronique: il semble bien que les récentes initiatives du Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur (CASES) soient parfaitement justifiées.

Les tableaux statistiques peuvent être téléchargés gratuitement du Portail des statistiques à l'adresse <http://www.statistiques.public.lu> sous la rubrique «Economie et Finances/société de l'information/entreprises».

Marché du travail

Les principaux employeurs luxembourgeois au 1.1.2005

Le STATEC vient de publier la liste des principaux employeurs luxembourgeois d'après les effectifs occupés au 1^{er} janvier 2005, ventilés selon l'ordre de grandeur et la branche d'activité économique. Elle porte sur les établissements ou groupes d'entreprises occupant au moins 90 per-

Les 20 principaux employeurs d'après l'effectif au 1.1.2005

| | Nom | | Activité | Effectif au 1.1.2005 |
|----|--------------------------------------------------------------------------------|------|------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 1 | Groupe ARCELOR S.A. ¹⁾ | (1) | produits sidérurgiques | 6.330 |
| 2 | Groupe Cactus | (2) | alimentation, textile, équipement de la maison, restaurants | 3.880 |
| 3 | Goodyear Luxembourg S.A. | (3) | pneumatiques | 3.600 |
| 4 | CFL, Sté Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois | (4) | transports | 3.110 |
| 5 | Groupe DEXIA Banque Internationale à Luxembourg S.A. | (5) | banque | 2.940 |
| 6 | Entreprise des Postes et Télécommunications | (6) | postes et télécommunications | 2.770 |
| 7 | Banque Générale du Luxembourg S.A. | (7) | banque | 2.480 |
| 8 | Groupe Luxair | (8) | transport aérien de personnes, restaurants, agence de voyage | 2.410 |
| 9 | Groupe Pedus | (9) | entreprise de nettoyage, restauration de collectivités | 2.120 |
| 10 | Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat | (11) | banque | 1.750 |
| | Centre Hospitalier de Luxembourg | (10) | activités hospitalières | 1.750 |
| 12 | Kredietbank S.A. Luxembourgeoise | (14) | banque | 1.360 |
| 13 | Groupe Guardian | (12) | verre plat, verre pour l'industrie automobile | 1.310 |
| 14 | Dupont De Nemours (Luxembourg) S.à r.l. | (13) | matières plastiques, non tissées | 1.240 |
| 15 | Centre Hospitalier Emile Mayrisch ²⁾ | (17) | activités hospitalières | 1.200 |
| | Fondation Stéftung Hëllef Doheem | (19) | gestionnaire de services d'aide et de soins en faveur du maintien à domicile | 1.200 |
| 17 | Groupe Clearstream | (15) | services auxiliaires financiers | 1.090 |
| 18 | Groupe 4 Falck y compris G 4 F Technologies | (-) | gardiennage, installations d'alarme | 1.080 |
| 19 | SERVIOR, Etablissement Public Centres, Foyers et Services pour Personnes âgées | (18) | gestion de C.I.P.A. ³⁾ et de maisons de soins ⁴⁾ | 1.050 |
| 20 | Groupe BNP Paribas Luxembourg | (-) | banque, gestion de fonds, fiduciaire | 1.010 |

Le chiffre entre parenthèses indique le classement au 1.1.2004

1) L'effectif du groupe ARCELOR S.A. comprend les entreprises suivantes occupant 90 personnes et plus: Profilarbed S.A., Ares S.A., Paul Würth S.A., Trefilarbed Bissen S.A., Trefilarbed Bettembourg S.A., Arbed S.A., Circuit Foil Lux. Trading S.à r.l., Laminoir de Dudelange S.A., Galvalange S.à r.l., Mecanarbed Dommeldange S.à r.l., Train à laminés marchands S.A., Arcelor Long Commer-

cial, Arcelor Rails, Pils & Special Sections S.à r.l. Elles sont comprises dans la consolidation du groupe ARCELOR S.A.

2) Après Fusion Hôpital Esch et Hôpital Dudelange.

3) C.I.P.A. = centre intégré pour personnes âgées.

4) Les maisons gérées par SERVIOR, Etablissement Public Centres, Foyers et Services pour personnes âgées, sont: CIPA de Bofferdange, Dudelange, Echternach, Esch/Alzette, Howald, Mertzig, Niederanven, Niedercorn, Centre du Rham, Rumelange, Vianden, Wiltz, Maisons de Soins de Differdange, Echternach, Esch/Alzette, Vianden.

sonnes, soit 369 unités avec plus de 127.000 salariés. L'industrie manufacturière et la construction comptent 124 entreprises et plus de 41.500 salariés, tandis que les ser-

vices comprennent 245 établissements et plus de 85.500 salariés.

Le groupe ARCELOR S.A., le groupe Cactus et Goodyear Luxembourg S.A. restent les premiers

employeurs privés du Grand-Duché. Le Groupe 4 Falck et le groupe BNP Paribas Luxembourg font leur entrée dans la liste des 20 premiers employeurs luxembourgeois. ■

La liste des principaux employeurs luxembourgeois classés par branche d'activité et/ou par ordre de grandeur peut être obtenue sur simple demande, à titre gratuit, sur support papier ou par E-mail, en format EXCEL, auprès du STATEC. Elle peut également être téléchargée gratuitement à partir du site Internet: <http://www.statistiques.public.lu/>. Seul l'envoi de la liste sur disquette est subordonné à une contribution aux frais de 8,60 EUR (frais d'envoi non compris).

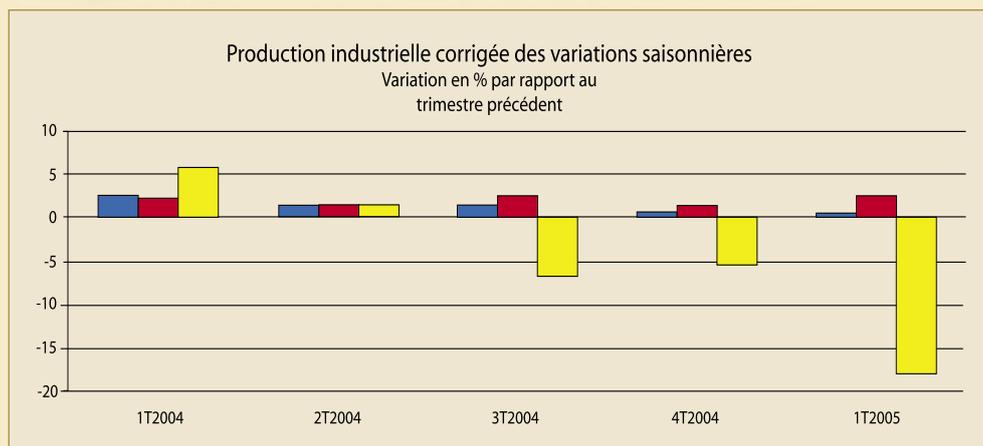
Enquête mensuelle

Production industrielle: + 0,5 % au premier trimestre 2005

Le STATEC vient de publier les résultats des enquêtes mensuelles de l'activité dans l'industrie et la construction pour le premier trimestre de 2005.

Au cours du premier trimestre 2005, et comparé au dernier trimestre de l'année 2004, la production industrielle corrigée des variations saisonnières a légèrement augmenté.

Avec 0,5 %, le taux de variation est resté en-dessous des variations des quatre trimestres précédents.



| Indices de la production - Base 100 en 2000 (taux de variation en %) | 2005/2004 (1) | Par rapport au trimestre précédent (2) |
|----------------------------------------------------------------------|---------------|----------------------------------------|
| Industrie | 5,4 | 0,5* |
| Industrie hors sidérurgie | 8,9 | 2,6 |
| Sidérurgie | -27,0 | -18,0 |
| Biens intermédiaires | -2,5 | -4,5 |
| Biens d'équipement | 15,6 | 6,4 |
| Biens de consommation | 1,1 | 1,1 |
| Biens énergétiques | 27,0 | 13,5 |
| Construction | -4,7 | 2,0* |
| dont: Bâtiment | -1,7 | 2,4 |
| dont: Génie civil | -22,7 | 0,8 |

(1): moyenne 3 mois/mêmes mois de l'année précédente (corrigée des inégalités des jours ouvrables, cjo)

(2) 1^{er} trimestre 2005/trimestre précédent (corrigé des variations saisonnières, cvs)

*: agrégation des deux composantes désaisonnalisées

Cette faible croissance s'explique surtout par la forte décélération de l'activité sidérurgique (-18,0%). En fait, le résultat dans cette branche, qui reste la plus importante du secteur industriel, est surtout dû à la perte d'un grand client de demi-produits ayant cessé ses activités. Dans les autres branches industrielles, l'activité a encore augmenté de 2,6% au premier trimestre.

Comparé au premier trimestre de 2004, l'indice de la production industrielle corrigé de l'inégalité des jours ouvrables, a augmenté de 5,4%. L'activité dans l'ensemble des branches à l'exclusion de la sidérurgie a connu une forte expansion (+8,9%), tandis que dans cette

dernière, la production a dégringolé (-27,0%).

Dans douze branches (sur dix-huit), la production industrielle a augmenté au cours du premier trimestre 2005 par rapport à la même période de l'année précédente. Les plus fortes hausses ont été relevées pour l'électricité et le gaz (+27,0%), le matériel de transport et les autres industries (NACE 34 à 36, +18,0%), la chimie (+15,1%), les machines et équipements (+10,8%) et l'alimentation (+10,2%). Hors la branche sidérurgique, les principales baisses de l'activité productrice ont été notées dans les matériaux de construction (-13,5%), la première transformation de l'acier, les

métaux non ferreux et la fonderie (-13,1%) et les boissons et tabacs (-9,2%).

L'activité dans le **secteur de la construction** a augmenté de 2,0% au premier trimestre 2005 par rapport au quatrième trimestre 2004. Dans le bâtiment, la production s'est accrue de 2,4%, tandis que dans le génie civil, le taux de variation a été d'une moindre envergure (0,8%).

Comparé au premier trimestre de 2004, la production, avec -4,7%, affiche un recul notable. La production dans le bâtiment a diminué de 1,7%. Dans le génie civil, l'activité, fortement influencée par le désinvestissement public dans

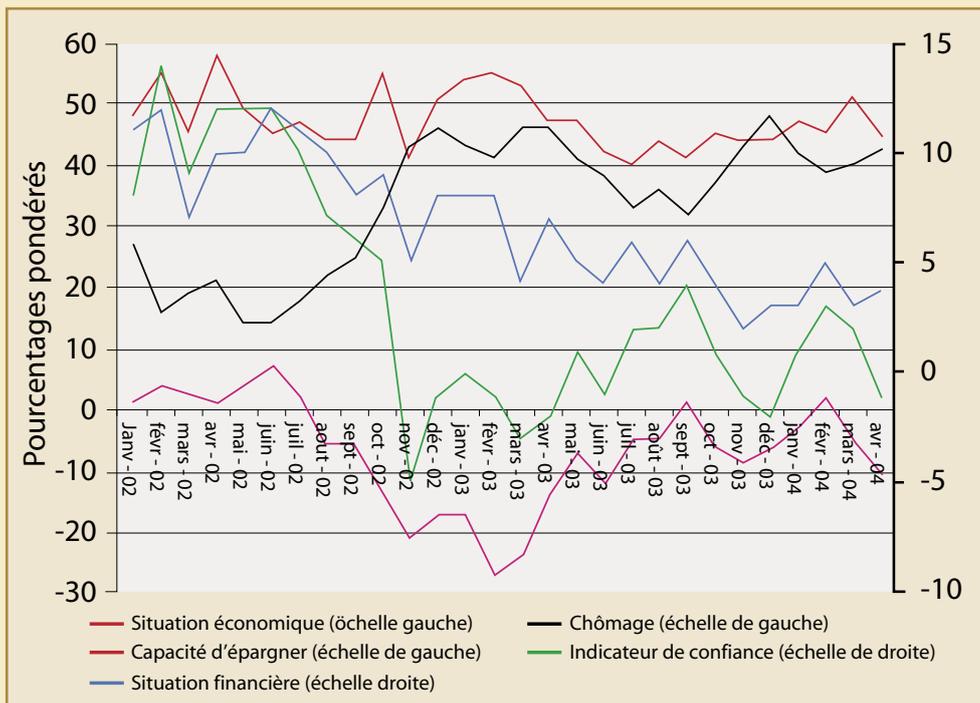
les travaux routiers, s'est massivement dégradée (-22,7%).

Le coût salarial unitaire (CSU) nominal de l'industrie luxembourgeoise, obtenu en divisant les indices du coût salarial par les indices de la production, a diminué de 3,5% au cours des trois premiers mois de 2005 par rapport aux mêmes mois de l'année 2004. Comme l'accroissement de la production a été plus prononcé que la hausse des coûts salariaux, cet indicateur de compétitivité s'est donc amélioré. Dans le secteur de la construction en revanche, cet indicateur s'est détérioré de 6,4%.

La publication «Indicateurs rapides – Série B» est disponible au STATEC b.P 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4219 fax 46 42 89, E-mail: info@statec.etat.lu et peut être téléchargée gratuitement à l'adresse www.statistiques.public.lu

Banque centrale du Luxembourg

Amélioration de la confiance des consommateurs en mai 2005



Graphique: Indicateur de confiance des consommateurs et ses composantes (Source: BCL)

L'indicateur de confiance des consommateurs établi par la BCL a progressé en mai 2005, affichant une valeur de 2 après avoir atteint une valeur de 1 en avril. Il a de ce fait renoué avec le niveau enregistré en mars 2005.

La légère hausse de l'indicateur observée en mai masque des évolutions plus divergentes au niveau de ses différentes composantes. Ainsi, les anticipations sur douze mois relatives au chômage et à la situation financière des ménages reflètent un important regain d'optimisme. Les anticipations relatives à la situation économique générale ont également contribué, bien que de manière moins prononcée, à l'amélioration de l'indicateur de confiance. Par contre, l'orientation des anticipations sur douze mois

relatives à la capacité d'épargner a été fortement négative.

Ces résultats sont également illustrés par le graphique qui suit:

L'indicateur de confiance des consommateurs constitue la moyenne arithmétique des sol-

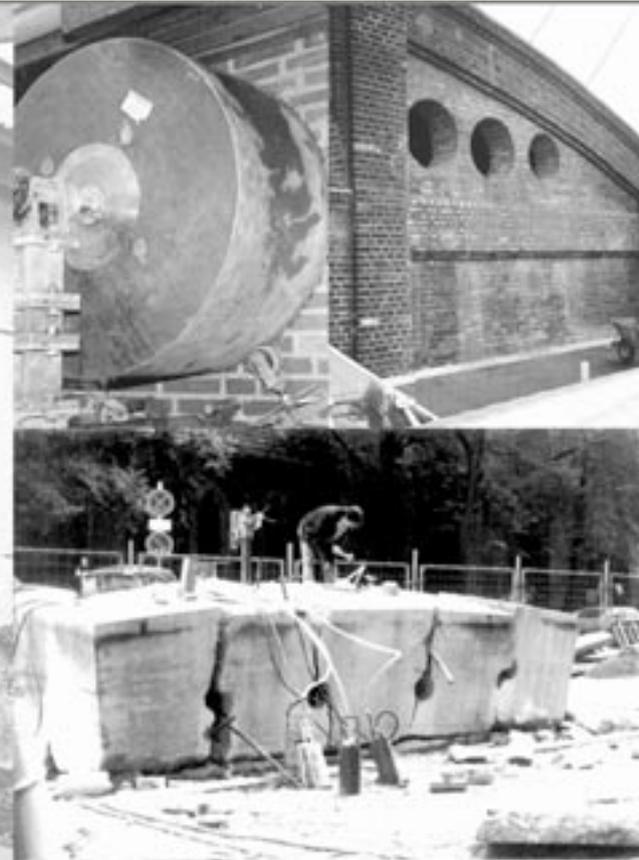
des pondérés des quatre questions suivantes: (i) situation financière des ménages au cours des 12 prochains mois, (ii) situation économique générale au cours des 12 prochains mois, (iii) évolution du chômage au cours des 12 prochains mois et (iv) capacité

d'épargner au cours des 12 prochains mois.

En ce qui concerne la question relative au chômage, une augmentation témoigne d'une évolution défavorable, alors qu'une diminution indique une évolution favorable des perceptions. ■

La série temporelle complète des résultats de l'enquête auprès des consommateurs peut être téléchargée sur le site Internet www.bcl.lu (Tableau 6.4 Enquête mensuelle de conjoncture auprès des consommateurs).

- ⚡ **BETONBOHREN UND -SAEGEN**
- ⚡ **BETONBEISSEN UND HYDRAULISCHES PRESSEN**
- ⚡ **VERANKERUNGEN JEDER ART**
- ⚡ **BETONSCHLEIFEN UND -FRAESEN**
- ⚡ **MAUERWERKSTROCKENLEGUNG**



Foralux s.à r.l. z.i. L-8287 Kehlen
Tél: +352 30 71 52 Fax: +352 30 71 58
www.foralux.lu contact@foralux.lu



FORA S.A.R.L.
FORAGE ET SCIAGE
BETON
LUX

EN BREF

Soins du corps

Ube Zen propose des massages relaxant en entreprise

Ube Zen souhaite faire entrer le bien-être en entreprise. «Amma» signifie «calmer par le toucher» et se pratique depuis 1300 ans au Japon. C'est un massage de 15 minutes qui détend la tête, la nuque, les épaules, les bras, les mains, le dos et les hanches. Il est effectué habillé et assis sur une chaise ergonomique. Ce kata hautement chorégraphié de 23 mouvements et 170 points d'acupression dissipe les tensions et le stress de manière efficace et permet une récupération rapide sur l'énergie et le mental. Il peut être appliqué en tout temps, en tout lieu et à toute personne. Plus d'informations: www.ubezen.com

Villeroy & Boch

Succès du jeu-concours de la série NewWave Caffè



Dans le cadre du grand jeu-concours organisé par Villeroy & Boch, plus de 7.000 visiteurs ont remis leur coupon-réponse. En répondant à la question «Quel est le nom de la série à succès, pour laquelle Villeroy & Boch a reçu le prix d'innovation de l'économie allemande?», Barbara Drexler, Carl Scheppach et Libania Grou ont gagné des bons

d'achat d'une valeur de 500 à 1.500 euros et un set expresso de la série NewWave Caffè. Lors d'une campagne de grande envergure, le public est invité à participer jusqu'au 30 juin 2005 au vote qui désignera la «porcelaine-tendance» de l'année. D'autres bons d'achat sont à gagner. Plus d'informations: www.villeroy-boch.com

Hilfsorganisation

Großzügige Spende von Clearstream an Luxembourg Air Rescue



René Closter, Präsident und CEO der Luxembourg Air Rescue (LAR), nahm am 25. Mai 2005 eine Spende in Höhe von 42.000 vom Clearstream-Vorstandsvorsitzenden Jeffrey Tessler entgegen. Die Luxembourg Air Rescue ist eine private, gemeinnützige Organisation mit Sitz in Luxemburg. Sie wurde vor 16 Jahren gegründet, mit dem Ziel, mit Rettungshubschraubern und Ambulanzjets Menschen in Not zu helfen. Seit mehreren Jahren baut sie ihre Aktivitäten im Bereich humanitäre Hilfe kontinuierlich aus. Regelmäßig wird die Hilfe der LAR bei Katastrophen wie z. B. die Erdbeben in Algerien, Marokko und dem Iran sowie der erst kürzlich geschehenen Tsunami Katastrophe mit ihren Ambulanzjets angefordert. Clearstream, die internationale Wertpapiersammelbank mit

Sidérurgie

Paul Wurth clôture l'exercice 2004 avec d'excellents résultats



L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de Paul Wurth S.A. s'est tenue le mardi, 10 mai 2005, sous la présidence de Monsieur Michel Wurth. A la veille du 135^e anniversaire de Paul Wurth, l'exercice 2004 compte parmi les meilleurs que la société n'ait jamais connus. Evoluant dans un secteur porté par une demande soutenue et les effets bénéfiques de la consolidation du marché sidérurgique, Paul Wurth a enregistré en 2004 une progression significative de ses activités au niveau de l'en-

semble du groupe. Les excellentes performances réalisées en 2004 sont dues avant tout à l'essor des activités dans le domaine des hauts-fourneaux et au fait que Paul Wurth a poursuivi avec détermination la consolidation du groupe.

L'année 2004 a été marquée par l'acquisition en décembre 2004 de la société d'engineering allemande Didier-M&P Energietechnik GmbH (DME), qui constitue pour le groupe un élargissement d'ordre stratégique du patrimoine technologique et commercial dans le domaine des

hauts fourneaux, qui renforcera la position de Paul Wurth comme leader technologique pour la production de la fonte et augmentera de façon considérable ses capacités pour réaliser des installations d'ensemble.

Cette même volonté d'élargissement des compétences se manifeste dans le fait que Paul Wurth a signé un accord en vue de reprendre les activités «Cokerie», «Hauts-Fourneaux» et «Réduction Directe» et le personnel de la société SMS Demag S.p.A., appartenant au groupe SMS. Domiciliée à Gênes en Italie et occupant 165 personnes, SMS Demag S.p.A. est active surtout dans le domaine des procédés, technologies et installations d'ensemble pour la production de la fonte.

D'une façon générale, dans le secteur des hauts-fourneaux, Paul Wurth continue de bénéficier de la demande soutenue en provenance des marchés émergents que sont la Chine et le Brésil, mais également la Russie. Les grands sidérurgistes y continuent d'investir dans l'augmentation de leurs capacités de production, tout en portant leur choix sur des solutions technologiques respectueuses de l'environnement.

Par ailleurs, avec la réalisation d'installations complètes, Paul Wurth sera en mesure de valoriser au mieux ses propres développements, en particulier la technologie PRIMUS. La première installation industrielle appliquant cette technologie, à savoir l'installation de traitement de coproduits sidérurgiques chez Primorec S.A. à Diferdange est parvenue à maturité. Le procédé a fait ses preuves dans les conditions d'une exploitation en continu. Parallèlement, des essais à grande échelle en vue d'un dimensionnement d'installation pour des applications au sein de minimills aussi bien que d'usines intégrées ont été menés à bon terme. La référence Primorec et les résultats de ces essais permettront de pousser

une commercialisation de PRIMUS qui s'annonce prometteuse.

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe a atteint en 2004 le niveau historiquement élevé de 163,02 millions d'euros contre 144,70 millions d'euros l'année précédente. Grâce à la performance de la société mère et des contributions en forte hausse des filiales, l'ensemble du groupe affiche en 2004 un bénéfice net consolidé s'élevant à 4,73 millions d'euros. Une progression très importante se dégage également au niveau des nouvelles commandes obtenues par le groupe, qui se sont chiffrées en 2004 à 308,30 millions d'euros. Ceci représente une hausse de 69,75% par rapport au volume de 2003 (181,62 millions d'euros). Compte tenu de ces très bons résultats, l'Assemblée générale a approuvé le versement d'un dividende brut de 65,00 euros par action.

Au 31 décembre 2004, le carnet de commandes au niveau du groupe s'est élevé à 260,30 millions d'euros, assurant une charge de travail importante pour l'année 2005. Plus que jamais, Paul Wurth est impliqué dans presque tous les grands projets d'investissement dans le domaine des hauts-fourneaux dans le monde. La division de gestion de grands projets de génie civil, qui a remporté également en 2004 des commandes et des contrats importants, continue de multiplier ses références de projets privés, publics et industriels et de renforcer sa participation aux grands chantiers qui occupent actuellement le quartier du Kirchberg à Luxembourg, notamment pour le compte des Communautés Européennes.

Paul Wurth occupe environ 1.000 personnes dans le monde, dont 450 personnes à Luxembourg et près de 550 personnes dans ses filiales établies sur quatre continents, l'évolution à la hausse des chiffres relatifs au personnel des filiales allant de pair avec la contribution de celles-ci au volume d'activité du groupe. ■

EN BREF

Sitz in Luxembourg, unterstützt schon seit langer Zeit wohlthätige Organisationen mit unterschiedlichsten Aktivitäten. Clearstream finanziert mit ihrer Spende die Ausrüstung, die die LAR dringend für ihre Ambulanzjets benötigt, wenn sie zu einem Katastropheneinsatz mit einer großen Anzahl Verletzter gerufen wird.

Assurances vie et fonds de pension Bilan positif pour Elips



Lors d'une récente conférence la société Elips a tracé le bilan de près de 2 ans d'activité au Luxembourg. Société de conseil pour clients assureurs vie et fonds de pension, Elips est membre du groupe Evest, actif dans le domaine de l'assurance et plus particulièrement le courtage, le «master brokerage» et la consultance. Elips développe ses activités de consultance à partir de ses implantations luxembourgeoise (Windhof - Steinfort) et belge (La Hulpe). En 2004 le secteur de l'assurance vie à Luxembourg a connu une progression de 24,51% de son encaissement. Elips estime que le Grand-Duché jouera un rôle de premier plan sur le marché croissant des régimes complémentaires de pension paneuropéens, retraite et prévoyance, car il est le seul pays européen à disposer d'une législation cadre dans ce domaine (loi du 8 juin 1999 sur les ASSEP

et les SEPCAV). Plus d'infos sous:

www.elipsgroup.com.

Partenariat Euroscript devient partenaire de EMC Documentum

Euroscript Luxembourg S.à r.l. et Documentum Software Europe Limited ont signé un accord de partenariat pour la prestation de services de conseil et d'intégration de systèmes. Le Groupe Euroscript consolide son offre de services dans les domaines du conseil et de l'intégration de systèmes axés sur l'«Enterprise Content Management» (gestion de contenu d'entreprise) et crée un Centre de Compétences Documentum. Euroscript a développé des partenariats efficaces et fructueux avec des clients des secteurs public et bancaire ainsi que de l'industrie de transformation et des médias. Plus d'informations sous www.emc.com et www.euroscript.lu

Banques L'agence Esch/Centre de la BGL fête ses 85 ans



La Banque Générale du Luxembourg a fêté le 2 juin 2005, le 85^e anniversaire de son agence Esch/Centre. Présente depuis 1920 à Esch-sur-Alzette, la BGL y accueille depuis 1996

EN BREF

ses clients dans un spacieux bâtiment entièrement rénové situé au 30, rue de l'Alzette. Implantée depuis 1920 dans la Cité du fer, la BGL décide rapidement d'abandonner les locaux loués au 19, avenue de la Gare pour racheter, en 1923, plusieurs immeubles à la Banque Belgo-Luxembourgeoise. L'agence y poursuit ses activités jusqu'en 1956, où vu le développement important de ses activités, la banque décide la démolition de son immeuble sis 30-32, rue de l'Alzette en faveur d'une construction plus adaptée aux besoins de l'époque. L'agence y poursuit ses activités jusqu'en 1995. D'importants travaux de restauration et de transformation préservant la façade ancienne de l'immeuble actuel sont ensuite entamés. En mars 1996 la nouvelle agence est inaugurée à l'adresse actuelle.

Annuaire Professionnel

Editus lance un nouveau service en ligne

L'Annuaire Professionnel en ligne propose depuis peu un nouveau service gratuit et inédit à tous ses utilisateurs, abonnés et annonceurs: Le contact partagé. Ce service permet d'imprimer, d'envoyer par e-mail à un ami et même de sauvegarder dans son carnet d'adresse ou directement sur son bureau le résultat d'une recherche d'un professionnel. Le service de partage de contact a été mis en place avec la société AgendiZe, PME française, membre de l'EADP (European Association of Directory and Database Publishers). Avec ce système, quelle que soit la plate-forme (Mac, PC ou Linux) et le type de carnet d'adresse (Outlook, Outlook Express, Lotus Notes, Palm Desktop ou encore iCal)

il n'y a plus de problème de compatibilité.

Restructuration

Eurolease Factor S.A. change de nom

Fin de l'année 2004, la Banque Générale du Luxembourg et Fortis annonçaient une restructuration des activités de leasing au sein du groupe Fortis. Le Luxembourg a été choisi pour devenir le centre de coordination et de développement stratégique de toutes les activités leasing du groupe via un holding Fortis Lease Group S.A., détenu à 100% par la BGL. Cette réorganisation progresse à grands pas. Toujours dans cette logique, la société Eurolease Factor S.A. (ELFA) a fait l'objet d'une scission afin d'apporter les activités de leasing et de factoring à deux nouvelles sociétés. Fortis Lease Luxembourg S.A. continuera l'activité de leasing de la société scindée. Fortis Commercial Finance S.A. reprendra quant à elle l'activité de factoring de Eurolease Factor S.A.. Cette société luxembourgeoise deviendra une filiale de Fortis Commercial Finance Holding N.V., société de droit néerlandais, qui regroupe toutes les participations de Fortis dans le domaine de l'affacturage.

Centre d'Activités Esch-Belval

SOLELEC s.a. inaugure ses nouveaux bâtiments

SOLELEC s.a. s'est récemment implantée au sein du nouveau Centre d'Activités Esch-Belval. Ce site en plein essor et résolument tourné vers le futur assure à SOLELEC un grand potentiel de nouveaux projets. Outre ses nombreuses équipes de montage et d'installation, la société dispose de son propre bureau d'études de conception et d'ingénierie

Certification

Netline et CETREL deviennent «Partner Luxembourg e-commerce Certified»



M. Jeannot Krecké, Ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, entouré de M. Frank Maitry, C.E.O. de Netline S.A. et de M. Jean-Marc Fandel, directeur de CETREL

Dans le cadre d'une réception organisée dans les locaux de la Chambre de Commerce, M. Jeannot Krecké, Ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, a remis le certificat «Partner Luxembourg e-commerce Certified» à M. Frank Maitry, C.E.O. de Netline S.A., pour son activité d'hébergement de sites (hosting) et de serveurs clients (housing) et d'hébergement d'applications et à Monsieur Jean-Marc Fandel, directeur de CETREL.

Netline S.A. a été créée en 1998 dans le but d'offrir des services Internet de très grande qualité aux entreprises luxembourgeoises. Six ans plus tard, cette entreprise est devenue l'un des premiers opérateurs alternatifs B2B au Luxembourg. Outre ses services d'hébergement, Netline offre une gamme complète de services d'une très grande fiabilité tels que: accès à l'Internet haut débit, lignes ADSL, lignes louées, solution de Virtual Private Network (VPN), construction de réseaux Intranet, systèmes de sécurisation (Firewall, Deep Inspection, VPN), système de détection d'intrusions, développement, web-design et services de maintenance.

CETREL (Centre de TRansferts ELelectroniques) propose pay@cetrel, une solution simple et efficace de paiements électroniques. Celle-ci apporte un meilleur niveau de sécurité dans la mesure où les données transactionnelles (telles que le numéro de carte) ne transitent pas par le site du commerçant. Dans ce nouveau domaine, CETREL utilise les nouvelles technologies à la pointe du progrès pour garantir des paiements sécurisés au même niveau que les paiements électroniques classiques.

Afin d'obtenir le certificat de qualité «Partner Luxembourg e-commerce Certified», Netline et Cetrel ont dû se soumettre à un audit SSI (Sécurité des Systèmes Informatiques) effectué par la Société Nationale de Certification et d'Homologation. Les deux entreprises ont passé cet audit externe en obtenant chacune un excellent score.

Rappelons dans ce contexte que le Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, soucieux de soutenir le développement du commerce électronique au Grand-Duché, a lancé, il y a trois ans, le projet «Luxembourg e-commerce Certified». L'idée en est d'aider les consomma-

teurs à reconnaître les entreprises qui répondent à des standards élevés de sécurité, garantissant le traitement confidentiel des données personnelles collectées sur Internet et respectant leurs engagements.

Aujourd'hui, la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers, en collaboration avec le Centre de

Recherche Public Henri Tudor et toujours avec le soutien du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, proposent aux entreprises de se faire certifier, afin de disposer d'un signe de qualité visible et reconnu à la fois par les consommateurs et par les professionnels. Trois certificats de qualité ont été créés à cette fin:

«Luxembourg e-commerce Certified», «Luxembourg e-privacy Certified» et «Partner Luxembourg e-commerce Certified». Pour plus d'informations: Jean-Christophe Burkel, Chambre de Commerce, tél.: 42 39 39-359 ou Christiane Bram, Chambre des Métiers, tél.: 42 67 67-230

Concours des Crémants de France et de Luxembourg

28 médailles pour le Crémant de Luxembourg



Placé sous le patronage du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, le concours des meilleurs Crémants des huit régions viticoles – Alsace, Bordeaux, Bourgogne, Die, Jura, Limoux, Loire et Luxembourg – a eu lieu à Wormeldange du 2 au 4 juin. Supervisé par l'Institut National des Appellations d'Origine de France et l'Institut Viti-Vinicole du Luxembourg, un jury indépendant composé de plus de 200 membres a procédé par dégustation à l'aveugle à la sélection des meilleurs Crémants de cette année.

Les Crémants, qui se distinguent par leur fraîcheur et leur goût fruité, accompagnés d'une touche d'onctuosité, se prêtent parfaitement en apéritif ou en accompagnement de mets raffinés et sont très appréciés partout dans le monde. Depuis 1992, les meilleurs Crémants de France et du Luxembourg sont désignés chaque année sur base de critères très

sévères. Seuls des Crémants dotés du label de qualité «Marque Nationale – Appellation contrôlée Crémant de Luxembourg», introduit le 4 janvier 1991, ont le droit de représenter le Grand-Duché. Ce label et son étiquette rectangulaire certifient l'origine exclusivement luxembourgeoise et une qualité contrôlée du raisin et du vin.

La grande diversité de goûts du crémant luxembourgeois résulte de sa variété de cépages et des différentes cuvées. Ainsi, la cuvée brut spécifique est produite à 85% à partir

Le Crémant luxembourgeois se distingue par sa légèreté obtenue par une deuxième fermentation alcoolique en bouteille, selon la méthode traditionnelle, et son séjour de neuf mois minimum sur lie.

EN BREF

électrique ainsi que d'un atelier de câblage spécialisé en fabrication d'armoires électriques de distribution et d'automatisme. Ces installations modernes se complètent d'un magasin entièrement informatisé ainsi que d'un complexe de bureaux, pour une superficie totale avoisinant les 2.000 m². Ce complexe abrite désormais l'ensemble des services opérationnels et administratifs de la société.

SOLELEC, c'est aussi 100 collaborateurs motivés au service de ses clients actifs au G.-D. de Luxembourg et un chiffre d'affaires de près de 8 millions d'Euros réalisé en 2004. SOLELEC appartient au plus grand groupe européen de l'installation et de la maintenance FABRICOM, elle-même filiale du groupe international industriel et de services SUEZ.

Communication

Red Pepper offre plus de services en ligne

Red Pepper est une agence de conseil et de conseil en marketing et communication qui a pour vocation d'apporter des solutions innovantes et sur mesure aux besoins des PME. En accord avec l'évolution croissante des moyens de communication, Red Pepper a effectué une refonte complète de son site Internet, afin d'offrir davantage de services, avec notamment un espace

privilegié réservé à ses clients. Par ailleurs, Red Pepper offre la possibilité de s'inscrire à sa Newsletter dédiée à l'actualité en matière de communication et de marketing. Plus d'informations sur: www.redpepper.lu

EMC Luxembourg

Séminaire sur les aspects juridiques d'e-Archiving

EMC Luxembourg organise le 28 juin 2005 de 9h30 à 13h30 à la Chambre de Commerce un séminaire sur les aspects juridiques d'e-Archiving. La participation au séminaire est gratuite. Les orateurs seront M. Thierry Vanbever, District Manager, EMC Luxembourg (Introduction); Mme Héloïse Bock, juriste, Arendt & Medernach (Electronic Archiving under Luxembourg Law), M. Bart Coole, Centera Business Manager Europe North, EMC (Centera: Preserving what is precious & International Customer Cases), M. Philippe Pierre, Director, PWC (The strategic challenges in content management for the enterprise and public institutions) et M. Gérard Lommel, President, Commission Nationale pour la Protection des Données (Data protection: what does the CNPD do in Luxembourg to handle that?) Renseignements et inscriptions: www.seeuthere.com/legalaspects <<http://www.seeuthere.com/legalaspects>>

d'un seul et même cépage (Elbling, Pinot Blanc, Chardonnay, Riesling ou Pinot Noir), tandis que la cuvée brut ou demi sec est faite à base de cépages différents et que la cuvée millésimée correspond aux cépages d'une même année. De son côté, la cuvée rosé est produite principalement à base de Pinot Noir, qui peut être complété par un peu de Gamay. Chaque domaine choisit ses propres

assemblages, ce qui donne lieu à une grande variété de vins aux saveurs particulières. A titre d'exemple, les raisins de Riesling se distinguent par leur légèreté, alors que le Chardonnay est réputé pour son onctuosité.

Le succès était de nouveau au rendez-vous pour les Crémants du Luxembourg ayant participé au Concours des Crémants de France

et du Luxembourg, puisqu'ils ont remporté pas moins de 19 médailles d'or et 9 médailles d'argent. Parmi les 448 bouteilles de crémant dégustées, 85 échantillons étaient présentés par 29 producteurs luxembourgeois: 62 crémants blancs bruts, 17 blancs bruts millésimés, 5 rosés bruts et 1 rosé brut millésimé. Pour de plus amples informations: www.vins-cremants.lu. ■

Financement transfrontalier

Eurefi, dix ans au service du développement transfrontalier



«En dix ans, Eurefi est intervenu dans 66 entreprises de la Grande Région pour un montant total d'investissement de 25,9 millions d'euros», Georges Schmit, Président d'Eurefi.

Bien plus qu'un investisseur à vocation transfrontalière, Eurefi est un réel partenaire des PME-PMI qui s'engagent dans une croissance sans frontières. Depuis dix ans, Eurefi met toute son énergie à soutenir des PME-PMI de la «Grande Région» qui veulent développer leurs activités dans ce nouvel espace économique transfrontalier.

Ce qui n'était au départ qu'une idée innovante – gommer l'effet

frontières – est devenu progressivement une réalité économique et «entrepreneuriale» que plus personne aujourd'hui ne songe à contester. Une réalité qu'Eurefi a grandement contribué à forger.

Eurefi est le partenaire du développement transfrontalier d'entreprises qui ont décidé de prendre pied sur des marchés limitrophes et qui envisagent de développer une activité hors frontières par le biais d'une implantation, d'un partenariat ou d'un rachat de société.

Son territoire d'action: quel que 3,5 millions d'habitants couvrant l'Est français, le Grand-Duché de Luxembourg et le Sud-est belge. Eurefi s'est entouré, dans ce contexte, d'un actionariat fort et dynamique composé de l'Union Européenne et d'institutions financières et de développement des régions et de pays dans lesquels il intervient. Un atout que peu d'institutions peuvent présenter.

Au fil des années, le réseau de relations et d'expertises qu'il a tissé fait aujourd'hui d'Eurefi un acteur incontournable de ce développement transfrontalier unanimement souhaité.

Partenaire stratégique, Eurefi s'investit totalement aux côtés du dirigeant, bien au-delà d'un

apport de fonds, en partageant sans réserve le savoir-faire acquis dans les matières fiscales, sociales, comptables, juridiques, financières et ... transfrontalières.

Il apporte sa connaissance du tissu industriel des régions couvertes; il permet de définir la stratégie de développement adéquate et d'identifier les opportunités de partenariat et/ou de croissance externe.

En dix ans, Eurefi est intervenu dans 66 entreprises pour un montant total d'investissement de 25,9 millions d'euros. Aujourd'hui, le portefeuille est composé de 41 entreprises pour un montant investi de 14,8 millions d'euros.

En 2005, Eurefi est le creuset d'un réseau de partenariats et d'échanges entre sociétés françaises, luxembourgeoises et belges – 66 entreprises et environ quarante experts et prescripteurs des trois pays. Si l'on y ajoute les réseaux propres de ses actionnaires, l'effet de levier économique est sans commune mesure avec les fonds nationaux qui œuvrent en capital développement et qui constituent des partenaires privilégiés. Plus d'informations: www.eurefi.org. ■

Onzième édition du guide **Explorator**

Pour son édition 2005/2006, le guide Explorator recense à nouveau plus de 500 restaurants du Grand-Duché et de sa capitale, visités tout au long de l'année par le critique gastronomique Jacques Demarque.

Les exigences d'Explorator, premier City Guide véritablement «made in Luxembourg», restent inchangées: présenter de bonnes tables, avec l'appui de photos originales, sans complaisance éditoriale. A cette fin, l'éditeur s'est notamment entouré des photographes de l'agence Blitz qui ont assuré la couverture de plus de 70 établissements.

Nouveauté pour ce cru: un chapitre a été spécifiquement consacré aux vins et créchants de la Moselle luxembourgeoise et aux produits du terroir. Ainsi, un guide recense l'ensemble des vignerons de la Moselle, un autre présente une sélection de négociants. Entretien, carte pratique, cépages, accords mets et vins...

Côté pratique, les cartes et plans de Michel Le Moigne ont été améliorés afin de renforcer leur efficacité lors d'une recherche d'adresse, que

ce soit sur la capitale, dans tout le pays ou à Esch-sur-Alzette.

En début de publication, une dizaine d'invités livrent un «j'aime/j'aime pas» axé sur leur vécu au restaurant. Pour compléter la partie «magazine», la rédaction a, elle aussi, dressé une liste de ce qu'elle n'aime pas, de la prise de commande à l'addition. Le résultat, surprenant, prend la forme de 54 cauchemars pour

un rêve, sous la plume de Karine Touati.

300 photos prises au fil de l'année, les adresses les plus insolites comme les plus typiques, les tendances... le chapitre Nightlife, réalisé par le rédacteur en chef du magazine Nico Alexis Juncosa, s'intéresse plus spécifiquement aux bars, brasseries, cafés, clubs et pubs. Guide pratique plus billet d'humeurs. Pour clôturer cette édition, un utile chapitre «Tourisme», porte un regard particulier vers les musées et la scène musicale luxembourgeoise.

Côté web, la nouveauté de cette année est indéniablement l'insertion des cartes d'un grand nombre de restaurants dans la base de données et de plusieurs «recettes du chef». Le site Internet lancé en 1996 continue donc, lui aussi, à innover en offrant aux visiteurs la possibilité d'effectuer des recherches sur des plats précis.

Explorator City Guide Luxembourg paraît chez Mike Koedinger Editions S.A. Explorator 11^e édition: 442 pages, 8 euros en kiosques MPK. Pour plus d'infos: www.explorator.lu ■



annonce
express

Votre annonce au meilleur prix
sur le 1er média de l'emploi



fast forward étend son offre de compétences



MM. Yves Duponselle et Giancarlo d'Elia (à dr.), Directeurs de fast forward.

Le réseau de compétences fast forward, basé au Luxembourg depuis 2003, s'est spécialisé dans les services de conseil et d'implémentation opérationnelle exclusivement destinés aux PME locales.

Hommes et femmes d'entreprise dotés d'une expérience internationale, les spécialistes de fast forward ont mis au point une méthode innovante de travail: Son atout réside dans la mise en œuvre de solutions préconisées et dans son engagement au-delà du simple conseil. fast forward travaille sur la base d'une rémunération fixe et applique un tarif variable lié au succès de sa mission. Loin de s'arrêter en si bon chemin, le cabinet a souhaité étendre sa gamme de services au moyen de nouvelles alliances stratégiques. CHD Luxembourg, une filiale du Groupe CHD qui se classe parmi les dix premiers Cabinets français dans les métiers de l'Expertise Comptable et du conseil associé, vient de conclure un accord stratégique avec fast forward.

«Le Groupe CHD est spécialisé dans les PME, tout comme fast forward», commente Richard Gauthrot, Administrateur délégué

de CHD Luxembourg et membre du comité de direction du Groupe CHD.

« Dès lors, il était logique de rechercher des synergies stratégiques. A travers notre métier, nous constatons un besoin du marché qui s'oriente vers une offre de services globale. L'alliance stratégique nous permettra de mieux répondre à ce besoin», toujours d'après Richard Gauthrot. Un autre cabinet luxembourgeois, Hamus & Hasias, spécialisé dans le domaine de la gestion du capital humain au sein des petites et moyennes entreprises, vient également de s'associer au projet. M.

Hamus, Administrateur délégué, se réjouit de cette alliance stratégique. «Dans le cadre de notre stratégie globale, nous souhaitons rejoindre un réseau couvrant tous les besoins des PME» commente avec satisfaction Robert Hamus.

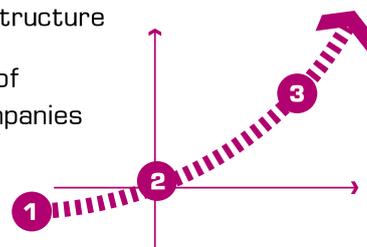
L'expérience réunie des partenaires, au nombre de 18 actuellement, représente plus de 80 ans de métier. A l'heure actuelle, fast forward compte 15 clients, opère à part égale au Luxembourg et en Grande Région et table sur un chiffre d'affaires d'un million d'euros pour l'année en cours. Pour plus d'informations : www.fastforward.lu. ■

You

- Are a high-tech entrepreneur or company
- Want to achieve rapid growth

At Technoport

- Get access to one of our three programmes
- Benefit from our tailor-made services and high quality infrastructure
- Join our network of 26 innovative companies



to get started

www.technoport.lu

UNE INITIATIVE DU CRP HENRI TUDOR

THE PREMIER HIGH-TECH INCUBATOR

Les Etablissements **Marcel Grosbusch & Fils** présentent leurs nouvelles **installations à Ellange**

Les frères André et René Grosbusch ont présenté à la presse leurs nouveaux bâtiments situés à Ellange, tout près de Mondorf-les-Bains. Avec 4.000 m² de surface climatisée et 24.000 m³ de chambres froides, ils confortent leur position de leader dans le commerce de gros de fruits et légumes au Luxembourg et confirment leur engagement à produire une qualité parfaite des produits et des services. De la réception des marchandises à la livraison chez les clients, les palettes de fruits et légumes suivent un parcours où aucun écart de température n'est autorisé. Dès leur arrivée en provenance des marchés de gros européens ou directement des régions de production, les fruits et légumes sont pris en charge par les professionnels de la fraîcheur et de la qualité. Acheminés en zone de stockage, ils sont l'objet de multiples attentions pour qu'ils préservent toutes leurs qualités gustatives. La durée de stockage des fruits et légumes dans les différentes zones climatisées de l'entreprise, n'excède jamais 36 heures. Une rotation indispensable pour éviter les rebuts qui se limite à 0,32% du volume traité. Trois équipes se relayent pour assurer la livraison des commandes au Luxembourg et en Grande Région. Les vingt camions de livraison de la société sillonnent le pays du dimanche à partir de 10 h au samedi jusqu'à 14 h. A l'heure actuelle, la majeure partie des ventes est réalisée auprès des secteurs de la grande distribution et de la restauration collective. Certains produits sont parfois reconditionnés ou pré-emballés afin de satisfaire toutes les demandes.

Les deux frères représentent la 3^e génération à la tête de l'entreprise d'import-export de fruits et légumes. Entre 1990 et 2004, les Etablissements



Marcel Grosbusch & Fils sont passés d'un effectif de 10 salariés traitant 3.370 tonnes de marchandises à un effectif de 67 salariés traitant 16.000 tonnes de produits frais, pour un chiffre d'affaires de 15 millions d'euros. Les dirigeants ont investi 6 millions d'euros dans ces nouvelles installations, prix du terrain compris, conçues selon les normes les plus modernes garantissant le respect de l'environnement. Depuis, ils ne cessent de développer leur activité et d'adapter leurs services pour répondre aux exigences de leur clientèle. Ils appliquent également un système HACCP qui consiste à maîtriser les risques après les avoir identifiés et analysés. Cette démarche organisée et systématique de l'amélioration du management qualité des denrées alimentaires, permet de garantir aux commerçants et aux consommateurs des produits de tout premier ordre. Dotés d'équipements très performants afin de veiller au respect des normes les plus strictes en matière de stockage et de distribution, les Etablissements Grosbusch ont été les premiers, dans leur secteur au Grand-Duché de Luxembourg, à être certifiés ISO 9002 en juin 2000, puis ISO 9001 en mai 2003. Le système de production de froid mis en place garantit une utilisation optimale et peu dommageable pour l'environnement de l'énergie nécessaire à la production de froid par un recours

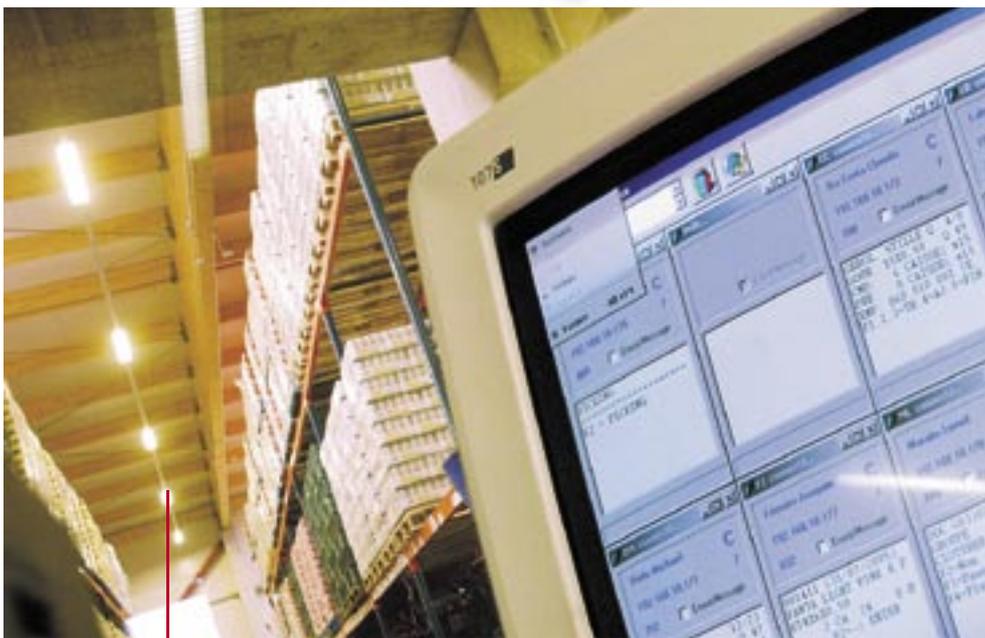
à la technologie dite «STL». Celle-ci est basée sur le principe du stockage de l'énergie thermique (au moyen de glaçons) et sa production en temps différé (la nuit). Le STL est une solution adaptée aux installations de climatisation. Il réduit de manière significative la puissance frigorifique installée (40 à 60%) et tous les composants périphériques. Il permet en outre une utilisation de l'énergie électrique aux tarifs les plus bas et une réelle gestion de la puissance frigorifique.

L'entreprise vise aujourd'hui le développement des exportations au niveau de la Grande Région, lesquelles ne représentent actuellement que 15% des volumes traités. Un représentant commercial vient d'être recruté et sera en charge de cette nouvelle mission. L'implantation stratégique à Ellange des Etablissements Marcel Grosbusch & Fils, proche du réseau autoroutier et aux portes de la France et de l'Allemagne, constitue une plate-forme idéale pour l'importation et l'exportation des fruits et légumes en permettant de réduire leur temps d'acheminement et d'assurer jour après jour, 24 heures sur 24, une qualité de produit et un service de qualité.

Pour plus d'informations: Etablissements Grosbusch, 10-11 zone artisanale Triangle Vert, L-5691 Ellange, Tél.: +352 40 37 03, www.grosbusch.lu, E-mail: contact@grosbusch.lu ■

Avec 4.000 m² de surface climatisée Marcel Grosbusch & Fils confortent leur position de leader sur le marché luxembourgeois.

Traçabilité chez **Boissons Heintz** grâce au nouveau **système radiofréquences**



Le nouveau système de traçabilité des Boissons Heintz permet d'enregistrer toutes les informations des marchandises dès leur réception.

Avec un volume de plus de 4.100.000 unités à gérer, la Société Boissons Heintz vient d'innover en développant un système de gestion à radiofréquences, appelé «système RF». Ce nouveau dispositif assure une parfaite traçabilité de tous les produits. Il anticipe également l'entrée en vigueur d'une directive de l'Union européenne.

Rappelons que l'objectif premier de la traçabilité est de permettre l'identification d'un produit et son suivi, depuis son arrivée au stock jusqu'à sa livraison chez le client. Ainsi, dès la réception des marchandises chez Bois-

sons Heintz, toutes les informations les qualifiant sont enregistrées. Grâce à une information disponible instantanément, l'entreprise agit et réagit efficacement dans un laps de temps beaucoup plus court.

Aujourd'hui, grâce à son nouveau système informatique, Boissons Heintz assure la gestion complexe de ses commandes et de son stock en temps réel. La rapidité dans la préparation des commandes s'en trouve accrue, le risque d'erreurs est réduit et la garantie du service optimisée.

Si le client passe sa commande par Internet via www.boissonsheintz.lu,

elle est immédiatement transmise à la centrale de distributions. Les commandes passées par téléphone, fax ou courrier, sont d'abord encodées et transmises à la centrale de distribution par la suite. Ensuite, la commande est divisée dans les cinq départements (palettes entières, boissons, cigarettes, alcools et matériel de location pour fêtes). Puis elle est assemblée en temps réel, chaque magasinier disposant d'un ordinateur portable relié au «réseau RF». Toutes les commandes étant préparées sur portable, les mouvements sont immédiatement transmis et enregistrés dans l'ordinateur central et le stock est à tout moment mis à jour. Une fois les commandes préparées, chaque tournée se voit attribuer un camion, un chauffeur et un quai. Stockées dans le «système RF», ces données permettent à la centrale de distribution de localiser, à tout moment, ses produits.

Fondée en 1920 à Troisvierges, l'entreprise aujourd'hui implantée à Hosingen et à Marnach, est forte d'un chiffre d'affaires de 30.000 euros et compte plus de 70 employés. Poursuivant son évolution, Boissons Heintz dispose d'une surface de stockage de 20.000 m², de 20 quais de chargement et d'un parc de 25 camions. Dotée de sa dernière innovation, le «système RF», Boissons Heintz confirme sa volonté d'être toujours à la pointe du progrès. Plus d'informations: www.boissonsheintz.lu. ■

annonce
express

Votre annonce au meilleur prix
sur le 1er média de l'emploi



Quick propose un nouveau programme nutritionnel

Le nouveau programme «Goût & Nutrition» est le prolongement logique de l'engagement de Quick en faveur d'une alimentation de qualité et diversifiée, permettant aux consommateurs de choisir entre une large gamme de produits.

En matière d'équilibre alimentaire, Quick a été la première enseigne de restauration rapide à introduire dans ses menus l'eau (1988), la salade (1983) et les yaourts (1996). Avec le programme «Goût & Nutrition», Quick prend en compte les recommandations des experts en matière d'hygiène alimentaire et essaie de répondre au mieux aux souhaits et attentes des consommateurs. Il s'agit pour Quick d'informer et d'éduquer les consommateurs en matière de nutrition. Cette initiative complète ce que Quick a déjà entrepris dans le passé en termes de qualité, de traçabilité et d'équilibre alimentaire. Rechercher une alimentation équilibrée doit se faire au quotidien, sans pour autant fonctionner avec des interdits et renier la notion de plaisir.

Au Benelux, entre 20 et 30% de la population est obèse. En tant qu'entreprise agro alimentaire responsable, Quick se sent concerné par ce problème, dont l'origine n'est pas uniquement alimentaire mais aussi liée au style de vie sédentaire dans nos sociétés et à l'absence d'activité sportive. C'est pourquoi, plus que jamais, Quick souhaite accompagner les consommateurs en matière de nutrition, aussi bien en leur proposant une gamme de produits diversifiée, en les informant sur ses produits et en les éduquant au concept de nutrition.

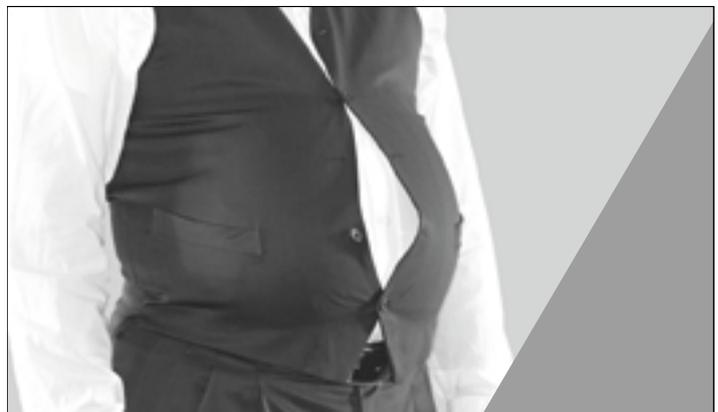
Des brochures, distribuées à chaque client, reprennent en bref les besoins quotidiens en apport nutri-



tionnel et quelques conseils à suivre pour un bon équilibre alimentaire. Elles donnent également un aperçu

rapide de la valeur énergétique de quelques-uns des produits Quick. Des affiches, apposées bien visiblement dans chaque restaurant, ont pour objectif d'informer les clients sur les divers allergènes et la valeur nutritionnelle pour chacune des formules de repas proposées. Quick affirme son engagement en faveur d'une alimentation équilibrée et propose de rechercher une harmonie entre plaisir et équilibre alimentaire au travers de deux nouvelles salades avec sauces allégées et faites «maison» quotidiennement avec des produits frais du jour. A noter également l'introduction dans un futur proche de l'eau minérale Viva qui viendra compléter la gamme des eaux luxembourgeoises des Sources Rosport déjà disponibles

dans tous les restaurants Quick. Plus d'informations: www.quick.lu.



Wir finden Lösungen, die zu Ihnen passen.

Wer seine Kunden immer wieder gewinnen will, muss konsequente und besondere Impulse geben, z.B. in Shopideen, die gleichermaßen faszinieren und konzeptionell überzeugen. Nutzen Sie unsere Erfahrung im Laden- und Innenausbau.

BRAND Ladenbau S.à r.l.
19, parc d'activité Syrdall
L-5365 Munsbach
Phone (00352) 31 28 85
Fax (00352) 31 28 89
www.brand-ladenbau.lu
info@brand-ladenbau.lu

LADENBAU
BRAND
DIE EINRICHTER

Für Ihren Erfolg.

Tourisme

Réouverture des agences de voyages Sales-Lentz à Esch-sur-Alzette et Dudelange

Les nouveaux bureaux de Sales-Lentz à Esch-sur-Alzette.



Afin d'offrir à sa clientèle une ambiance de vacances dès le seuil de l'agence de voyages, Sales-Lentz ne cesse d'innover en matière de stratégies de vente et d'aménagements intérieurs, comme en témoignent les travaux de rénovation effectués sur les nouvelles agences d'Esch-sur-Alzette et de Dudelange. Les surfaces de vente ont été doublées en avantageant les lignes claires et les espaces lumineux. L'agencement symétrique des étagères murales regorgeant de catalogues de voyages, les immenses photos de paysages et de panoramas et, à Esch-

sur-Alzette, un écran plat animé se conjuguent pour accrocher le regard. De confortables sièges invitent à faire une pause et apportent à l'ensemble sa touche finale.

Les nouvelles agences de voyages Sales-Lentz sont organisées en espaces de conseil selon un concept moderne où le client prend place non plus en face mais aux côtés de leur conseiller voyageur. Cette approche «coopérative» a l'avantage de permettre au client de consulter l'écran et de suivre la procédure de réservation en temps réel. Transparence et confiance sont, chez Sales-

Lentz, les mots clés de la relation avec le client.

L'agence de Luxembourg-Gasperich, ouverte en novembre 2004, reflète également un concept novateur. L'agence bénéficie en outre d'un grand parking et de sa proximité avec une zone industrielle très fréquentée. Soucieuse de combiner qualité de l'accueil – dans un espace de détente innovant – et du conseil, Sales-Lentz organise des formations régulières pour tous ses collaborateurs. Des séminaires ciblés et des cours de formation spécifiques garantissent le professionnalisme et la motivation des conseillers – du stagiaire au directeur d'agence.

Avec ses 18 agences, son centre d'appels et son agence Premium, Sales-Lentz est le leader du marché luxembourgeois des vacances. Contact: Agence Esch-sur-Alzette (40, rue de l'Alzette, tél. 54 71 11-1), Agence Dudelange (21, avenue G.-D. Charlotte, tél. 51 87 51-1), Agence Messageries du Livre à Luxembourg-Gasperich (5, rue F.-G. Raiffeisen, tél.: 26 64 45-1). ■

Télécommunications

Tango et RIM lancent BlackBerry au Luxembourg

Tango et Research In Motion (RIM) ont annoncé leur projet de commercialiser BlackBerry au Luxembourg. BlackBerry, développé et fabriqué par RIM, est une solution sans fil qui maintient les professionnels mobiles connectés à leurs

collaborateurs, leurs clients et à leurs informations grâce à un support intégré pour les applications vocales, les messageries de courrier électronique et les données. BlackBerry fournira aux abonnés Tango un accès aisé à leurs e-mails, au téléphone, aux

messages texte, à l'Internet, à leurs agendas électroniques et aux applications de données de l'entreprise à partir d'un seul appareil.

Pour les clients corporate, le logiciel BlackBerry Enterprise Server s'intègre parfaitement avec Micro-

soft Exchange, IBM Lotus Domino et Novell GroupWise. Il est compatible avec les systèmes existants dans l'entreprise permettant un accès «pushed based» sans fil et sécurisé aux e-mails et aux autres données de l'entreprise. Pour les particuliers et les petites entreprises, BlackBerry Internet Service permet aux utilisateurs d'accéder à dix comptes de courrier électronique de l'entreprise/personnel (y compris Microsoft Exchange, IBM Lotus Domino et de nombreux comptes ISP) à partir d'un seul appareil. ■



Cartographie

Parution de la 7^e édition du geoline

Le nouveau «geoline 2005-Plans de Luxembourg» avec plus de 130 quartiers et localités s'étoffe de nombreux plans et pages d'informations supplémentaires. La majorité des plans et cartes a été totalement revue et actualisée. Les différents projets d'infrastructure ou chantiers en cours sont bien entendu inclus, tels que le Plateau du Kirchberg, la Route du Nord, Esch-Belval. Les dernières mises à jour cartographiques datent d'une semaine avant l'impression du geoline.

Afin de faciliter l'utilisation journalière du geoline 2005, les pages d'informations concernant le tourisme, les loisirs, les administrations de la Ville de Luxembourg et de l'Etat, les ambassades ou encore les services d'urgence et les Chemins de fer luxembourgeois sont groupées au



début de la brochure. Les index des localités, quartiers et zones industrielles, ainsi qu'une liste des annonceurs sont regroupés en fin du geoline. Quant aux index des rues, ils se trouvent soit directement sur les plans (évitant ainsi d'avoir à tour-

ner les pages constamment) ou les précédents, pour la Ville de Luxembourg par exemple.

Nous retrouvons le système pratique de repérage par les couleurs et les onglets, une des originalités du geoline depuis sa première parution en 1991. Enfin, l'éditeur adjoint une liste non exhaustive de restaurants à Luxembourg-Ville et dans le pays, accompagnée d'une appréciation personnelle qui ne saurait en aucun cas empêcher le lecteur de se faire son propre avis. Le geoline 2005 est disponible dans les kiosques de la Messagerie Paul Kraus ainsi que dans la majeure partie des stations services et des librairies à Luxembourg au prix de EUR 9,50. Pour tout renseignement complémentaire: MDI Sàrl, Tél: +352 43 93 43, e-mail: mdi@pt.lu. ■



BOURSE D'ENTREPRISES

Groupe 1 – A céder

Réf.: C129

Vends pour cause de retraite magasin d'appareils électro ménagers et articles apparentés, situé au centre du pays. Prix correspondant à la valeur de l'inventaire. Prise de participation partielle possible dans un premier temps.

Réf.: C148

Vends hôtel-restaurant aux alentours de Luxembourg-Ville (± 20 km); situation exceptionnelle, parking, jardin, terrasse. Location également envisageable.

Réf.: C221

Vends commerce de meubles; très bonne situation; garantie des exclusivités et accords; retrait progressif si souhaité.

Réf.: C227

Vends fonds de commerce d'un hôtel, restaurant, taverne dans les Ardennes; terrasse.

Réf.: C259

Vends fonds de commerce d'un restaurant-pizzeria dans le nord du pays; 70 couverts; appartement privé; location de 7 chambres.

Réf.: C266

Vends hôtel-restaurant +/- 3500 m²; 42 chambres; appartement; garage-parking; vente avec murs; administration avec magasin +/- 500 m².

Réf.: C268

Vends magasin de vêtements au Centre-Ville de Luxembourg.

Réf.: C269

Vends Restaurant au Centre-Ville, installations et équipements nouveaux, excellente situation, parking à proximité.

Réf.: C273

Vends société de décoration saisonnière et organisation d'événements.

Réf.: C274

Vends société de développement et de commercialisation de logiciel de gestion d'entreprise.

Réf.: C288

Vends commerce (parts+stock) spécialisées dans le vêtement haut de gamme. Bon emplacement dans le Centre-Ville.

Réf.: C293

Vends magasin de vélos spécialisé haut de gamme, marque exclusive très forte notoriété au Luxembourg, France et en Belgique. Bon emplacement.

Réf.: C300

Vends restaurant avec terrasse, 50 couverts. Excellente situation Centre-Ville.

Réf.: C313

Vends société de service de nettoyage-traitements et microsablage.

Réf.: C322

Vends tout ou partie des contrats d'exclusivités pour la commercialisation de distributeurs automatiques de DVD en Tchéquie et Slovaquie. La marque représentée est un des leaders mondiaux de son secteur d'activité. Personnel trilingue (FR, EN, CZ) faisant déjà partie de l'activité.

Réf.: C329

Vends Horlogerie-Bijouterie fondée en 1936 dans Ville touristique, zone piétonne.

Réf.: C335

Vends société dans la petite restauration située au Centre-Ville. Clientèle fidèle.

Réf.: C336

Vends fond de commerce d'un restaurant 100 places, +/- 250m² terrasse, Luxembourg-Gare.

Réf.: C337

Vends Brasserie-Restaurant Centre-Ville, parking à proximité, petite terrasse, cuisine équipée, rénovation faite en 2002.

Réf.: C342

Vends commerce prêt-à-porter dames, chemiserie et lingerie hommes dans zone piétonne au sud du pays, surface comm. 90 m², réserve et bureau.

Réf.: C347

Vends local de 200 m² à 2 niveaux, deux bars équipés avec deux styles de Grund.

Réf.: C348

Vends pour cause de retraite société de distribution et de représentation de produits.

Réf.: C349

Vends Société Import-Export, négoce de matériaux, placement et pose, coordination et conseil d'entreprises.

Réf.: C350

Vends société d'éditeur de produits ludo-éducatifs. Partenariat possible.

Réf.: C351

Vends commerce d'installations électriques, d'électro ménager, service après-vente.

Réf.: C352

Vends commerce de vêtements pour dames à Pétange.

Réf.: C353

Vends pour cause de retraite jolie petite librairie à Luxembourg-Ville.

Réf.: C354

Vends pour cause de retraite commerce d'articles de chasse, armes, accessoires de chasse, optique, vêtements, cadeaux. Bonne rentabilité, retrait progressif possible.

Réf.: C355

Vends Centre de bronzage avec espace beauté. Local unique avec parking. Clientèle fidèle.

Réf.: C356

Vends commerce d'alimentation biologique.

Réf.: C357

Vends magasin de textiles, bon emplacement, bonne situation Luxembourg-Gare.

Réf.: C358

Vends magasin de peinture (stock, véhicules, matériel). Société créée en 1973 au sud du pays.

Réf.: C359

Vends commerce labo photo 1h., identités, surface 50 m² dans le Sud du pays.

Réf.: C360

Vends café concert, cadre unique, pas de voisins, bonne clientèle dans le Nord du pays.

Réf.: C361

Vends commerce de vins et spiritueux, marques importantes de renommée mondiale.

Réf.: C362

Vends commerce d'outillages spéciales, stock d'un garage et spécialisé en réparation et contrôle d'instruments de mesures et de précisions requis par la CEE.

Réf.: C363

Vends boutique de nourriture et d'articles pour animaux, excellente situation et réputation.

Réf.: C364

Vends magasin de sports, vêtements et accessoires au Sud du pays.

Réf.: C365

Vends commerce de lingerie fine au Centre-Ville, surface commerciale 40m², réserve 32,5 m².

Cherche à reprendre

Réf.: R171

Cherche à reprendre fiduciaire, clientèle d'un bureau comptable, partenariat, sous traitance.

Réf.: R193

Entrepreneur indépendant cherche à reprendre petite entreprise dans le domaine de conseil entreprises, service informatique, traductions.

Réf.: R203

Société luxembourgeoise de distribution et de représentations cherche à reprendre des représentations dans les domaines produits/fournitures industrielles produits/fournitures pour collectivités biens de consommation et autres. Ouvert à toute proposition de reprise totale ou partielle.

Réf.: R214

Cherche à reprendre société de Transport International de marchandises par route. Reprise complète ou prise de participation possible.

Réf.: R216

Cherche bureau comptable pour accroissement (partenariat possible).

Réf.: R222

Cherche à reprendre commerce de vêtements haut de gamme, chaussures, lingerie fine.

Réf.: R226

Entrepreneur indépendant cherche à reprendre petite société de consulting (industrie, import-export) Centre ou Sud. Partenariat possible.

Réf.: R227

Cherche à reprendre petite agence immobilière spécialisée dans la gestion d'immeubles.

Réf.: R229

Entreprise luxembourgeoise cherche à reprendre commerce dans le secteur de l'automobile.

Réf.: R231

Cherche à reprendre cabaret ou club de nuit à Luxembourg.

Réf.: R232

Cherche partenariat avec une entreprise active dans la vente et réparation de voitures toutes marques.

Réf.: R235

Cherche à reprendre Restaurant, max. 60 couverts, pas dans le Centre-Ville.

Réf.: R237

Cherche à reprendre au Centre un restaurant +/- 50 couverts, si possible avec terrasse et un parking à proximité.

Réf.: R239

Couple cherche à reprendre hôtel, restaurant, auberge 60 couverts maximum.

Réf.: R241

Cherche à reprendre bar-restaurant avec cuisine équipée à Echternach ou Luxembourg-Ville.

Réf.: R242

Cherche à reprendre petit café avec chambres et parking, proche du Centre de Luxembourg-Ville.

Réf.: R243

Cherche à reprendre Restaurant dans le Centre ou dans le sud du pays.

Réf.: R244

Cherche à reprendre un petit Restaurant ou une Brasserie au Grand-Duché du Luxembourg (tout le pays).

Réf.: R245

Cherche à reprendre une société dans le domaine informatique, du conseil ou dans le domaine ludo-éducatif. Partenariat également possible.

Réf.: R246

Cherche à reprendre un magasin de produits biologiques.

Réf.: R247

Cherche à reprendre entreprise dans le secteur de la boulangerie ou de l'alimentaire.

Réf.: R248

Cherche à reprendre petite sandwicherie à Luxembourg-Ville ou alentours.

Réf.: R249

Cherche à reprendre (location possible) café-restaurant/auberge avec jeu de quilles si possible.

Réf.: R250

Cherche café ou disco à reprendre.

Merci de vous inscrire à la Bourse d'entreprise via notre site www.cc.lu/bourse.htm, en remplissant le formulaire d'offre de cession ou de demande de reprise. Aucune information ne sera communiquée sans inscription au préalable. Nous vous recevons uniquement sur rendez-vous: tél.: 42 39 39-338.

Mieux vous écouter, **Mieux vous écouter,** mieux vous guider mieux vous guider ! mieux vous guider



ESPACE ENTREPRISES

Lieu de documentation, de conseil individuel et de service, l'Espace Entreprises met ses ressources humaines et informationnelles au service des entreprises, créateurs d'entreprises et des projets destinés à l'importation ou à l'exportation.

Que ce soit dans des domaines juridiques, administratifs, économiques, sociaux, dans le cadre d'une création, reprise ou transmission de société, la vocation et la mission de l'Espace Entreprises est de renseigner, orienter et assister dans les meilleures conditions ceux qui, par leur initiative, concourent au développement du tissu économique luxembourgeois.



millennium



Votre partenaire pour la réussite



VENTES SOUS FORME DE LIQUIDATION

La présente liste contient une énumération des ventes sous forme de liquidation telles qu'elles ont été autorisées par le Ministère des Classes moyennes sur la base de l'article 7 de la loi du 30 juillet 2002 réglementant certaines pratiques commerciales, sanctionnant la concurrence déloyale et transposant la directive 97/55/CE du Parlement Européen et du Conseil sur la publicité trompeuse et sur la publicité comparative.

Ces données ne sont communiquées qu'à titre d'information, l'autorisation officielle délivrée par le Ministère des Classes moyennes prévalant en cas de divergence.

Par ailleurs, les dates indiquées renseignent sur la période de liquidation autorisée; les commerçants visés sont toutefois libres de fixer la période de liquidation effective, en débutant par exemple la liquidation à une date postérieure à celle indiquée et en terminant à une date antérieure. Situation au 15/06/2005.

BOUTIQUE JOSE

56, rue Zénon Bernard
L-4031 ESCH-SUR-ALZETTE
c95160/2004
25/12/2004 - 24/6/2005
cessation complète de l'activité commerciale
articles textiles, articles en cuir et en fourrures

LADY BOUTIQUE ET LINGERIE

6-8, avenue de la Liberté
L-4601 DIFFERDANGE
c95163/2004
18/1/2005 - 17/7/2005
cessation complète de l'activité commerciale
articles de confection, articles de lingerie et articles de décoration

FRIVOLAINE

41, avenue de la Gare
L-1611 LUXEMBOURG
c95164/2005
21/1/2005 - 20/7/2005
cessation complète de l'activité commerciale, laines, articles de lainage, articles de mercerie-bonneterie et ouvrages pour dames

MAGASIN HARLEKIN

2, rue Thoull
L-6492 ECHTERNACH
c95169/2005
26/2/2005 - 25/8/2005
cessation complète de l'activité commerciale
articles de bimbeloterie

COCCINELLE S.à r.l.

6, avenue de la Gare
L-4734 PETANGE
c95167/2005
26/2/2005 - 25/8/2005
cessation complète de l'activité commerciale
articles textiles

CONFECTION BERTEMES

43, Grand-Rue
L-9530 WILTZ
c95173/2005
1/4/2005 - 30/9/2005
cessation complète de l'activité commerciale
articles de confection et accessoires de mode, articles de lingerie, articles de mercerie-bonneterie et articles de chapellerie

FLEUR D'OPALE

37, rue de Rumelange
L-3784 TETANGE
c95175/2005
23/3/2005 - 22/9/2005
cessation complète de l'activité commerciale
articles horticoles

LEISEN ANNE

86, rue de Tétange
L-3672 KAYL
c95176/2005
1/5/2005 - 30/9/2005
cessation complète de l'activité commerciale
articles de confection, articles de mercerie-bonneterie et articles de lingerie

SELECTION WEIRICH, MAYER, FIORESE S.à r.l.

40, avenue G.-D. Charlotte
L-3440 DUDELANGE
c95177/2005
30/4/2005 - 29/10/2005
cessation complète de l'activité commerciale
articles de ménage, articles de décoration pour intérieurs, outils

RIMARGI S.à r.l.

72, rue Marie-Adelaide
L-2128 Luxembourg
c95178/2005
2/5/2005 - 1/11/2005
cessation complète de l'activité commerciale
articles textiles et vêtements

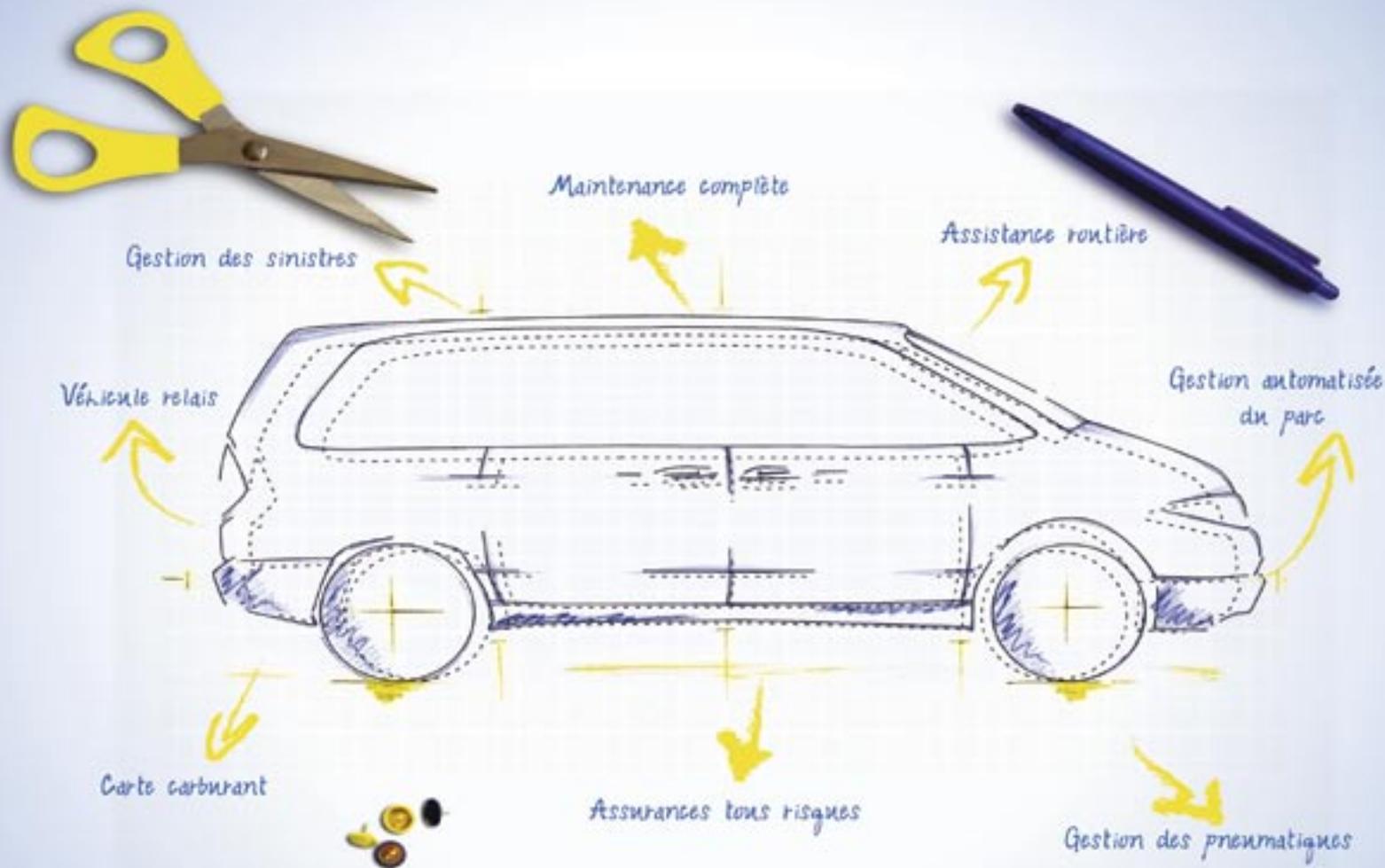
KANNERBUTTICK MILLERMOLAER

8, rue des Tondeurs
L-9570 WILTZ
c95174/2005
2/5/2005 - 1/11/2005
cessation complète de l'activité commerciale articles textiles

SKATE'N FUN SHOP

50, rue des Prés
L-7333 STEINSEL
c95171/2005
19/3/2005 - 18/9/2005
cessation complète de l'activité commerciale
articles et vêtements de sport

Tellement mieux sur-mesure



Rien n'est plus frustrant qu'une réponse mal adaptée à vos besoins. C'est souvent le cas en location automobile, où les offres sont généralement prêt-à-porter. Vous ne pouvez que vous plier à ces solutions toutes faites, qu'elles vous conviennent ou pas. Athlon Car Lease vous propose la démarche inverse. Nous adaptons notre offre et nos services à vos besoins spécifiques, pour être sans cesse plus proche de vous.

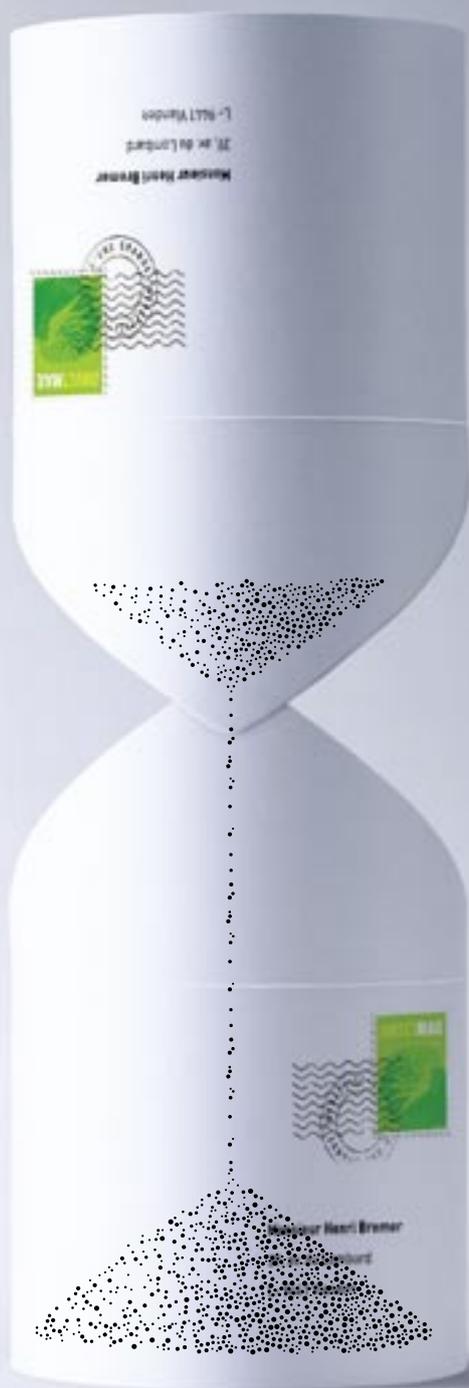
La location sur-mesure vous convient tellement mieux.

ATHLON
CAR LEASE

La transparence en leasing auto

FORMULE CONFORT

Pour gagner du temps avec l'affranchissement.



**POUR
EN SAVOIR PLUS,
APPELEZ AU
8002 3210**

BUSINESS POST Les solutions courrier pour professionnels.

P&T Division des Postes • Unité Commerciale • L-2998 Luxembourg • Telephone: 8002 3210 • Fax: 48 83 94 • www.ept.lu

